

Du local à l'État: les territorialités du développement

Textes recueillis et présentés par:
Hugues Dionne
Christiane Gagnon
Juan-Luis Klein

Actes du colloque intitulé "**Espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?**", tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi le 28 février 1986, sous les auspices du GRIR.

Coordination à la publication: Hugues Dionne
Christiane Gagnon
Juan-Luis Klein

Coordination à l'édition: Christiane Gagnon

Graphisme: Clémence Bergeron

Distribution: GRIR
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Qc)
Canada G7H 2B1
Téi: (418) 545-5491

GRIDEQ
300, ave des Ursulines
Rimouski (Qc)
Canada G5L 3A1
Téi: (418) 724-1440

© Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Rimouski
Dépôt légal - 2^o trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN - 2-920730-05-3 (UQAC)
ISBN - 2-920270-33-8 (UQAR)

LES AUTEURS DES ACTES DU COLLOQUE:

- Micheline BONNEAU, professeure de sociologie, rattachée au GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.
- Yves CAREAU, étudiant au doctorat en géographie, rattaché au GREDIN, Université Laval.
- Rodolphe De Koninck, professeur en géographie, rattaché au GREDIN, Université Laval.
- Jean DÉSY, professeur en études régionales et en géographie, rattaché au GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- Hugues DIONNE, professeur de sociologie, rattaché au GRIDEQ, Université du Québec à Chicoutimi.
- Owen FUGÈRE, étudiant à la maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski.
- Christiane GAGNON, agente de recherche, rattachée au GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- Juan-Luis KLEIN, professeur en études régionales et en géographie, rattaché au GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- Michel LÉGARÉ, étudiant à la maîtrise en études régionales, rattaché au GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- Christine RISI, étudiante au doctorat en géographie, rattachée au GREDIN, Université Laval.
- Paule SIMARD, étudiante au doctorat en géographie, rattachée au GREDIN, Université Laval.
- Paul VILLENEUVE, professeur en géographie, rattaché au GREDIN, Université Laval.

S O M M A I R E

PRÉSENTATION	1
PARTIE I: FONDEMENTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE SOCIAL	5
HORIZONTALITÉ ET VERTICALITÉ DU RAPPORT SOCIÉTÉ-ESPACE CHRISTINE RISI	7
LA TERRITORIALITÉ: QUELLES REPRÉSENTATIONS?	19
YVES CAREAU	
LE TRAVAIL AGRICOLE COMME PREMIER FONDEMENT DE LA TERRITORIALITÉ	29
RODOLPHE DE KONINCK	
ANCRAGE TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT PAR LA BASE . . .	39
PAUL VILLENEUVE	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF: VERS UNE AUTONOMIE DU LOCAL? .	51
CHRISTIANE GAGNON	
PARTIE II: LA RETERRITORIALISATION DES RAPPORTS SOCIAUX AU QUÉBEC	63
ENJEUX ET ACTEURS DANS LA GESTION DU TERRITOIRE . . .	65
JUAN-LUIS KLEIN	
LA TERRITORIALITÉ COMME LIEU DU DÉVELOPPEMENT	75
PAULE SIMARD	
L'INVASION DES TERRITOIRES: LOCALISME ET CORPORATISME AU SEIN DES MRC	83
MICHELINE BONNEAU	
LE PROCESSUS PARTICIPATIONNISTE ET LES MRC	97
OWEN FUGÈRE	
MRC: LES NOUVEAUX ENJEUX DU POUVOIR LOCAL ET DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE	109
MICHEL LÉGARE	
LA MANIPULATION DES TERRITOIRES COMME STRATÉGIE DOMINANTE DE L'ÉTAT-RÉGULATEUR: LE CAS DES MRC . . .	123
HUGUES DIONNE	
ÉPILOGUE	135
PAYS, CULTURE ET TERRITORIALITÉ	137
JEAN DÉSY	

PRÉSENTATION

L'idée d'un colloque sur la "question territoriale" ¹ est issue d'un constat réalisé par deux équipes de chercheurs, la première rattachée au Groupe de recherche et d'intervention régionales (G.R.I.R.), de l'UQAC, et la deuxième rattachée au Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (G.R.I.D.E.Q.), de l'UQAR, concernant le besoin d'interpréter et de comprendre les bouleversements récents vécus au Québec en matière d'organisation de l'espace. À ces deux équipes s'est joint ultérieurement le Groupe de recherche sur l'espace, la dépendance et les inégalités (G.R.E.D.I.N.), de l'Université Laval, qui depuis plusieurs années s'interroge sur les dynamiques qui président à la "production" du territoire. Aussi, onze chercheurs provenant de ces trois équipes ont tenté de répondre, en adoptant des approches et des exemples divers, à la question centrale du colloque: **"quels sont les espaces de développement et les territorialités de la société de l'après-crise?"**.

Pour les fins de la publication des actes de ce colloque, les textes des communications, pour la plupart revus et corrigés par les auteurs, ont été regroupés en deux parties. La première, intitulée "Fondements et acteurs du territoire social", met à contribution C. Risi, Y. Careau, R. De Koninck, P. Villeneuve, tous du GREDIN, et C. Gagnon du GRIR. Les différents textes de cette partie abordent le problème de la territorialité d'un point de vue théorique, dans les deux premiers cas, en insistant sur son aspect conceptuel, et dans les trois autres en focalisant sur des aspects spécifiques: la paysannerie, le local et le mouvement associatif. La deuxième partie, intitulée "La reterritorialisation des rapports sociaux au Québec", réunit les textes de J.-L. Klein, P. Simard, M. Bonneau, M. Légaré, O. Fugère et H. Dionne. Ces six auteurs présentent des réflexions plus appliquées et localisées. À la seule exception de P. Simard qui tient compte des pays du "Tiers-Monde", les textes réunis dans cette partie s'interrogent sur la situation québécoise. Pour terminer, J. Désy propose en épilogue, une brève synthèse et dégage quelques hypothèses pour des discussions ultérieures ².

Il importe de souligner que ce colloque et la publication de ces actes ont été possibles grâce à l'appui financier du siège social de l'Université du Québec qui a accordé une subvention au projet de recherche et réflexion comparatives intitulé "Enjeux de pouvoir et acteurs sociaux

4 DU LOCAL À L'ÉTAT

dans l'aménagement régional", conduit plus particulièrement par les chercheurs de l'UQAC et de l'UQAR.

Hugues Dionne, Christiane Gagnon, Juan-Luis Klein
Chicoutimi, avril 1986

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Colloque tenu à Chicoutimi, sous les auspices du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'UQAC, le 28 février 1986, sur le thème: "Les espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?"
- 2 Une deuxième réunion sur le même thème aura lieu à Montréal, dans le cadre du congrès de l'ACFAS, en mai 1986.

PARTIE I
FONDEMENTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE SOCIAL

CHRISTINE RISI
Université Laval

HORIZONTALITÉ ET VERTICALITÉ DU RAPPORT SOCIÉTÉ-ESPACE

"Qui est de nulle part n'est personne. Qui va n'importe où, devient n'importe qui".

(DEBRAY)

LA TERRITORIALITÉ ET LE DISCOURS GÉOGRAPHIQUE

Territorialité! Curieusement, le mot n'est à la mode que depuis une dizaine d'années chez les géographes francophones. Pourtant, il paraît pour la première fois au milieu du XIXe siècle (1845), mais il semble que les morceaux de réalité que ce terme recouvre aient été davantage l'affaire des juristes et des naturalistes que des géographes. Sans doute en a-t-il été ainsi parce que, et c'est ce que l'on souhaite ici préciser, cette territorialité que les géographes découvrent et cherchent à rendre intelligible a peu ou rien à voir avec les sens juridique et éthologique reconnus initialement à ce terme.

C'est à Claude RAFFESTIN, associé occasionnellement à Mercedes BRESSO, que l'on doit d'avoir introduit cette notion ¹ dans le monde francophone de la géographie. À en juger par la diversité et la multiplicité des réflexions, débats et essais de tout genre suscités par ce terme, sa question est indéniablement actuelle. Mais de ce succès certain, que faut-il en penser? La notion de territorialité ne se réduira-t-elle qu'aux effets éphémères d'un engouement passager ou bien s'avérera-t-elle porter en elle, comme le présage RAFFESTIN, un nouveau paradigme?

UN NOUVEAU PARADIGME

Il n'existe toujours pas de théorie de la territorialité, ou du moins de théorie *géographique* de la territorialité *des hommes*. Tout au plus, nous dit RAFFESTIN, peut-on voir dans l'image du labyrinthe "une proto-théorie en matière (...) de territorialité" ². Quant aux théories développées par les éthologues, certaines

remarques peuvent analogiquement paraître intéressantes, mais le rapprochement entre le monde des animaux et celui des êtres humains est limité. Non pas, comme le souligne avec justesse RAFFESTIN, parce qu'il serait incorrect de considérer l'homme comme un animal, "la qualité d'être humain implique aussi celle d'animalité", mais bien parce que "les comportements humains sont médiatisés par des organes endosomatiques et par des organes exosomatiques c'est-à-dire des instruments et en particulier par le langage" 3.

Quoi qu'il en soit, il est fort évident que la réflexion de RAFFESTIN est supportée par le projet de "fonder une géographie de la territorialité" 4. Le concept de territorialité reste bien entendu à faire. Et ce qui importe n'est pas tant de l'enfermer dans une définition qui nous donnerait bonne conscience, mais bien de faire voir et valoir le nouveau paradigme qu'elle porte en elle. C'est donc avec l'intention de contribuer un tant soit peu à consolider ce projet d'une géographie de la territorialité que l'on propose ici de faire état de certains thèmes, idées associées à l'intelligibilité de la territorialité. L'ensemble de la réflexion conduite par RAFFESTIN et BRESSO sera mise à profit ainsi que quelques-unes de nos propres considérations, puisque nos préoccupations de recherche actuelles sont principalement centrées sur cette notion.

QUELQUES DÉFINITIONS

Dans les cinq articles et les deux livres recensés pour la présente occasion, RAFFESTIN multiplie à souhait les définitions de la territorialité. Parmi celles-ci, quatre seront ici discutées.

"La territorialité humaine, comme la territorialité animale, est un concept qui exprime une relation. Relation complexe entre un groupe humain et son environnement (...). La territorialité est donc une relation de type global qui engage complètement, totalement, l'homme et son environnement" 5.

La territorialité "reflète la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés

en général. Les hommes "vivent" tout à la fois le procès territorial et le produit territorial à travers un système de relations existentielles et/ou productivistes" 6.

"(...) il s'agit (...) d'un système de relations entretenu avec l'extériorité ou mieux encore avec l'altérité" 7.

"La territorialité c'est la dimension de la quotidienneté, c'est la structure relationnelle, peu ou pas perçue, de la quotidienneté" 8.

Ces quatre propositions associent la territorialité au relationnel, au "vécu", à l'altérité et à la quotidienneté. On discutera maintenant de la pertinence de ces figures en regard d'une géographie de la territorialité.

LE RELATIONNEL

RAFFESTIN l'a noté et commenté à plusieurs reprises: l'intelligibilité de la territorialité requiert une problématique relationnelle. Celle-ci se distingue de la problématique morpho-fonctionnelle en ce qu'elle serait motivée par un savoir/pouvoir/vouloir-exister, et non pas par un savoir/pouvoir/vouloir-voir (RAFFESTIN, 1980). Or opter pour une telle problématique signifie qu'il faille s'entendre minimalement sur ce qu'est une relation. En géographie, cela suppose notamment qu'il faille penser ou plutôt repenser la relation homme-nature, car bien que cette expression usée à l'extrême par des lieux communs ne se retrouve pas explicitement sous la plume de RAFFESTIN, il demeure qu'elle s'avère à bien des égards le point de départ ou d'arrivée du discours géographique.

Lorsqu'elle est pensée sur un mode binaire et duel, la relation homme-nature affiche une opposition, voire un hiatus. D'un côté, l'homme. De l'autre, la nature. Cette dichotomie - et certains esprits critiques se sont attachés à le démontrer - a prêté le flanc à des formules à caractère résolument déterministe lesquels, en ossifiant l'explication, se sont trouvées à annuler ni plus ni moins la relation, à désarticuler, à gommer et à rendre caduque sa dialectique 9. Repenser cette relation veut donc dire

dans un premier temps qu'il faille démonter, déconstruire ce lieu commun qui tient qu'une relation, c'est au moins deux. Une relation, c'est au moins trois. RAFFESTIN affirme d'ailleurs que "les relations qui tissent la territorialité humaine (...) sont de type ternaire; elles articulent toujours trois éléments; un sujet (individuel ou collectif), un médiateur (instrument concret ou abstrait), un objet (matériel ou non)" 10. Entre l'homme et la nature, le paysan et la terre, l'ouvrier et la machine et, plus globalement, les groupes humains et les espaces qu'ils territorialisent, il y a obligatoirement un troisième terme dont la fonction de médiation autorise précisément la relation. Or ce troisième terme est essentiellement travail, c'est-à-dire une force, une énergie qu'elle soit humaine, animale, mécanique, électrique, hydraulique, éolienne, etc., conjuguée à un apport quelconque de la matière grise.

Dans *Travail espace pouvoir* (1979), le tandem RAFFESTIN-BRESSO a montré que ce qui faisait de la relation homme-nature une relation dialectique, c'est-à-dire une relation vivante, en-devenir, c'était le travail humain. Le travail humain, non pas comme catégorie économique, mais comme premier pouvoir humain, celui-là même qui est consubstantiel à la survie et à l'existence des hommes. La production des conditions matérielles d'existence de l'homme n'est possible et réalisable, dans un plan historique, que si elle est modulée par un "faire avec d'autres", que si elle est pensée, organisée, matérialisée par une socialité, c'est-à-dire supportée par le faisceau de relations que les êtres humains établissent et maintiennent entre eux et avec les objets. En fait, Marx l'a bien montré: le travail de l'homme, ce sont des hommes-au-travail.

Par ailleurs, il importe de souligner avec RAFFESTIN et BRESSO que ce médium fondamental qu'est le travail n'implique pas que le travail de la matière, mais aussi celui du sens, du langage. Par son travail, l'homme invente et l'objet et le mot. Le monde des objets et celui des mots sont un fait des hommes-en-société; ils disent un ordre social, ici en ses incidences économiques, tantôt en ses effets idéologiques. Il serait donc arbitraire que l'exercice analytique relatif à la compréhension de la relation homme-nature privilégie l'un plus que l'autre. Car, en fait, les discours sont au même titre que les

marchandises la marque insigne et indélébile d'une socialité, à la différence près que les premiers procèdent de la reproduction alors que les seconds relèvent de la production; mais marchandises et discours sont pareillement susceptibles de faire l'objet de réflexions portant sur la relation homme-nature.

Que les relations nouées par les hommes entre eux soient le lieu d'une double médiation et que le travail, celui de la matière et celui, non moindre, du sens, présumément une socialité est sans doute théoriquement recevable. Mais, en quoi, de façon concrète, cela implique-t-il des motifs spatiaux? En quoi cela intéresse-t-il la géographie?

Dans l'article intitulé "Paysage et territorialité" (1977), RAFFESTIN fait état, à l'aide de trois triangles, des paradigmes qui prévalent pour passer de "l'organisation (spatiale) à rendre intelligible" (géostucture) à "l'organisation rendue intelligible" (géogramme) ¹⁰. Ces trois paradigmes sont: **voir**, **maîtriser** et **exister**. On le devine, chacun module différemment le discours géographique. Le **voir** produirait cette géographie du paysage s'attachant à dénoter les formes et les fonctions, à restituer un spectacle, bref, à éclairer le rapport société-espace par ce que le paysage donne à voir. **Maîtriser** produirait cette géographie où des concepts tels que celui de région, par exemple, seraient fort prisés. Elle s'attacherait à connoter la dynamique des formes et des fonctions et induirait le contrôle, la planification. Bref, elle travaillerait à éclairer/gommer le rapport société-espace par ce que les "modèles" donnent à théoriser. Enfin, **exister** pourrait éventuellement produire une géographie de la territorialité nous invitant "à prendre en compte le vécu à travers les relations" ¹².

LE VÉCU

Les termes vécu, existentiel et vivre reviennent souvent, tel un symptôme, sous la plume de RAFFESTIN. Or, il faut bien dire que s'il en fait le constat, "il y a du vécu", il ne semble pas pour autant en mesure d'aller au-delà. Comme si après avoir dit "il y a du vécu", les mots défailaient. Comme s'il y avait dans le vécu un reste impossible à dire, comme si la pensée, le langage rebondissaient sur le roc inaltérable d'un indicible, d'un

ineffable. C'est sans doute aussi pourquoi devant les termes du vécu, on ressent le besoin d'utiliser les guillemets: l'espace vécu, les relations sociales que les hommes "vivent", l'espace comme lieu "existentiel".

Manifestement, le vécu est une notion vague. On en dira que c'est existentiel, quotidien, car concernant des choses banales et des pratiques anonymes, ou encore indéniablement subjectif car comportant une part d'imaginaire irréductible. Car, en fait, la vérité du vécu, il faut s'y faire, est davantage rêvée que réelle. Enfin, il semble intraitable *a fortiori* lorsque l'on se fait un devoir de ne pas glisser dans un psychologisme de mauvais goût, le cas d'exception ou l'anecdotique. Pourtant, le vécu ne peut supporter aucun raccourci obscur, surtout si l'on cherche à fonder une géographie de la territorialité. Chez RAFFESTIN, le vécu semble synonyme de ces relations par et dans lesquelles les êtres humains vivent-en-société. Si pertinent soit-il, ce rapprochement demeure toutefois conceptuellement insuffisant.

Les espaces vécus que les êtres humains territorialisent, qu'ils socialisent par le travail et le langage, que signifient-ils? Sinon, que ces espaces n'échappent pas à l'idéologie, qu'ils ne sont pas insignifiants précisément parce que ce sont des espaces dans lesquels il y a du travail et du langage. L'idéologie dont RAFFESTIN ne fait pas l'hypothèse explicite réfère pourtant, selon ALTHUSSER, à ce rapport vécu des hommes au monde, à la manière dont ils vivent ce rapport¹³. Il importe de retenir ici que les hommes vivent les rapports sociaux et que cette manière vécue se rapporte non pas à la conscience individuelle, mais à l'idéologie, cette fonction sociale tout aussi déterminante que celles de l'économie et du politique. Ceci étant dit, il y aurait donc lieu de croire que le défilé analytique de l'idéologie permet de prendre en compte le rapport société-espace en sa dimension vécue.

En somme, la territorialité ne réfère pas tant à un concept d'espace qu'à l'expérience de l'espace. Ce n'est donc pas tant l'espace en soi, l'espace comme objet de connaissance qu'il s'agit de faire valoir ici, mais plutôt l'espace comme lieu existentiel, comme lieu non seulement occupé, aménagé, organisé, mais aussi habité. Ceci veut dire notamment qu'il importe d'appréhender le rapport société-espace non seulement à travers ses incidences et

déterminations positives, empiriquement observables, mais aussi à partir de ses effets de sens, ses enjeux symboliques; ces pratiques signifiantes qui, bien qu'apparemment abstraites n'en sont pas moins socialement efficaces. Même si ce n'est pas explicité en tant que tel par RAFFESTIN, on pense qu'une manière susceptible de saisir ce vécu territorial consiste à porter une attention sur ces objets sociaux que sont les discours, particulièrement sur ces textes qui diraient quelque chose de ce rapport vécu à l'espace. Les discours politiques, les expertises professionnelles et les leçons de géographie, par exemple, mais aussi les récits mythiques (la fondation de Rome), poétiques (l'Odyssée), religieux (l'Exode), les hymnes nationaux, les slogans publicitaires (la femme est une île), etc.. Dans cette perspective, il importe que soient initiées des études de type sémiologique portant sur ces discours témoignant d'un habiter, révélant comment les êtres habitent le monde.

Il faut aussi pour être en mesure de mieux cerner le vécu territorial, souligne RAFFESTIN, "cesser de considérer les hommes comme une entité recouvrant toutes les catégories d'êtres humains. Les relations sont différentielles pour les hommes, les femmes, les enfants, les adultes et les vieillards. Il n'y a pas une, mais plusieurs territorialités parce qu'il n'y a pas un mais plusieurs systèmes de relations (...) Il y a une territorialité de l'enfant comme il y a une territorialité de l'adulte et du vieillard, comme il y a aussi une territorialité féminine et une territorialité masculine"¹⁴. Appréhender le vécu territorial dans sa diversité kaléidoscopique nécessite donc une théorie de la différence, de la singularité, de l'altérité, nous dit RAFFESTIN.

L'ALTÉRITÉ

"Chaque lieu reçoit de l'espace, comme réserve d'altérité, un plus, et c'est par là qu'advenir en un lieu devient un habiter".

(WAHL)

Pour fonder une géographie de la territorialité, constate RAFFESTIN, l'élément essentiel à retenir de cette territorialité "situationniste" ou proxémie dont parle

Edward T. HALL (1971) dans *La dimension cachée*, c'est la relation à l'altérité 15.

Disons immédiatement que l'altérité s'oppose à l'identité; elle réfère à quelque chose de radicalement autre. Cet autre n'étant pas un envers, un négatif, une complémentarité, ni un *alter ego*, cet autre moi de la relation narcissique ou spéculaire, mais, écrit RAFFESTIN, "tout ce qui est extérieur à soi-même" 16. Par cette extériorité, il désigne tout autant une "topie" qui peut être l'ici ou l'ailleurs, une autre collectivité ou un espace abstrait tel qu'un système institutionnel 17. L'extériorité implique obligatoirement des relations et, par conséquent, une quelconque médiation.

Ainsi définie, on peut se demander ce qu'il en est de cette altérité, de cet autre de l'espace pour nos sociétés modernes? Il semble bien que certaines d'entre elles s'apprêtent à en faire le sacrifice puisqu'il s'agirait davantage pour ces sociétés d'occuper, d'organiser et d'aménager fonctionnellement l'espace plutôt que de l'habiter. Dans un recueil de texte intitulé *À la recherche du territoire perdu*, quelques géographes faisaient état, il y a quelques années, du vécu territorial moderne en ces termes pour le moins étranges: territorialité émoussée, évanescence, altérée, rétrécie, métamorphosée 18. Par ces termes, ils laissaient entendre que si les choses sont laissées à elles-mêmes, la territorialité des sociétés modernes pourrait bien n'être qu'un projet impossible, étant donné ces finalités productivistes qui oblitérent les quêtes existentielles.

RAFFESTIN et BRESSO font d'ailleurs remarquer que "l'homme a perdu le sens de la territorialité parce qu'on le lui a fait perdre. Le territoire est devenu un support d'activités, il n'est plus le cadre d'une existence" 19. Factice, la territorialité moderne serait donc une pseudo-territorialité, le pastiche d'un vécu territorial. Subi plus qu'assumé, ce vécu territorial n'en serait donc pas vraiment un. En effet, le vécu étant par définition singulier, différentiel, comment pourrait-il en être question lorsque tout procède d'une logique homogénéisante et normative? D'une "territorialité pleine" (RAFFESTIN et BRESSO, 1979), visqueuse et prégnante, certains groupes humains seraient en voie de passer à une territorialité fluide et abstraite, autant dire à une absence de terri-

torialité. Or, cette absence est plus qu'inquiétante, car "d'une territorialité à l'autre, les choses peuvent être douloureuses, mais d'une territorialité à son absence, les choses sont mortelles" 20.

Ces propos laissent à penser qu'approcher la territorialité requerrait une lecture à la verticale plutôt qu'une lecture horizontale telle que pratiquée par les spécialistes du paysage et de la région. Opposant le paysage comme structure de surface à la territorialité comme structure profonde, RAFFESTIN et BRESSO précisent que la territorialité est "toute cette face relationnelle qui sous-tend la quotidienneté" 21.

LA QUOTIDIENNETÉ

Dans cet article intitulé *Tradition modernité territorialité* que RAFFESTIN (1982) a écrit conjointement avec BRESSO, la quotidienneté y est définie comme un "topos", une "nodosité", un "hyper-espace" dans lesquels les êtres sont engoncés, qu'ils y consentent ou non. Ils précisent que cet hyper-espace répondrait au besoin de se situer et d'être situé. Autrement dit, "la quotidienneté est (...) le premier référentiel obligé". Elle se caractériserait également comme lieu de confusion "parce qu'elle est indifférenciation". Elle se vivrait sur le "mode de la concaténation" 22, ne permettant donc pas de créer une distance par rapport aux êtres et aux choses. Enfin, elle serait faite d'un tissu plus ou moins serré de relations.

Quelles sont donc les conséquences de cette prise en compte de la quotidienneté en géographie? Cela implique plusieurs changements, notamment celui d'appréhender le rapport société-espace à d'autres échelles que celles privilégiées d'ordinaire (le territoire national, la région, la ville, par exemple). D'autres échelles comme celles du quartier, de la rue, de la maison, de la maisonnée, de cet espace de reproduction de la force de travail, de cet espace social féminisé, qu'en dit la géographie? Privilégier d'autres échelles d'observation, mais aussi d'autres sphères d'activités que celles dites publiques. Car, il y a tout lieu de croire que les sphères d'activités dites privées pourraient donner à voir cette face relationnelle qu'est la territorialité. Après tout, ce qu'on appelle à tort ou à raison le privé, n'est-ce pas le lieu premier de toute socialité.

EN GUISE DE CONCLUSION

La compréhension de la territorialité requiert, bien sûr, d'autres considérations que celles envisagées ici et qui, somme toute, sont assez générales. Mais ces généralités ne doivent pas gêner; elles sont indispensables pour la poursuite de la réflexion géographique sur la territorialité. Si la compréhension du rapport société-espace implique une problématique relationnelle, la prise en compte explicite du vécu, la reconnaissance de l'altérité et le lieu de la quotidienneté, cela signifie tout simplement: 1) qu'une problématique relationnelle prenant en compte ce qui se passe entre les êtres et les objets s'avère un puissant levier pour surmonter certains écueils conceptuels qui persistent en géographie; 2) que si l'on souhaite prendre en compte le rapport société-espace en sa dimension vécue, tout en évitant les pièges psychologisants de cette notion à la fois séduisante et péjorative, l'instance analytique de l'idéologie doit être valorisée; 3) que l'hétérogénéité de l'espace étant chose admise, reconnue et revalorisée, d'autres versions du discours géographique, comme par exemple cette géographie au féminin, risquent d'être mieux entendues, d'avoir droit de cité et, conséquemment, de contribuer à l'intelligibilité du rapport société-espace; 4) et enfin, que la quotidienneté est le champ d'observation, le terrain par excellence des géographes soucieux de mettre en place les notions, concepts, méthodologies et argumentations relatifs à une géographie de la territorialité.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., *Travail espace pouvoir*, Lausanne, Éditions l'Âge d'Homme, 1979, 166 p.
- 2 RAFFESTIN, C., "Les notions de limite et de frontière et la territorialité", *Regio Basiliensis*, XXII, 2-3, 1981, pp. 119-127.
- 3 *Ibid.*, p. 121.
- 4 RAFFESTIN, C., "Paysage et territorialité", *Cahiers de géographie du Québec*, 21, 53-54, 1977, pp. 123-134.
- 5 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., *op. cit.*, p. 33.
- 6 RAFFESTIN, C., *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques (Litec), 1980, p. 143.
- 7 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., "Tradition modernité territorialité", *Cahiers de géographie du Québec*, 26, 68, 1982, p. 186.
- 9 RISI, C., "Discours sur l'espace et espace de discours. Essai sur les enjeux idéologiques de la géographie" (thèse de maîtrise), *Notes et documents de recherche*, 24, Département de géographie, Université Laval, 1985, p. 66-69.
- 10 RAFFESTIN, C., *op. cit.*, 1981, p. 122.
- 11 RAFFESTIN, C., *op. cit.*, 1977, p. 123.
- 12 *Ibid.*, p. 125 et p. 133.
- 13 ALTHUSSER, L., *Pour Marx*, Paris, Maspéro, 1965, p. 240.
- 14 RAFFESTIN, C., *op. cit.*, 1977, p. 132.
- 15 HALL, E.T., *La dimension cachée*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

18 DU LOCAL À L'ÉTAT

16 RAFFESTIN, C., *op. cit.*, 1977, p. 130.

17 *Ibid.*

18 *À la recherche du territoire perdu* est une étude rassemblant cinq (5) textes qui ont été présentés, dans le cadre d'une session spéciale animée par le GREDIN, au 50ième Congrès de l'ACFAS, tenu à l'Université du Québec à Montréal (U.Q.A.M.), le 12 mai 1982. Ces textes ont été édités et publiés dans un recueil:

DE KONINCK, R. et NADEAU, J., "De l'analyse de la société à celle du territoire", *Notes et documents de recherche*, 16, Département de géographie, Université Laval, 1982, 200 p.

19 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., *op. cit.*, 1979, p. 35.

20 *Ibid.*

21 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., *op. cit.*, 1982, p. 186.

22 *Ibid.*

LA TERRITORIALITÉ: QUELLES REPRÉSENTATIONS?

"En tout état de cause, il reste et restera intéressant de chercher à comprendre à quels niveaux, à quelles échelles de taille selon quelles hiérarchies, les découpages de l'espace ont un sens".

(LÉVY, 1984) 1

INTRODUCTION

L'explication géographique est souvent influencée par des idées liées à des représentations et à des modèles qui ont été élaborés dans un contexte social et académique particulier. Ainsi, le modèle de CHRISTALLER qui fonde implicitement l'argumentation de plusieurs études urbaines, fut réalisé dans un contexte où l'organisation de l'espace devait être expliquée à partir de la localisation privilégiée des commerces de détail. Ceci est important, car "toute représentation de l'espace, parce qu'elle produit du territoire, est parti-pris en ce qu'elle traduit une stratégie et définit des enjeux" 2.

Dès lors, il ne s'agit pas tant de nier d'emblée la valeur heuristique des efforts de formalisation de la géographie, mais bien de reconnaître que ce type de représentation qui insiste sur des relations commerciales et administratives à sens unique entre un centre et une périphérie puisse donner lieu à certaines dérives. Notamment, on peut suggérer que ces représentations sont inaptes à mettre en évidence l'ensemble des phénomènes en mouvement qui concourent à l'organisation de l'espace. En outre, elles contribuent ainsi à restreindre la créativité des recherches qui veulent identifier les fondements sociaux des problèmes territoriaux.

Le concept de territorialité, défini ici comme étant l'efficacité liée à la capacité pour un groupe de prendre en charge de l'espace qu'il "occupe", témoigne à l'évidence

de la nécessaire remise en question de l'idée de hiérarchie organisationnelle (justement contenue dans les modèles gravitaires tel celui des "places centrales"). Ce concept est déjà représentation³ en ce que la définition que nous en avons donnée traduit, c'est-à-dire "re-présente" la nécessité de rompre avec l'idée d'un développement généré par le haut. Mais sur le papier, sur la carte, que signifie cette représentation? En fait, parce que la géographie étudie les différentes dimensions du social dans leur transversalité spatiale, quelle transcription adéquate peut-on faire de cette représentation?

À prime abord, selon cette définition de la territorialité, on peut considérer l'échelle locale comme unité spatiale représentative. De façon très pragmatique, on peut imaginer évaluer le degré de territorialisation d'une division administrative en fonction du degré de contrôle sur la production et l'investissement qu'y détiennent et exercent l'État ou quelques "représentants" de la société civile (ex. Chambre de commerce, Association pour la protection de la nature, etc.). Dans ces conditions, le concept de territorialité et sa représentation seront liés aux idées d'interventionnisme versus libéralisme de l'État, et de façon plus générale à celles de succursalisation et de dépendance économique et sociale.

Ceci est nécessaire mais demeure insuffisant. D'abord, parce que si toute représentation est parti-pris, réduire la territorialité à ce qu'en laissent voir des statistiques économiques et sociales rassemblées à partir d'un cadre territorial délimité à un moment précis et en fonction de l'intervention de la superstructure, c'est déjà poser des limites au concept et à sa représentation. En conséquence, mais plus fondamentalement, ceci est insuffisant parce que les idées de dépendance, d'interventionnisme, de libéralisme ou de succursalisation mènent à surestimer les politiques et les rapports de production, alors que le rapport au politique est un rapport social vu le primat des forces productives sur les rapports de production.

La distinction que nous tentons d'établir ici cherche à rendre compte de l'invalidité de tout modèle volontariste qui néglige la "réaction" des forces productives. La discussion de cette question relationnelle déborde le cadre de notre propos, mais reconnaître son importance semble

fournir une alternative aux limites structurelles et statiques induites par un attachement aux modèles classiques.

Ceci dit, premièrement pour éviter de ne penser le contenu du concept et de sa représentation qu'en simples termes de "guerre de position", c'est-à-dire pour transgresser l'idée d'une autonomie territoriale définie par la place qu'occupe la structure locale sur le terrain même de la superstructure, il convient d'intégrer de façon significative les notions d'espace et de temps dans l'analyse.

Deuxièmement, cette considération de l'espace et du temps peut être faite sur le mode privilégié de la mise en évidence de la "dictature des forces productives", c'est-à-dire de la reconnaissance de l'accumulation dynamique de celles-ci ⁴ et de leur rôle structurant premier.

L'ÉCHELLE LOCALE, L'ESPACE ET LE TEMPS

Se représenter la territorialité en fonction de l'espace et du temps c'est donc d'abord prendre un certain recul vis-à-vis la stratégie de l'État mais aussi se donner les moyens de voir comment l'État organise la société locale tout en la niant. En effet, l'espace et le temps dans toute représentation qui nous est donnée ne sont pas entièrement visibles et particulièrement, le rôle de l'État ne peut pas être perçu par la seule représentation de son bras administratif ⁵.

Ceci conduit à penser que la représentation de la territorialité d'une société locale doit procéder d'une analyse diachronique qui rende à l'espace, au moins en partie, la complexité des relations qui le structurent. Mais alors quels sont les indicateurs à privilégier dans une représentation diachronique de la territorialité? Quels sont les concepts-clés de l'analyse territoriale et l'échelle à laquelle ils peuvent être envisagés? Quels sont les modèles et théories pouvant être mis à contribution pour une telle analyse?

Pour répondre à ces questions, on peut reformuler une définition de la territorialité à partir de ce qu'en disent RAFFESTIN, DULONG et MARIÉ dans différents textes. En risquant le syncrétisme propre à ce type de démarche, on pourra tout de même s'armer de concepts aptes à rendre compte du temps et de l'espace dans la représentation.

Ainsi, la territorialité est une efficacité à l'échelle locale liée à la capacité de normes ou d'informations à s'intégrer ou à s'accepter en contiguïté à cette même échelle et à en intégrer ou à en accepter d'autres de l'extérieur. Ces normes ou informations extérieures se présentent au rythme de l'évolution des modes de production sous forme notamment d'innovations technologiques.

De cette définition, on doit d'abord préciser certains concepts. Ainsi, le concept de "normes" dont il est question ici réfère à ceux de "forces" et de "sens" c'est-à-dire des rapports de classes et des rapports sociaux. C'est dire que ces normes ne sont pas figées, qu'elles évoluent, donc que la territorialité des sociétés est dynamique. Il s'ensuit que la relation dialectique entre normes locales et norme technologique ne peut être réalisée et territorialisante que dans la mesure où ce hiatus du mouvement peut être comblé entre différentes échelles. Par exemple, à l'échelle locale, les notables qui établissent la médiation entre norme technologique et société locale doivent être à même de sous-peser à la fois la demande de "sens" des forces locales et l'offre du sens de la norme technologique. Or, parce que les normes ne sont pas figées, ces offres et demandes de sens évoluent.

Pour illustrer ceci, on peut envisager le cas où les notables d'une société locale intériorisent des rapports de force au sein de la communauté qui sont l'effet d'une crise (économie) et leur donnent un sens plus étendu (éviction du chômage). Dans ces conditions, la proposition technologique et son sens (amélioration des infrastructures agricoles et restriction du chômage par exemple) peuvent apparaître aux notables comme le remède à des carences qui sont en réalité temporaires ou liées à d'autres mécanismes (qui débordent le cadre de la société locale). Il s'ensuit que l'adoption de la norme technologique (chemin de fer, routes, révolution verte, infrastructures touristiques, etc.) s'avère utopique parce que déterritorialisante.

En faisant valoir ainsi la déconnexion de la compétence des élus par rapport à l'évolution sous-économique de l'ensemble social qui les élit, on comprend que la crise de la territorialité, si elle se manifeste par des traits individuels, désigne en réalité un processus affectant le rapport de l'État à la société locale. Ce processus relationnel, dans lequel la juste évaluation des "sens" et

"forces" de part et d'autre du contact entre normes hétérogènes est soulignée, conduit à se représenter la territorialité d'un groupe comme relation à son extériorité et conséquemment à mettre l'emphase sur le rôle des médiateurs dans cette représentation.

Ce rôle de médiation n'est toutefois pas du seul ressort des notables locaux. En effet, MARIE a bien montré que l'ensemble des agents de territorialisation ne se trouvent pas nécessairement à une époque donnée, à l'intérieur même des limites de la société locale ⁶. Ainsi, la territorialité d'une société locale (rurale) proche d'un pôle urbain, c'est-à-dire proche de par ses échanges (de marchandises ou d'hommes) de normes et d'informations, doit se représenter en fonction de cette diaspora urbaine. En conséquence, si dans plusieurs études de cas, la territorialité des sociétés paraît investie par une information générée de l'extérieur, il serait expéditif de traduire d'emblée le phénomène en simples termes de "notables subjugués par des stratégies socio-éco-politiques déterritorialisantes". En effet, définir le territoire en fonction de normes ou d'informations aptes à s'intégrer ou à s'accepter en contiguïté suppose qu'une information issue de l'extérieur de la société locale puisse aussi être "territorialisante". Ceci ne conduit pas à réduire l'analyse à la provenance des médiateurs de l'échange ou de "l'intrusion normative" mais surtout à rechercher dans l'histoire d'une société locale, et notamment des migrations qui l'ont marquée, les "sens" et les "forces" qui caractérisent les normes qui la constituent. Ce n'est que par cette analyse historique qu'une représentation de la territorialité des sociétés locales saura mettre en évidence les éléments normatifs de la diaspora urbaine qui lui est liée.

CONCEPTS, THÉORIE ET MODÈLES

Ceci reconnu, la question des concepts, échelles, théories et modèles qui paraissent aptes à fournir une représentation adéquate de la territorialité des sociétés locales peut être éclairée. Ainsi, s'agissant de l'échelle à privilégier, l'approche régionale intégrant un centre urbain, non pas en fonction d'une accessibilité euclidienne, mais en regard de la configuration et de l'intensité des réseaux et flux de circulation et de communication, en place aujourd'hui et au cours d'une époque récente marquée

par d'autres rapports de production, apparaît pertinente. Aussi, les concepts utilisés dans l'analyse régionale et aptes à rendre compte de ces relations particulières sont ceux de migration, de diffusion (des biens et services) et de hiérarchie urbaine. Enfin, les modèles et théories pouvant rendre compte de ces phénomènes demeurent les modèles gravitaires tel celui de CHRISTALLER. Mais pour pallier aux critiques que nous avons formulées quant au caractère administratif (explication de la localisation des commerces de détail) et non dialectique de ces modèles, il convient de proposer certains ajustements. Pour ce faire, on peut précisément s'inspirer des corrections qui ont été effectuées par SARBIT et GREER-WOOTEN dans leur étude des places centrales dans le sud du Manitoba ⁷. Ces corrections ont été apportées pour rendre compte de la covariance des phénomènes qui expliquent la distribution des établissements et agglomérations dans la région. Pour ce faire, les auteurs proposent de regrouper certains facteurs de localisation dérivés d'une analyse multivariée basée sur la matrice des intercorrélations entre les services. Une telle analyse leur permet de distinguer les effets de centralité des effets de hiérarchie dans la région.

CENTRALITÉ ET HIÉRARCHIE: LE PRIMAT DES FORCES PRODUCTIVES

De la même façon, cette distinction entre effets de centralité et effets de hiérarchie semble pertinente pour adapter les modèles gravitaires à une représentation adéquate de la territorialité. En effet, en regroupant certaines variables autour des concepts de migration et de diffusion, ou de façon plus générale autour de ceux de communication et de circulation, on pourrait distinguer à partir d'un espace à centre et à périphérie, des régions où s'articulent des rapports de hiérarchie et des régions où sont privilégiés des rapports de centralité, ceux-ci étant garants des valeurs territoriales. En fait, centralité et hiérarchie pourraient être distinguées par le principe organisateur qui préside aux rapports sociaux; celui-ci, lorsqu'il s'agit de rapports de centralité, serait à même de rendre compte du mouvement; c'est-à-dire de la réponse dialectique des forces productrices.

Bien sûr, parce que la géographie ne peut prétendre à un rôle hégémonique dans l'étude des problèmes territoriaux, les rapports de centralité que nous envisageons à partir des concepts précités ne peuvent être exhaustifs.

Cependant, les indices qui peuvent être fournis par une telle analyse ont une valeur prospective dans la mesure où selon la thèse de MARIE, les relations qui se créent entre deux lieux à une époque donnée ont un effet de retour à un moment ultérieur.

Cette dialectique différée dans le temps peut être particulièrement apte à rendre compte des aspects territoriaux, des problèmes des pays dits sous-développés. En effet, si des relations de hiérarchie à un moment donné tendent à se transformer en relations de centralité lors du passage à la phase suivante du développement du mode de production, on peut s'interroger quant à l'efficacité de cette dialectique lorsque l'évolution des modes de production pour un espace dominé, est bousculée par l'intrusion de rapports de production issus du capital monopoliste.

Par exemple, on sait que cette intrusion monopoliste à l'échelle nationale prend notamment la forme d'une consolidation de certains centres urbains secondaires aux dépens d'autres. Dès lors, on peut envisager qu'en plus du supposé effet moteur de la croissance lié à la nouvelle vocation hiérarchique des centres urbains secondaires désignée par la superstructure, l'hinterland ancien de ces centres soit privilégié par une certaine continuité de la relation de centralité exercée par la ville. À l'inverse, les communautés locales déstabilisées parce qu'excentriques par rapport à ce processus verront les liens de centralité disparaître au rythme de la perte de pouvoir de leur ancien centre.

CONCLUSION

D'abord, les concepts de relations de hiérarchie et de relations de centralité peuvent être assimilés à ceux de "variables de structures" (nouveau rôle hiérarchique par accumulation de différents principes organisateurs) et de "système de maintenance" (effet de centralité lié à l'existence de normes communes entre deux lieux et conséquent d'un principe organisateur "social") utilisés dans l'analyse systémique. En effet, s'il apparaît qu'une représentation de la territorialité puisse procéder de l'analyse de stratégies à l'échelle nationale et internationale, l'analyse systémique semble une voie à privilégier. Ainsi, la cybernétique nous enseigne que la croissance s'accélère, du fait que le système se nourrit d'abord des éléments les

plus favorables de son environnement, puis ralentit par la suite, au fur et à mesure que les éléments les moins favorables sont utilisés. L'idée de système peut donc fournir un complément théorique au modèle gravitaire qui distingue hiérarchie de centralité, et ce notamment à partir du concept d'entropie qui permet justement de rendre compte de la structure cachée des systèmes.

Enfin, deux hypothèses peuvent être formulées à partir de cette représentation de la territorialité. D'une part, la territorialité des sociétés locales qui procède d'une relation de centralité à leur diaspora urbaine ne peut être reconnue par le "pouvoir". Cette négation territoriale s'impose dans la mesure où la consolidation de ce lien de centralité constituerait une forme d'accès au politique que l'État ne peut tolérer vu le perpétuel réaménagement des rapports sociaux qui lui incombe à titre de représentant d'une bourgeoisie aux stratégies qui s'inscrivent dans le temps court. Bien sûr ceci n'exclut pas la capacité de réaction de reterritorialisation des forces productives par elles-mêmes, mais seulement selon des conditions qui partout et en tout temps diffèrent, ce qui explique leur plus ou moins grande réalisation. D'autre part, dans les pays sous-développés, une représentation de la territorialité qui reconnaisse les liens de centralité entre ville et campagne peut fournir une explication privilégiée des disparités qui s'inscrivent entre villages disposant de ressources semblant a priori équivalentes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 LÉVY, J., "Les lieux des hommes: Un nouveau départ pour la géographie", *La Pensée*, 239, p. 30-45.
- 2 RAFFESTIN, C., *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980, 182 p.
- 3 Le concept de représentation est polysémique car il recouvre tout ce qui est entre le sujet et le réel.
- 4 Ce que nous entendons par forces productives "rassemble tout ce qui fait qu'une société maîtrise les conditions de son fonctionnement et de sa dynamique (ce qui) conduit à ne pas limiter la production à celle de la valeur d'échange. La production c'est aussi la production des capacités productives des hommes, donc la culture (...) la production des rapports sociaux et de structures de régulation". LÉVY, *op. cit.*, 1984, p. 40.
- 5 DULONG, R., *Les régions, l'État et la société locale*, Paris, P.U.F., 1978, 245 p.
- 6 MARIÉ, M., *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982, 176 p.
- 7 GREER-WOOTTEN, B., *Les modèles comme source d'inspiration dans la géographie contemporaine: Par qui? Pour qui?... Pourquoi?* in "Les modèles comme source d'inspiration dans la géographie contemporaine". Actes du Symposium du 8 et 9 décembre 1978, Lausanne, 1980, pp. 102-157.

LE TRAVAIL AGRICOLE COMME PREMIER FONDAMENT DE LA
TERRITORIALITÉ

*Je n'ai pas grand chose à dire à propos de
la campagne: la campagne n'existe pas,
c'est une illusion.*

(PEREC, 1974) 1

*Ma résolution est prise! J'abandonne la
ville, son rythme dément et ses basses
cotingences. Je retourne à la nature où je
vivrai hilare et béat, de baies succulen-
tes, d'un air pur et de quiétude suracti-
vée.*

(GREG, 1984) 2

*Ici le cultivateur fait du génie civil
depuis des millénaires, il a fini, dès son
commencement, ce travail que nous commen-
çons à peine... Il a renouvelé la face de
la terre à l'image du Huang-He, son dieu.
Les courbes du relief, les lignes de la
plus grande pente, la carte rationnelle de
géographie sortent de son travail et ne
gisent pas là depuis l'aube du monde.*

(SERRES, 1986) 3

*La production capitaliste ne développe donc
la technique et la combinaison du procès de
production sociale qu'en épuisant en même
temps les deux sources d'où jaillit toute
richesse: la terre et le travailleur.*

(MARX, 1867) 4

Ceux de la ville, qui n'ont jamais travaillé la
campagne, s'en repaissent du regard et veulent l'acheter.
Ceux de la campagne, qui la pétrissent et qui la font, s'y

investissent et s'y enchaînent, tout en voulant la fuir: sinon tout de suite, du moins pour ceux qui suivront, qui devront s'aliéner à autre chose que la terre. Pour les premiers, qui n'y connaissent rien, la campagne nécessaire est éternelle parce que mythique. Pour les seconds, qui savent fort bien, la campagne cultivée paraît condamnée. Pourtant, ils s'accrochent et alimentent le rêve des autres, rêve d'évasion, rêve d'appropriation, de contrôle, de destruction.

Gardiens du territoire, c'est bien là la première fonction de ceux qui le cultivent. Les hommes doivent se nourrir, certes, mais ils doivent aussi bouger, se déplacer, établir les itinéraires et les limites de ces déplacements. La passion d'animer le territoire, de le gérer a-t-elle seulement succédé à la première chasse, à la première cueillette, à la première culture? Ou, plutôt, les a-t-elle accompagnées? Pour se nourrir, les hommes ont animé la terre et ce fut là leur premier travail. Ici résident peut-être les fondements du malentendu champêtre. Ou est-ce un malentendu? L'animation du sol: première et dernière entreprise, dernière frontière et dernière liberté ou dernier mythe, dernier piège? Mythe, voire même illusion pour ceux qui n'ont pas grand-chose à dire, piège pour ceux qui ont tout à faire?

Faire de la terre, faire de l'agriculture, faire du territoire, établir les limites et les formes du relief, façonner "la carte rationnelle", ne trouve-t-on pas là les règles de base de la géographie, de ceux qui la réalisent, c'est-à-dire les paysans, de ceux qui la recueillent, c'est-à-dire les États, de ceux qui en parlent, c'est-à-dire les géographes? Hors de la fabrication du territoire par ceux qui le travaillent, le nourrissent pour se nourrir, eux et les autres, point d'État. Et point d'État, point de géographes... La terre peut bien se passer des géographes, mais pas des paysans... Mais là n'est pas le propos essentiel.

Un État c'est d'abord un territoire. Il existe des nations sans territoire, mais pas d'États sans territoire ni de territoire qui ne soit réclamé par un pouvoir d'État qui y trouve sa forme. Or, depuis toujours, enfin, depuis le toujours des chroniques historiques, la fabrication des États s'est d'abord réalisée par l'établissement, le contrôle ou le rapt et enfin la gestion des terres

agricoles. Toutes les grandes conquêtes territoriales, entendons celles qui ont duré, pas celles des Barbares, mais bien celles des citoyens, des bâtisseurs de cités en mal de campagnes, toutes ont été liées à l'agriculture. Il a pu s'agir de la recherche de ses produits et du désir d'en contrôler la source: il a pu s'agir de la mise en tutelle des producteurs ou de la colonisation suscitée ou simplement récupérée. Rares sont les États de conséquence dont la définition territoriale ne s'est pas d'abord appuyée sur la colonisation. Celle-ci a pu être le fait de soldats démobilisés, de paysans pauvres prêts à affronter toute terre nouvelle, ou d'urbains ignorants de la terre mais en mal d'espace et même d'agriculture... Toujours, à l'arrière, un pouvoir militaire ou urbain, bien défini en termes sociaux, bien campé, et pour cause, dirige, orchestre, recueille. Forêts d'Europe au Moyen-Âge, plus tard la Russie sibérienne, la Nouvelle-France, l'ouest américain, la Mandchourie, les marges désertiques australiennes, Mindanao, Sumatra, l'Amazonie, partout, tous azimuts, les fondations, les fondements territoriaux des États ont trouvé un fer de lance dans l'agriculture parcellaire, familiale. Parcelles petites, parcelles immenses, peu importe: c'est la dette du travail agricole qui a fondé les États, y compris ceux des églises.

Petits et grands États, aujourd'hui encore, à défaut de placer un soldat sur chaque arpent de frontière, y investissent des paysans. L'État plante ainsi son territoire ou borne celui des autres: c'est vrai d'Israël, c'est vrai de la République populaire de Chine. C'est vrai des stratégies contre-révolutionnaires comme en témoigne "un plan de défense et de colonisation mis sur pied par Israël et les États-Unis dans la zone nord du Costa Rica", le long de la frontière du Nicaragua⁵. C'est vrai en Afrique post-coloniale. Ainsi au Zimbabwe, où, après les accords de 1979, les nouveaux dirigeants ont dû composer avec "la faim des terres chez les paysans africains" et permettre à ceux-ci l'occupation autrefois illégale des terres abandonnées par les fermiers blancs⁶. D'ailleurs ceux-ci n'étaient-ils pas les derniers garants du pouvoir territorial colonial?

Le meilleur gardien du territoire, c'est, décidément, celui qui le fabrique, le travailleur de la terre. Il en résulte le plus grand subterfuge géographique de l'histoire: les paysans, ceux qui construisent le territoire,

n'occupent, n'exercent jamais le pouvoir d'État. Celui-ci, qui trouve sa raison d'être, qui fonde sa légitimité dans la gestion du territoire et dans l'encadrement des agriculteurs, repose toujours entre les mains des urbains. Toutes les révolutions ont utilisé la paysannerie, l'ont enrôlée dans certain cas de façon absolument indispensable; toutes l'ont bernée... Mais toutes, aussi ont dû à nouveau transiger avec les travailleurs de la terre, sous menace de faim: menace pour les paysans d'abord, mais aussi pour ceux qui en dépendent. C'est toujours vrai en URSS, en Pologne, en Chine, au Vietnam, au Nicaragua. Une solution demeure tentante, celle qui consiste à liquider la paysannerie, l'agriculture familiale et parcellaire. On sait que cela réussit mal ^{7,8}.

Il en est d'autres beaucoup plus efficaces: elles consistent à maintenir la gestion parcellaire entre les mains des familles d'agriculteurs, quitte à dépouiller celles-ci de tout pouvoir discrétionnaire - outre celui de travailler encore plus, ou plus efficacement - relatif aux conditions économiques et d'encadrement de la production. C'est là une formule répandue dans les pays industriels. Mais même parmi ceux-ci, malgré l'absence totale de libre concurrence dans l'agriculture - d'ailleurs cette liberté n'existe nulle part -, malgré l'état de crise quasi-permanente de l'économie agricole, l'efficacité de l'agriculture parcellaire permet et nécessite tout à la fois un degré d'autonomie chez l'agriculteur, un noyau dur que ni l'État, ni le capital ne sauraient faire éclater sous peine de tuer la poule aux oeufs d'or. Grosse affaire territoriale pour l'État, l'agriculture parcellaire est aussi une grosse affaire financière pour plusieurs, rarement ceux qui la pratiquent au sol.

Elle est tout à la fois, ici encore, un mythe et une réalité. Qui oserait prétendre que l'agriculture américaine contemporaine en est une qui se caractérise par sa nature familiale? Qui oserait contester, cependant, le caractère essentiel d'une frange de petits propriétaires moins productifs, tout aussi endettés que les plus importants producteurs ⁹: indispensable des points de vue politique, idéologique, financier et même territorial.

L'histoire n'est donc pas simple. L'essentiel des terres cultivées dans le monde le sont encore par des producteurs parcellaires. Dans certains cas, il s'agit des

agricultures de loin les plus productives, celles de l'Europe occidentale; dans d'autres, d'agricultures de pauvreté, celles de bien des pays du Tiers-Monde. Toutes elles ont en commun de reposer sur ce qui est un atout et un piège, le travail enfoui dans la terre et le rapport qui en résulte, la territorialité: celle qui libère, qui assure l'autonomie, celle qui lie, celle qui aliène. À toutes les échelles: au delà des engagements des paysans individuels à des parcelles de la surface terrestre, il y a ceux de toutes les agricultures, celles hors sol comme celles des petits et grands espaces, les premières reposant sur les secondes. Car on n'a pas encore trouvé la formule pour nourrir les animaux élevés industriellement avec autre chose que des produits cultivés.

Ah! le beau rêve de la Cité: se nourrir sans sol, sans territoire, sans travail de la terre lequel, décidément, refuse de s'industrialiser totalement, foi de MARX, foi de ROSTOV, foi de tous les théoriciens de la Cité nonobstant... sans territorialité. Un beau rêve qui ne se réalise peut-être pas parce que la territorialité est une illusion ou, plutôt, parce qu'il n'existe pas de société qui puisse s'en passer, quitte à la confier à ceux qui animent la terre d'une "quiétude suractivée"...?

POST SCRIPTUM

Les quelques remarques rassemblées ici furent d'abord présentées, à l'occasion du colloque tenu à Chicoutimi le 28 février 1986, sous le titre de "Travail agricole et rêveries territoriales". Essentiellement sans preuve, ces "rêveries" ou remarques prennent quand même racine dans des analyses et réflexions dont j'avais établi les grandes lignes dans un article intitulé "Pourquoi les paysans?" et publié en 1984. Celles-ci découlaient à leur tour de recherches qui se poursuivent et qui ont donné lieu à plusieurs études auxquelles on trouvera quelques références sélectives 10,11,12,13. Certaines généralisations concernant les rapports entre l'État, les paysans et le territoire trouvent appui au sein d'une littérature extrêmement vaste et qu'on ne saurait résumer en détail ici. S'agissant de l'histoire de la France rurale, si riche en enseignements, on doit évoquer la volumineuse étude dirigée par DUBY et WALLON 14,15,16,17. Pour le Moyen-Âge européen, les oeuvres mêmes de DUBY sont essentielles, notamment son "Guerriers et paysans..." 18.

Concernant l'évolution récente du statut de cette paysannerie européenne, l'oeuvre de FRANKLIN ¹⁹ est excellente. Quant aux études à caractère historique, notamment sur les jacqueries paysannes ne résultant pas dans une prise de pouvoir, les oeuvres de base comprennent celles de PORCHNEV ²⁰, MOUSNIER ²¹, CHESNEAUX ²². A tous ces égards, l'oeuvre de MOORE ²³ est encore plus importante. Au sujet de la "frontière" américaine, c'est bien sûr l'oeuvre de TURNER ²⁴ qui constitue la référence classique. Quant au cas des sociétés faisant l'expérience d'un socialisme n'amenant pas le dépérissement de l'État mais bien sa consolidation, et donc accentuant la contradiction territoriale, on peut en commencer l'étude en s'inspirant des travaux de LINHART ²⁵, SZUREK ²⁶, NGUYEN ²⁷, WERTH ²⁸ et DE KONINCK ²⁹. Enfin, à l'intention de ceux qu'intéresse la thèse de la spécificité irréductible de l'agriculture parcellaire, on doit citer l'étude remarquable de SERVOLIN ³⁰.

RÉFÉRENCES

- 1 PEREC, G., *Espèces d'espaces*, Paris, Éditions Galilée, 1974, p. 93.
- 2 GREG, *Achille Talon n'a pas tout dit*, Paris, Dargaud, 1984, p. 24.
- 3 SERRES, M., *Détachement, Apologue*, Paris, Flammarion, nouvelle édition, 1986, p. 13.
- 4 MARX, K., *Le Capital, livre I*, in *Oeuvres, Économie*, vol. 1 (1965), Paris, Gallimard, 1867, p. 999.
- 5 LEMIEUX, J., Le rôle d'Israël en Amérique Centrale, *Le Monde Diplomatique*, 367, octobre 1984, pp. 16-17.
- 6 BRAECKMAN, C., Quand la disette relance le problème de la terre, *Le Monde Diplomatique*, 367, octobre 1984, p. 11.
- 7 DE KONINCK, R., Les fondements territoriaux de la persistance de l'agriculture familiale en Chine, *L'Espace géographique*, 14(3), 1985, pp. 161-173.
- 8 DE KONINCK, R., La réhabilitation de l'agriculture familiale en République Populaire de Chine: quelques interrogations, *Travail, capital et société*, 18(1), 1985, pp. 44-67.
- 9 DOREL, G., Agriculture et grandes entreprises aux États-Unis, Paris, *Economica*, 1985, 585 p.
- 10 DE KONINCK, R., Enjeux et stratégies spatiales de l'État en Malaysia, *Hérodote*, 21, 1981, pp. 84-115.
- 11 DE KONINCK, R., Getting them to Work Profitably. How the Small Peasants Help the Large Ones, the State and Capital, *Bulletin of Concerned Asian Scholars*, 15(2), 1983, pp. 32-41.

- 12 DE KONINCK, R., Pourquoi les paysans? Interrogations sur la territorialité de l'agriculture paysanne et notes sur le cas québécois, *Cahiers de géographie du Québec*, 28(73-74), 1984, pp. 261-274.
- 13 DE KONINCK, R., L'agriculture comme fer de lance territorial de l'État, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 1986, (à paraître).
- 14 DUBY, G. et WALLON, A., (éd) *Histoire de la France rurale, vol. 1, Des origines à 1340*, Paris, Seuil, 1975, 621 p.
- 15 DUBY, G. et WALLON, A., (éd) *Histoire de la France rurale, vol. 2, De 1340 à 1789*. Paris, Seuil, 1975, 621 p.
- 16 DUBY, G. et WALLON, A., (éd) *Histoire de la France rurale, vol. 3, De 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1976, 569 p.
- 17 DUBY, G. et WALLON, A., (éd) *Histoire de la France rurale, vol. 4, De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, 667 p.
- 18 DUBY, G., *Guerriers et paysans, VII^e- XII^e siècles, premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, 308 p.
- 19 FRANKLIN, S.H., *The European Peasantry. The Final Phase*, London, Methuen, 1969, 256 p.
- 20 PORCHNEV, B., *Les soulèvements populaires en France au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion (édition de 1972), 1948, 442 p.
- 21 MOUSNIER, R., *Fureurs paysannes. Les paysans dans les révoltes du XVII^e siècle*, France, Russie, Chine, Paris, Calmann-Lévy, 1967, 354 p.
- 22 CHESNEAUX, J., *Le mouvement paysan chinois 1840-1959*, Paris, Seuil, 1976, 189 p.

- 23 MOORE, B., *Social Origins of Dictatorship and Democracy. Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Boston, Beacon Press, 1966, 559 p. (existe aussi en français, chez Maspéro).
- 24 TURNER, F.J., "The Significance of the Frontier in American History" in R.A. BILLINGTON (ed.) (1961) *Selected Essays of Franklin Jackson Turner: Frontier and Section*, Englewood Cliffs, 1893.
- 25 LINHART, R., *Lénine, les paysans*, Taylor, Paris, Seuil, 1976, 172 p.
- 26 SZUREK, J.C., *Aux origines paysannes de la crise polonaise*, Le Paradou, Actes Sud, 1982, 179 p.
- 27 NGUYEN, D.N., Les contradictions de l'organisation scientifique de l'espace et du travail agricole au Nord Viet-Nam 1954-1981, *L'Espace Géographique*, XI(2), 1982, pp. 81-94.
- 28 WERTH, N., *La vie quotidienne des paysans russes de la révolution à la collectivisation (1917-1939)*, Paris, Hachette, 1984, 410 p.
- 29 DE KONINCK, R., *op. cit.*, 1985, pp. 161-173.
- 30 SERVOLIN, C., *Les politiques agricoles* in J. LECA et M. GRAWITZ (éds), *Traité de Science Politique*, tome 4, Paris, P.U.F., 1985, p. 155-260.

ANCRAGE TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT PAR LA BASE 1

Aborder la question du rapport entre la territorialité et le développement par la base, c'est, dans une certaine mesure, s'interroger sur la résurgence de l'**objet local** en sciences sociales. Comment expliquer cette résurgence? Accompagne-t-elle la "drôle de crise" que nous traversons depuis une dizaine d'années? Est-elle associée au nouvel intérêt pour la sphère privée, pour la personne comme sujet? Jusqu'à quel point le retour au territoire concret est-il dû aux insuffisances des théories existantes?

Les ébauches de réponses apportées ici à ces questions prennent leur source, d'abord, dans l'étude des formes de la contradiction entre le social et le privé. L'économie politique marxiste et la sociologie wébérienne de l'action proposent, à ce sujet, des analyses complémentaires: la première s'attachant surtout aux contradictions macro-sociales, et la deuxième s'intéressant à celles qui résultent de l'interaction entre sujets sociaux dotés d'intentions et de projets 2. Il est d'abord suggéré, dans une première partie, que la théorie/stratégie du développement par la base se présente comme tentative visant à résoudre la contradiction social/privé telle qu'elle est formulée en économie politique. Dans une deuxième partie, on montre comment la notion de communauté qui émerge de la sociologie de l'action peut soutenir et prolonger cette tentative.

DE LA CONTRADICTION SOCIAL/PRIVÉ AU DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

Depuis une dizaine d'années environ, les publications se multiplient, en sciences humaines, sur l'**objet local**. Mon but ici n'est pas de couvrir ce champ d'intérêt de façon exhaustive. Je me bornerai plutôt à suggérer que ce nouvel intérêt est associé à une recherche des raisons pour lesquelles la **régulation monopoliste** ne fonctionne pas.

Le territoire à la source des ratés de la régulation

Nous connaissons tous assez bien les travaux d'Alain LIPIETZ et de Philippe AYDALOT. Je vais essayer d'établir

un rapport entre ce que dit LIPIETZ dans *Crise et inflation, pourquoi?* ³ et certains des propos d'AYDALOT dans son manuel récent d'*Économie régionale et urbaine* ⁴.

Comme beaucoup d'autres, LIPIETZ s'interroge sur le caractère spécifique de la crise ouverte en 1974. Contrairement aux crises précédentes du capitalisme, caractérisées par un effondrement général de la production après une période d'inflation intense, la crise actuelle en est une où cohabitent stagnation et inflation. Pour rendre compte de cette transformation structurelle, LIPIETZ introduit la notion de **régulation monopoliste** qu'il distingue de la régulation concurrentielle. Cette dernière est une forme "de validation au coup par coup de chaque production-reproduction privée, à l'intérieur de la division sociale du travail formée de façon radicalement exogène aux unités économiques", tandis que la régulation monopoliste tendrait à internaliser, dans l'espace de la circulation, au sein de chaque unité économique, la résolution de la contradiction entre la production (privée) et la reproduction (sociale) ⁵.

En termes économiques, la régulation monopoliste, c'est le fordisme et le néo-fordisme, où de nouvelles normes de production et de consommation sont mises en place: contractualisation collective du salariat; élargissement du salaire indirect (transferts sociaux); mécanisation puis automation; rôle croissant du crédit qui sous-tend un déplacement de la consommation vers les biens "d'équipement des ménages. Tout ceci amène LIPIETZ à observer que "l'accroissement du rôle de l'État est consubstantiel à la mise en place de la régulation monopoliste" ⁶. Il montre aussi que ce rôle accru de l'État dans la gestion de la force de travail est accompagné d'un rôle accru dans la gestion de la monnaie, qu'il y a une dévalorisation permanente du salaire et une instabilité chronique du pouvoir d'achat de la monnaie. Tout ceci parce que la régulation monopoliste ne résout pas ce que LIPIETZ appelle la **contradiction social/privé** qu'il avait déjà traité dans *Le capital et son espace* ⁷.

Rappelons qu'il avait alors montré comment la "spatialité" (pourquoi pas la territorialité?) faussait fondamentalement la loi de la valeur. En effet, dans la théorie marxiste, la loi de la valeur doit résoudre la

contradiction social/privé en répartissant le travail social entre les unités de production privées. Mais LIPIETZ montre que son inscription matérielle dans l'espace rend foncièrement instable le processus de répartition. L'espace est en effet encombré, porteur de capital fixe matérialisé préexistant, siège de la division interrégionale du travail, emplacement des marchés, constitué de structures juridiques et de systèmes de transports et de communications.

Tous ces traits matériels, et beaucoup d'autres, anéantissent l'instantanéité des mécanismes de péréquation et dérèglent le fonctionnement des boucles d'ajustement. Le marché et l'État se présentent bien comme les deux appareils de résolution, extérieurs à l'entreprise, de la contradiction social-privé, mais la résolution n'est qu'instable et sujette à des crises. Le passage du stade concurrentiel au stade monopoliste implique un redécoupage du rôle respectif de l'entreprise, du marché et de l'État dans la résolution de la contradiction. Il y a par exemple production privée d'espace social, mais la contradiction n'est pas résolue pour autant, même si l'État "coordonne" cette production.

POULANTZAS avait abordé ces questions dès 1974, en des termes un peu différents. Dans ses analyses de l'internationalisation du capital, il avait suggéré que la mondialisation de l'économie entraînait un fractionnement de la nation beaucoup plus qu'une supra-nationalisation de l'État. Pour lui, une nouvelle structure de dépendance apparaissait alors en Europe: une "désarticulation interne des formations sociales européennes et de leurs économies (accentuation des 'pôles de développement') pouvant aller jusqu'à des phénomènes réels de colonisation intérieure sous les divers labels d'aménagement du territoire" 8.

Ces propos de POULANTZAS nous propulsent sur le terrain de la question régionale. C'est le terrain privilégié d'AYDALOT. Là où POULANTZAS parlait d'internationalisation du capital, il parle, dans des termes plus modestes, d'"élargissement constant de l'espace soumis aux décisions des entreprises" 9. Pour lui, cet élargissement vise plus à trouver des formes peu coûteuses de reproduction de la force de travail qu'à créer des débouchés nouveaux. Alors qu'antérieurement, les spécialisations et les qualifications de la main-d'oeuvre pouvaient venir de

la base régionale, de plus en plus, "les nouvelles formes d'organisation sont 'parachutées' de l'extérieur et privent la région de toute initiative" 10. À ce sujet, la comparaison historique, qu'établissent HAMEL, HOULE et SABOURIN (1984), entre la fonderie Forano de Plessisville et la fonderie Gosselin de Drummondville apparaît révélatrice. La première se serait maintenue dans un milieu local où des réseaux autochtones serrés se formèrent et où aucune entreprise capitaliste étrangère n'est venue s'installer, tandis que la deuxième n'aura pas su résister aux investissements venus de l'extérieur dans les textiles de "Cantonville".

Le territoire à la base du développement endogène

Chacun à leur façon, LIPIETZ, POULANTZAS et AYDALOT discutent les rapports entre l'espace concret, hétérogène et diversifié d'une part, et le "malfonctionnement" du système capitaliste (et de nos théories sur lui) d'autre part.

AYDALOT va plus loin. Face au désarroi théorique actuel, il tente de mieux cerner la nébuleuse d'idées associées au "développement endogène". Il relève une douzaine de composantes de ce "nouveau paradigme", nouveau au moins pour les économistes, dont voici les grands traits 11:

- 1- *critique de l'économie a-territoriale* (il dit a-territoriale plutôt que a-spatiale comme disait PONSARD et PERROUX).
- 2- *critique des modes d'évaluation de l'optimum*: comptabilisation "en actif" des mesures anti-pollution, inégale contribution de chacun à la définition des objectifs sociétaux.
- 3- *un développement territorial*: le "milieu" plutôt que l'entreprise devient l'agent majeur et la source du développement.
- 4- *la référence aux besoins fondamentaux*: le niveau de développement ne s'apprécie plus en fonction d'une position dans la division internationale du travail, mais en fonction de la capacité à rencontrer les besoins de la population: nourriture, logement, vêtement, éducation, emploi.

- 5- un développement communautaire: chacun contribue à la formulation des choix, ce qui réduit le rôle du marché "au profit de régulations qui tiennent compte des valeurs sociales et passent par des règles du jeu coopératives". (À ce sujet, voir les intéressants travaux d'AXELROD (1984) qui montre, à l'aide d'applications concrètes de la théorie critiquée des jeux, qu'une logique de la coopération habite les rapports humains, plus encore que la logique de la compétition issue de la pensée darwiniste) ¹².
- 6- la valorisation des ressources locales: il s'agit ici autant sinon plus des ressources humaines (traditions industrielles locales, brassages ethno-culturels comme creusets innovateurs en milieu urbain, polyvalence du 'patenteux' en milieu rural) que des ressources naturelles.
- 7- un développement intégré: prendre le contrôle local de la vie économique plutôt que de développer des spécialisations "pointues".
- 8- l'autarcie sélective: la préférence est accordée aux productions locales. Jane JACOBS dans *Cities and the Wealth of Nations* accorde beaucoup d'importance aux grandes villes, non comme "pôles de développement", mais comme lieux d'un certain désordre basé sur des interactions à faible probabilité d'occurrence. On aurait là la partie non-planifiable du développement. Les quartiers urbains très hétérogènes deviendraient des sortes de matrices de la créativité et de l'innovation, condition nécessaire à la substitution d'importations (de produits mais surtout d'idées) et à l'internalisation du développement. Ceci est à mettre en rapport avec les idées qui circulent actuellement sur les incubateurs d'entreprises.
- 9- la petite échelle: promotion des initiatives sur le terrain et refus des grandes unités et des centres de décision dominants.
- 10- une économie informelle: elle concerne cette fraction importante de l'activité économique qui se réalise en marge du contrôle étatique et des grandes organisations. Cette étiquette recouvre à la fois: 1) des formes de production caractérisées par une sur-

exploitation poussée, comme dans certains types de travail au noir et de travail domestique; 2) des formes de production qui laissent libre cours à des tentatives de recomposition du travail éclaté comme dans le bricolage...

- 11- un micro-fédéralisme: le gouvernement central ne disparaît pas, mais son rôle est de "protéger, d'aider, de conseiller et de réguler". Ici, le développement endogène et autocentré apparaît comme "l'aspect économique des idées régionalistes". A quand "l'Interrégionale socialiste"?
- 12- des innovations à caractère local: la créativité est enracinée dans un milieu, et par là, dans l'expérience et la tradition, ou plutôt dans la rencontre d'expériences et de traditions, puisqu'elle exige "le face à face inorganisé, une certaine spontanéité que les grandes entreprises où toute chose est programmée ne peuvent fournir".

Cette évocation par AYDALOT de l'idéologie du développement endogène est intéressante dans la mesure où la stratégie qu'elle propose apparaît comme une tentative de résolution de la contradiction social/privé telle qu'identifiée par LIPIETZ. Celui-ci traite cette contradiction dans le langage de l'économie politique marxiste, tandis qu'AYDALOT est plus éclectique. Il tente nettement une "territorialisation" du développement et déboute ainsi les théories plus classiques du développement polarisé qui sont peut-être "spécialisées" mais non "territorialisées". La nuance entre ces deux notions prend ici tout son sens. On verra maintenant qu'elle est également au centre de la sociologie d'inspiration wébérienne qui valorise la concrétude et la spécificité des situations "historiques" aux dépens de leur possible invariance de structure.

LA COMMUNAUTÉ ENTRE L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ

Le retour vers le territoire concret se présente également comme une recherche des valeurs communautaires. Le développement endogène ne se nomme-t-il pas aussi, beaucoup au Québec, développement communautaire? Alors que le développement endogène se présentait comme une émanation de l'économie politique visant à résoudre la contradiction social/privé, le contre-projet du développement

communautaire ¹³ prendrait plutôt racine dans la sociologie d'inspiration wébérienne. Une filière peut ainsi être reconstruite, qui va de la conception wébérienne de cette contradiction, à une vision de la société comme "réseau de réseaux", et de cette vision à une stratégie communautaire.

Résumons d'abord, à la suite de BOUDON (1984), les principes de base de la sociologie wébérienne de l'action ¹⁴. L'idée centrale est simple: tout phénomène social doit être conçu comme résultant d'actions individuelles. En d'autres termes, il est au pire faux ou au mieux métaphorique de penser que la société, ou qu'une classe sociale, agit. Ce premier principe a un corollaire important: des actions individuelles **intentionnelles** peuvent avoir des répercussions sociales **non intentionnelles**. Nous avons là une expression nette de la contradiction entre le social et le privé. POPPER, dans un texte limpide sur la dialectique (1965), considère même que ce type de contradiction est le seul qui ait un sens en sociologie. Parlant des dialecticiens, il écrit: "ils aiment employer le terme 'contradiction' là où des termes comme 'conflit', 'tendances opposées' ou encore 'intérêts opposés' induiraient moins en erreur" ¹⁵. J'ai développé plus en détail cette question ailleurs ^{16,17}.

On a déjà soutenu, de façon très convaincante, que MARX partageait avec WEBER une grande partie des principes de la sociologie de l'action (ISRAEL, 1971) ¹⁸. Prenons l'exemple d'une "loi" de l'économie politique marxiste, la loi de la baisse tendancielle du taux de profit. La contradiction social/privé y prend la forme suivante: des capitalistes individuels ont chacun l'intention de maximiser leurs profits et ils agissent chacun dans le but de réaliser cette intention. Pourtant, le taux de profit moyen **baisse** dans l'ensemble de l'économie. Cette conséquence au niveau de l'agrégat n'est certainement pas voulue par aucun des capitalistes individuels. C'est parce que leurs actions entrent en interaction les unes avec les autres, et avec un environnement formé des autres catégories d'acteurs sociaux, qu'une conséquence non intentionnelle peut se réaliser. La tâche du chercheur est alors de **reconstruire** le processus d'agrégation sociale des actions individuelles afin de déceler les effets "pervers" à l'oeuvre.

Une sociologie de l'action ainsi conçue implique deux conséquences que le marxisme n'a pas toujours admises. Premièrement, elle oblige à reconnaître l'indétermination partielle des phénomènes sociaux. La prédiction est alors impossible puisque la connaissance du social découle entièrement d'une reconstruction d'actions passées. Même si on ajoute "tendancielle" pour désigner la "loi" de la baisse du taux de profit, il est impropre de parler de loi, et plusieurs recherches ont d'ailleurs montré que cette conséquence n'était pas inexorable. Deuxièmement, cette conception de la sociologie de l'action implique que nous ne pouvons connaître les phénomènes sociaux que de façon très limitée, et que la planification d'ensemble devient alors, comme la prédiction, un leurre.

Le paradigme wébérien invite à la modestie. Il faut construire notre compréhension de la société par l'agrégation des éléments qui la composent, et il faut faire cela de façon concrète, par la méthode de l'historien. La démarche ne rejette pas la notion de structure. Elle préfère toutefois les structures composées de relations de substance aux structures de relations formelles¹⁹. Il s'agira de reconstruire la structure d'une situation spécifique plutôt que de postuler des structures composées de dimensions abstraites. On voit que cette démarche, qui vise à construire "par la base" une compréhension de la société, s'apparente à une stratégie de développement qui prétend reconstruire la société aussi par la base.

La notion de réseau apparaît hautement pertinente pour ce projet. WELLMAN (1984) a beaucoup à dire sur les rapports entre la notion de réseau et celle de communauté. Pour lui, nous devrions concevoir les macro-structures sociales comme des réseaux de réseaux. Il identifie presque la notion de communauté à celle de réseau interpersonnel. Il suggère, qu'alors, des termes comme capitalisme, et urbanisation, ainsi que beaucoup d'autres termes en "isme" et en "tion", ne deviendraient pas, à notre insu, des abstractions, mais continueraient à exprimer des rapports concrets entre des personnes et des groupes²⁰.

Ses recherches empiriques le mènent par ailleurs à questionner le postulat qu'une communauté est, par définition, fortement ancrée dans un lieu qu'elle occupe de façon compacte. Ce peut être le cas, mais la communauté peut aussi se composer de personnes vivant loin les unes des

autres tout en étant en contact intense entre elles. Dira-t-on, dans ce second cas, qu'il s'agit de communautés "déterritorialisées"? Ne serait-il pas plus juste de dire que la notion de territorialité désigne le rapport au territoire, que celui-ci soit limité à un espace restreint, ou qu'il prenne la forme de points liés entre eux, tout en étant éloignés les uns des autres? La riche étude que vient de terminer Andrée FORTIN et son équipe sur les familles et les réseaux dans les quartiers de Québec montre que les relations de voisinage varient beaucoup d'une catégorie sociale à l'autre. Elles sont encore très fortes chez les ménages familiaux où les enfants sont les principaux agents de liaisons, et qui choisissent souvent leur demeure en fonction de la vie de quartier et de famille désirée, quitte à déménager quand le quartier ne correspond plus au mode de sociabilité pratiqué²¹. Elles sont par contre plus faibles chez d'autres types de ménages.

Les réseaux locaux de solidarité peuvent des lors constituer la matrice où s'articule le développement de type communautaire. Que ce soit en région rurale ou dans les quartiers urbains, ce mode de développement veut transgresser la contradiction social/privé. SIMARD (1979) saisit cette dynamique lorsqu'il note que le développement de l'économie industrielle se fait sous le signe de la privatisation d'un côté et de la massification de l'autre, et que les citoyens et citoyennes à la recherche d'une communauté à reconstruire ne font rien d'autre que de reprendre à leur compte les critiques adressées au capitalisme industriel par les intellectuels s'inspirant soit de la pensée marxiste, soit de la pensée wébérienne²². Ces velléités communautaires gagneraient à s'ancrer dans le "territoire" commun entre ces deux grands courants de la pensée sociale occidentale.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Texte remanié d'une communication présentée au colloque intitulé *Espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?*, tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi, le 28 février 1986. Les propos tenus ici font suite à la réflexion amorcée dans "Les théories sur la région: polarisation et capillarité", qui paraîtra dans un prochain numéro de la série *Notes et documents de recherche* du Département de géographie de l'Université Laval. Je remercie Robert Lavertue pour ses commentaires judicieux et pour avoir, en mon absence, présenté le texte à Chicoutimi. Je remercie aussi le Fonds F.C.A.R. pour son appui financier.
- 2 En réalité, la notion de contradiction mérite d'être précisée. J'ai argumenté ailleurs (Villeneuve, 1985) que les mots antagonisme, décalage et conflit décrivent mieux que le mot contradiction les phénomènes appréhendés par l'économie politique marxiste. Quant à la notion de contradiction véhiculée par la sociologie de l'action, elle réfère très précisément à une logique contradictoire et dialectique, celle qui permet d'analyser comment des actions individuelles intentionnelles mènent à des formes sociales non-intentionnelles. BOUDON (1984) est très clair là-dessus.
- 3 LIPIETZ, A., *Crise et inflation, pourquoi?* Paris, Maspéro, 1979.
- 4 AYDALOT, P., *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economina, 1985.
- 5 LIPIETZ, A., *op. cit.*, p. 177.
- 6 *Ibid*, p. 181.
- 7 LIPIETZ, A., *Le Capital et son espace*, Paris, Maspéro, 1979, p. 104 et p. 55.
- 8 POULANTZAS, N., *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1974, p. 80.

- 9 AYDALOT, P., *op. cit.*, p. 143.
- 10 *Ibid.*
- 11 *Ibid*, p. 145 et p. 55.
- 12 AXELROD, R., *The evolution of cooperation*, New York, Basic Books, 1984.
- 13 SIMARD, J.-J., *La longue marche des technocrates*, Montréal, Ed. coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 155 et p. 55.
- 14 BOUDON, R., *La place du désordre*, Paris, P.U.F., 1984.
- 15 POPPER, K.R., "What is dialectic? in *Conjectures and Refutations, The Growth of Scientific Knowledge*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 2ième édition, p. 322.
- 16 VILLENEUVE, P., "Géographie de la perception et méthode dialectique", *Cahiers de géographie du Québec*, 29, 77, 1985, pp. 241-260.
- 17 VILLENEUVE, P., "Les théories sur la région: polarisation et capillarité", texte d'une communication présentée *in absentia* au colloque sur la région et la régionalisation tenu à Enna du 12 au 14 novembre. Le texte paraîtra dans un prochain numéro de la série *Notes et documents de recherche* du Département de géographie de l'Université Laval, 1985.
- 18 ISRAEL, J., "The Principle of Methodological Individualism and Marxian Epistemology" *Acta Sociologica*, 14, 3, pp. 145-150.
- 19 La distinction entre une relation formelle et une relation de substance est discutée ailleurs (Villeneuve, 1985). La démarche explicitée par BOUDON rejoint, sur certains points, la méthode "d'assemblage" proposée par Fossaert. Celui-ci s'appuie toutefois sur des relations formelles entre catégories théoriques, tandis que celui-là fonde son approche sur la reconstitution des relations de

substance (au sens d'interactions concrètes) entre des acteurs dans des situations toujours spécifiques (mais pas nécessairement uniques).

- 20 WELLMAN, B., "Domestic work, paid work and network" Research paper n° 146, Univ. of Toronto, Centre for Urban and Community Studies, 1984.
- 21 FORTIN, A., et al, *Histoires de famille et de réseaux, une exploration*, rapport de recherche, département de sociologie, Université Laval, 1985, p. 483.
- 22 SIMARD, J.-J., *op. cit.*, p. 162.

CHRISTIANE GAGNON
Université du Québec à Chicoutimi

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF: VERS UNE AUTONOMIE DU LOCAL?

INTRODUCTION

Par le présent travail, je tenterai de faire le pont entre mouvement associatif et territorialité dans la perspective du développement ascendant des collectivités locales et régionales. Ainsi, pour les besoins de ma lunette je formulerai ainsi la question-thème du colloque: le mouvement associatif comme espace de développement peut-il fonder une autonomie du local, voire une territorialité identitaire? Pour ce, je m'appuierai sur une revue de littérature et mes recherches antérieures, elles-mêmes inscrites dans un projet plus vaste du GRIR portant sur le développement autonome en région périphérique.

Dans un premier temps, je décrirai brièvement le contenu de pratiques de type associatif. Deuxièmement, je situerai le mouvement associatif comme objet de recherche en caractérisant quatre approches (INSTRUMENTALE, EXPÉRIMENTALE, VALORISATRICE et TERRITORIALE) correspondant à des positions d'auteurs, sur la variable portée socio-politique du mouvement. Partant du postulat que la question de l'avenir des mouvements sociaux est indissociable de l'autonomie de la société civile et d'un modèle endogène de développement, je dégagerai dans un troisième temps quelques questions pouvant présider à la configuration de l'autonomie comme position sociale.

Il ne s'agit donc pas ici ni de faire l'apologie du mouvement associatif, ni de le promouvoir au rang de "véritable" mouvement social, mais de le questionner en regard d'un processus de développement autonome. Le mouvement associatif est ici appréhendé comme un regroupement de réseaux multiformes où s'exercent des pratiques collectives de nature diversifiée, témoignant d'une capacité d'agir et d'investir son milieu et sa vie.

TOUR D'HORIZON DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Depuis le milieu des années '70, nous assistons, dans la plupart des pays industrialisés, à un véritable

foisonnement des associations volontaires. En France seulement, le mouvement associatif englobe maintenant jusqu'à 500 000 associations (300 000 en 1976) et connaît encore une expansion ¹. En Espagne, CASTELLS note dans son étude sur la ville et le socialisme un développement quantitatif et qualitatif (succès de leurs revendications) des associations madrilènes ². MELLUCI (1984) dans son étude récente sur les mouvements sociaux post-politiques en Italie constate une multiplication des associations tous azimuts, ce qui provoquerait l'éclatement de l'action collective en multiples cellules, indépendantes les unes par rapport aux autres et généralement autonomes dans leurs pratiques et objectifs ³. Plus près de nous aux États-Unis, FERGUSON (1980) fait part des résultats d'une recherche sur un mouvement aux perspectives planétaires, qu'elle nomme la Conspiration du verseau ⁴. Les conspirateurs du verseau chercheraient les voies de la transformation par une sorte de dépassement à la fois individuel et collectif. Ils se regrouperaient tantôt de façon formelle (associations ou organisations) tantôt informelle et s'introduiraient dans à peu près tous les vecteurs de la production ou de la reproduction. Les cellules ainsi formées se constitueraient en réseaux et ce à toutes les échelles du territoire. Au Québec, bien que nous n'ayons pas encore d'étude complète sur le mouvement associatif, il est loisible d'observer un développement du phénomène associatif. La vie associative semble faire preuve de vitalité. Citons, à titre d'exemple, l'évolution quantitative connue par les organismes environnementaux au Québec. En 1985, on évaluait à 875 le nombre de groupes à sensibilité écologiste, alors que dix ans plus tôt on en comptait environ qu'une dizaine ⁵. Tentons maintenant de cerner ce que recouvrent les pratiques des associations, selon différents auteurs.

CONTENU DES PRATIQUES ASSOCIATIVES

Qu'entendons-nous au juste par association? À la suite de MEISTER (1972), nous définissons l'association comme "un groupement basé sur le recrutement volontaire et la mise en commun de la part des membres de leurs connaissances ou de leurs activités dans un autre but que de partager des bénéfices" ⁶. Les associations oeuvrent donc dans à peu près tous les champs possibles d'intervention. Plus précisément, ils occupent les champs reliés:

- 1- aux conditions de vie des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des immigrants, des handicapés, des assistés sociaux;
- 2- aux nouvelles formes de vie quotidienne (santé holistique, alimentation naturelle, etc.);
- 3- à l'éducation populaire (alphabétisation, solidarité internationale, etc.);
- 4- au cadre de vie (transport en commun, logement coopératif, environnement, loisirs, etc.).

Évidemment tous ces groupements sociaux n'adoptent pas la même forme de pratique collective, dans une seule et même visée idéologique. Dans cette grande diversité associative, nous distinguons les **associations d'expression** et de participation, regroupant davantage les personnes ayant des intérêts communs dans le domaine des loisirs, culture ou sports; les **associations gestionnaires** ou para-publiques s'occupant de différents problèmes sociaux de la population ou s'adressant à des groupes d'âge spécifiques; enfin les **associations revendicatives** posant des actions ponctuelles défensives ou offensives soit dans un secteur donné ou par rapport à un territoire commun ⁷. Le territoire devient donc maillé par des réseaux multiples et indépendants de groupes sociaux, que nous appellerons pris dans leur ensemble et faute de mieux, le mouvement associatif, sachant qu'il vient a posteriori d'une action collective éclatée et fonctionnant transversalement, c'est-à-dire dans un mouvement de convergence et non forcément de cohérence entre les groupes et les réseaux.

Cette brève description des pratiques associatives nous amène à dégager une des principales caractéristiques de ces organisations, à savoir leur texture multiforme. En effet, ces organisations peuvent avoir des orientations idéologiques diversifiées; revendiquer ou donner des services, quand ce n'est pas les deux à la fois; tantôt travailler en fonction d'un problème concernant un territoire donné (municipalité, mrc, région), ou d'un secteur (logement, santé) ou une question ponctuelle dépassant le strict niveau local (par exemple les pluies acides ou les allocations des assistés sociaux). Cependant, chaque maille du grand réseau associatif est conçue de façon autonome ce qui

est à la fois une force et une limite importante lorsqu'il faut envisager un projet politique commun qui pourrait avoir comme conséquence une plus grande autonomisation des acteurs sociaux.

Toutefois, au-delà de la facture et du contenu des pratiques associatives, que signifie la présence et le développement accru des associations volontaires dans la société de l'après-crise? Puisque ces pratiques collectives renvoient à un phénomène plus large, soit la mise en place d'un mode de régulation sociale, quelle est la portée socio-politique du phénomène associatif et de son discours revendicatif? Pour répondre à cette question, regroupons les principales thèses d'auteurs en quatre approches distinctes. Comme toute catégorisation, les frontières ne sont pas forcément étanches entre chaque approche; ceci n'est qu'un moyen (heuristique) pour comprendre l'évolution du phénomène associatif. Son caractère non uniforme et évolutif rend d'ailleurs difficile toute analyse globale sur la portée socio-politique présente et future.

DE LA PORTÉE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

La première approche, appelée ici APPROCHE INSTRUMENTALE, oppose l'État et la société civile. Dans cette approche on met l'accent sur l'analyse de classes et on fait de l'associationnisme un moyen de contrôle social mis en place par l'État. L'association devient alors une courroie de transmission institutionnalisée, récupérée renforçant ainsi le contrôle de l'État sur la classe populaire. Comme "Les associations mobilisent des énergies orientées vers l'action sur le collectif (...); l'État peut donc et doit capitaliser ces énergies et les faire servir à sa politique tout en réglementant l'exercice" ⁸. GARNIER dans un article au titre évocateur parlera de "localiser le social... ou socialiser le local" ⁹. Ainsi l'État loin de reculer devant une offensive ou défensive de la société civile, profiterait du mouvement associatif pour contrôler davantage. Dans cette position, l'action collective des associations équivaut à un résultat négatif, les effets étant en quelque sorte rendus pervers.

Une deuxième approche analyse le phénomène associatif comme une "expérimentation de nouvelles formes de solidarité et de démocratie" ¹⁰. C'est ainsi que nous qualifions cette APPROCHE D'EXPÉRIMENTALE: l'association ou le groupe

populaire y joue alors un rôle de revitalisation du tissu social urbain, mais sans en avoir la capacité d'en changer ni les normes, ni les règles. Les thèses avancées éprouvent alors certaines difficultés à articuler les luttes de ces groupes à la lutte des classes. GODBOUT et COLLIN (1975), dans leur recherche sur l'action des groupes populaires de Montréal, concluent que cette dernière ne fait pas l'objet d'un réel contre-pouvoir ¹¹. Comme GREMION, ils croient que la participation est davantage le lieu de nouveaux professionnels, que le lieu d'un pouvoir autonome de citoyens. Malgré tout, nous pouvons observer que dans ce genre de thèse on accorde aux associations et groupes populaires de type revendicatif, un certain rôle d'innovation sociale, car leurs actions ne permettraient pas encore un élargissement et un partage de pouvoir au niveau de la décision, mais davantage "au niveau du jeu d'influences et des rapports de force" ¹². Toutefois, à travers cette deuxième approche, le rôle du mouvement associatif n'apparaît pas fixé définitivement et devient marqué par le paradoxe de la participation: "les associations peuvent être en effet le signe d'une dynamisation de la société civile comme elles peuvent être aussi le prolongement de l'État rationalisateur corporatiste, qui a besoin de nouveaux relais" ¹³. Dans cette optique, l'État y joue un rôle prédominant. Pour le contraindre à transformer sa logique, il faudrait des mouvements encore beaucoup plus forts et beaucoup plus larges, car les associations ne seraient que les appendices de l'État ou les prolongements de la société civile ¹⁴. L'enjeu est posé mais reste entier dans son élucidation; les effets sociaux du mouvement associatif tendant ici à s'annuler sous le poids de l'État et de son pouvoir.

La troisième approche que nous dégageons met l'accent sur les potentialités du mouvement associatif, comme porteur d'une alternative sociale ou d'un nouveau projet de société. Le mouvement associatif deviendrait ici une force sociale capable de dépasser des rapports sociaux capitalistes ¹⁵. C'est l'APPROCHE VALORISATRICE. Dans sa recherche sur le mouvement social urbain madrilène, CASTELLS conclue que les associations de quartier "furent un des éléments décisifs du changement politique et de l'émergence de nouvelles normes sociales et de nouvelles formes urbaines", faisant ainsi "évoluer Madrid espace bureaucratique à espace de participation et de signification" ¹⁶. Par ailleurs, en Italie, MELLUCI (1978) "observe que l'action collective

est en réalité cause et effet du changement" et que les "nouveaux mouvements sociaux investissent le mode même de production" 17. Les associations apparaissent dès lors comme un des outils privilégiés permettant de reconstruire une société civile autonome et des sphères de liberté pour une reconquête du quotidien 18. Les associations constitueraient une force socio-politique capable de modifier les décisions politiques 19. Avec un optimisme presque sans réserves, PROULX et VALLIÈRES ont vu dans l'effervescence des pratiques émancipatoires un bouleversement qui ne peut être que le signe d'un changement de société 20.

Enfin la dernière approche, chronologiquement plus récente, remplace la problématique des luttes urbaines par celle de la participation à la vie locale et celle de l'ancrage territorial. Les thèses développées autour de l'APPROCHE TERRITORIALE tendent à exprimer la réalité et le contenu des pratiques associatives, cette fois-ci dans une perspective d'investissement du local et de réappropriation du territoire. Dans sa recherche sur la situation des associations face à l'institution municipale, ROUDET (1983) positionne les associations non plus en terme d'opposition entre la société civile et l'État, mais les conçoit comme une dilution entre l'étatique et le social 2. Par conséquent, l'association deviendrait un acteur à part entière de la vie socio-politique de sa collectivité locale. Les auteurs analysent ici la portée socio-politique du mouvement associatif en regard de son cadre d'intervention privilégié mais non unique, soit la vie locale et son développement. Pour le chercheur français HOUÉE, les associations sont porteuses de projets sociaux et culturels innovateurs; elles font partie de ce courant pour vivre au "pays", défini comme une volonté "d'affirmer son identité face à tous les modèles dominants" 22, de s'enraciner dans un espace vécu et un nouveau mode de vie. Toujours selon HOUÉE, "les mouvements sociaux découvrent que la maîtrise de l'espace n'est pas une lutte accessoire et résiduelle mais une dimension essentielle pour cet autre vivre ensemble qu'ils veulent bâtir" 23. Les chercheurs que nous situons dans l'approche territoriale tentent alors d'identifier des stratégies alternatives de développement qui respatialisent les activités humaines, à partir d'une territorialité définie de manière endogène. D'autres encore (CAROUX et CAROUX) vont jusqu'à distinguer, à l'intérieur du mouvement associatif, un courant territorialiste dont le principal objectif consisterait "à restaurer

la liberté, à reconstruire de nouveaux espaces de citoyenneté, à trouver un certain nombre d'antidotes au processus de centralisation/massification", c'est-à-dire à mener une lutte contre un État qu'on qualifie de centralisateur ²⁴. Avec cette approche, la problématique d'aménagement de quartier semble s'élargir à une problématique de développement local et d'autonomie territoriale. Le mouvement associatif est alors perçu comme un mouvement d'autonomisation capable de créer de nouvelles solidarités et des liens sociaux ²⁵. BAREL se demande si on n'assiste pas finalement à une sorte de dissolution de l'État et à une repolitisation de la société civile, cette dernière accaparant une partie des fonctions assumées auparavant par l'État. Ce qui pourrait alors signifier une perte du pouvoir étatique au profit de la société civile.

Ce détour nous ramène maintenant à la question de départ: le mouvement associatif peut-il fonder l'autonomie du local et une territorialité identaire? Précisons d'abord la configuration que peut prendre l'autonomie.

LES FORMES DE L'AUTONOMIE

L'autonomie comme concept est-il un nouveau paradigme? Un projet de société? Une stratégie de l'État après la crise? Une praxis du mouvement associatif? Le dernier soubresaut d'une société sans territoire et sans transcendance? L'issue de la société civile? Possiblement un amalgame de toutes ces hypothèses. Chose certaine, l'autonomie nous apparaît comme le filon intégrateur permettant de remonter aux rapports entre le mouvement associatif, ses pratiques diversifiées et le développement local ascendant des collectivités.

Disons-le, l'autonomie individuelle est indissociable de l'autonomie collective. C'est le premier maillon d'un écosystème social dont les expériences d'autosanté, d'autoconstruction, d'autoformation, d'autoconscience, etc. témoignent de cette aspiration fondamentale de l'individu à maîtriser partiellement son milieu, à commencer par sa propre vie ²⁶. Cependant, l'addition de toutes les expériences d'autonomie ne conduisent pas forcément à l'autonomie collective. Comme le mentionne BAREL (1984), l'autonomie collective dans les secteurs de la production et du travail passe par une certaine maîtrise au niveau de sa propre vie ²⁷. L'autonomie se traduit alors par une

détermination à essayer "ici et maintenant" des solutions, des formes multiples d'action et de vie. Conséquemment, se développeraient des pratiques et une conscience du pouvoir que peuvent prendre les individus et les groupes. Par exemple, lorsque des groupes de pression font la promotion de l'autogestion, ils témoignent d'une recherche d'autonomie et ce à l'échelle locale. Lorsque des groupes populaires lancent des campagnes d'autofinancement, ils cherchent à s'affranchir par rapport au pouvoir central et à préserver leur liberté d'action et de pensée. Lorsque des écologistes réclament des pistes cyclables, pour un transport peu consommateur d'énergie, ils tentent de s'approprier une partie du territoire urbain en remettant en cause les privilèges et les conséquences du transport automobile. Lorsque des groupes sociaux s'opposent à des coupures dans les programmes sociaux gouvernementaux, ils réclament le maintien d'un bien-être collectif. Évidemment l'autonomie en soi n'existe pas: il y a des tentatives d'autonomie, des autonomies partielles qui correspondent à des projets, à des "découpages dans le social de sous-ensembles" 28.

AUTONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Nous le postulons: l'addition ou la superposition des autonomies individuelles et collectives n'aboutit pas forcément à l'autonomie du local. Cette dernière présupposerait, entre autres choses, une stratégie de développement de la part des groupes sociaux. Or cette stratégie ou concertation entre les groupes communautaires, associatifs et alternatifs n'existent pas. Une autonomie respatialisée, réappropriée localement ne pourrait s'actualiser, selon nous, que par le biais d'une stratégie de concertation du mouvement associatif, dans le sens d'un projet de société défini et visible. Toutefois, ce projet de société n'existe qu'en latence et en convergence. Nous l'avons constaté, le fonctionnement de type éclaté et transversal du mouvement associatif n'a pas conduit jusqu'à maintenant à la concertation ni sur les enjeux, ni sur les priorités.

À cette étape-ci nous nous demandons comment la démultiplication d'espaces autonomes pourrait-elle conduire à une autonomie relative du local, condition essentielle au développement ascendant des collectivités micro-régionales? Pour ne pas tomber dans le piège de la société duale où des secteurs peu rentables et conviviaux risqueraient de se contenter des marges du quotidien, comment accéder à

l'autonomie économique ou du moins accéder aux leviers économiques? Comment et surtout ne pas tomber dans le piège d'un État qui souhaite la prise en charge, l'auto-financement du niveau local aux dépens de ceux qui y vivent. Dans un contexte de division et de spécialisation du travail, d'articulation des ressources des régions au capital multinational, et d'État centralisateur, l'autonomie économique du local peut-elle dépasser les stades de l'autogestion et du coopératisme? Selon FRIEDMANN l'auto-développement ne serait possible que pour des régions polarisées par des villes mondiales puissantes²⁹. Cet économiste pose ainsi l'enjeu des régions périphériques, et dans ce cas il parle de développement alternatif ou auto-dépendant. Cette situation des régions signifierait-elle que l'autonomie du local serait alors réduite au contrôle de la dépendance ou si l'on veut à l'autogestion de la dépendance? Le mouvement associatif évitera-t-il le piège du localisme et de la gestion du social conjugué au mode du local, par un État qui tend à se dégager de responsabilités sociales et de son rôle providentiel?

Le mouvement associatif, fondé sur des relations de réciprocité, témoigne à différents degrés d'une recherche de territorialité, où s'exercerait pas à pas une autonomie du local. Reste à voir si cette conquête d'autonomie à l'échelle du quotidien et du local pourra s'accompagner d'une vaste politisation du territoire pour la destination des ressources et d'une transformation des rapports sociaux.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Il s'agit d'une approximation puisqu'il n'existe pas de statistiques récentes et complètes à ce sujet. Toutefois, l'importance du secteur a amené le gouvernement français à créer, en 1984, un secrétariat d'État à l'économie sociale. Un français sur trois serait membre d'une association. Voir PASSARIS et RAFFI, *Les associations*, Paris, 1984, pp. 35-36.
- 2 CASTELLS, M., *La ville, la démocratie, le socialisme*, Bruxelles, Contradictions, 1982, p. 7.
- 3 MELLUCI, A., Mouvements sociaux, mouvements post-politiques, *Revue internationale d'action communautaire*, n° 10/50, pp. 13-30. Selon nous, ce constat provient du changement de l'action collective peu orientée dans un courant idéologique précis, ni en fonction d'un mouvement politique donné.
- 4 FERGUSON, M., *Les enfants du verseau*, Paris, Calmann-Levy, 1981, 388 p.
- 5 QUÉBEC, MENVIQ, *Le répertoire environnemental*, 1984, 265 p.
- 6 C'est la définition de l'association que donne A. MEISTER dans son livre *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éd. ouvrières, 1972, 220 p.
- 7 CAROUX, F., Typologie, La démocratie par l'association?, in *ESPRIT*, Paris, 1978, pp. 9-12.
- 8 ROCHETTE, B., et YAHY, J.P., L'aménagement du cadre de vie: intervention publique et action des associations vers une pédagogie civique, in *Aménagement urbain et mouvements sociaux*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1978, p. 277.
- 9 GARNIER, J.P., "Localiser le social ... ou socialiser le local?" *Espaces et sociétés* n° 40, Paris, 1982, pp. 3-14.

- 10 HAMEL, P. et LÉONARD, J-F., *Les organisations populaires, l'État et la démocratie*, Montréal, Nouvelle optique, 1981, 208 p.
- 11 GODBOUT, J. et COLLIN, "Grandeurs et misères des groupes populaires" in *Autogestions*, n° 20/21, Paris, Privat, 1985, p. 53-61.
- 12 AUTUNES, A., "Les associations de défense du cadre de vie: la démocratie enjeu dans les rapports de pouvoir", in *Aménagement urbain et mouvements sociaux*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1978, p. 179.
- 13 GREMION, P., "Les associations et le pouvoir local", in *Esprit*, Paris, 1978, p. 30.
- 14 CHERKI, E., et MEHL, D., *Les nouveaux embarras de Paris*, Paris, Maspéro, 1979, 218 p.
- 15 CASTELLS, M., *op. cit.*, p. 179.
- 16 *Ibid*, p. 6.
- 17 MELLUCI, A., *op. cit.*, p. 13.
- 18 CAROUX, J., "La démocratie par l'association?", Paris, in *Esprit*, 1978, p. 3.
- 19 PASSARIS, S., et RAFFI, G., *Les associations*, Paris, Éd. La Découverte, 1984, p. 96.
- 20 PROULX, S. et VALLIÈRES, P. (Éds.), *Changer de société*, Montréal, Québec/Amérique, 1982, 298 p.
- 21 ROUDET, B., *La commune et ses associations*, Meylan (Isère). Corenc, CESOL, 1983, 315 p.
- 22 Pour HOUÉE un pays "renaît de groupes sociaux qui ont trouvé dans leurs échanges et leurs affrontements une identité commune, une volonté locale, capable de mûrir un projet et faire partager un espoir", in *MAD'GAZETTE*, juin-novembre 1982, p. 20.
- 23 HOUÉE, P. *Pour une démarche de développement local ascendant*, texte de conférence, 1984, 17 p.

- 24 CAROUX, J. et CAROUX, F., "Le mouvement associatif", in *Politique d'aujourd'hui*, Paris, juin 1980, p. 74.
- 25 BAREL, Y., "Autonomie et société", *Les enjeux de l'autonomie*, Grenoble, Éd. La pensée sauvage, 1984, pp. 97-114.
- 26 GORZ, A. et BOSQUET, M., *Écologie et politique*, Paris, Seuil, 1978, 245 p.
- 27 BAREL, Y., *op. cit.*, p. 100.
- 28 BAREL, Y., *La société du vide*, Paris, Seuil, 1984.
- 29 FRIEDMANN, J., Auto-développement et auto-dépendance, in *Redéploiement industriel et planification régionale*, M. Boisvert et P. Hamel (Éds.), Montréal, Université de Montréal, 1985, pp. 289-300.

PARTIE II

LA RETERRITORIALISATION DES
RAPPORTS SOCIAUX AU QUÉBEC

JUAN-LUIS KLEIN
Université du Québec à Chicoutimi

ENJEUX ET ACTEURS DANS LA GESTION DU TERRITOIRE

Pour identifier les nouveaux enjeux territoriaux au Québec, il faut se référer aux défis actuels posés aux politiques et aux pratiques d'aménagement et de développement et aux structures intermédiaires opérant à l'échelle régionale ¹. J'aborderai le problème en essayant de montrer tout d'abord que la dissociation entre les politiques d'aménagement et de développement résulte du partage de la gestion du territoire entre les fractions centrales et locales de la bourgeoisie. Ensuite, je montrerai que le nouveau mode de régulation du social appliqué par l'État à la société de l'après-crise exige le remplacement de ce partage par un autre, associé au corporatisme. Puis, je terminerai en soulignant la place prépondérante accordée à la région dans le cadre du mode de gestion corporatiste.

LE PARTAGE SOCIAL DU CONTRÔLE DU TERRITOIRE

Précisons au préalable que, au Québec, l'aménagement et le développement ont évolué traditionnellement de façon parallèle mais non convergente. Aujourd'hui cependant, ces deux volets importants de la gestion territoriale, semblent destinés à se rencontrer dans un nouveau champ politique, champ qui relève de ce que BAREL identifiait comme le "mésos-niveau" ². Infra-national mais supra-local, ce mésos-niveau se situe entre les appareils nationaux et locaux de gestion du social, c'est-à-dire, entre les paliers central et local de l'État. Mais, si les termes de ce couple se rapprochent, donnant un nouveau sens à la question régionale, ils ne se rejoignent pas, du moins pas pour le moment.

On le sait, le développement régional et l'aménagement du territoire, dans le sens qu'on leur donne couramment au Québec, puisent leurs racines dans des réalités et des idéologies différentes, voire opposées. Le développement régional, entendu ici comme l'intervention volontaire des pouvoirs publics en vue de la mise en valeur des ressources des régions et de la diminution des disparités régionales,

est ancré à la fois dans des stratégies de promotion sociale proposées par des courants socialisants européens de la fin du XIX^{ème} siècle et, surtout, dans les méthodes keynésiennes de régulation du système implantées dès les années trente aux États-Unis, puis généralisées dans les années d'après-guerre dans tous les pays industrialisés occidentaux ³.

Issu de racines toutes différentes, l'aménagement du territoire, entendu ici dans son sens urbanistique, est né dans les années vingt des revendications des marchands de New York qui s'inquiétaient des répercussions de l'installation d'usines et des concurrents non désirables près de leurs propriétés, donnant ainsi le coup d'envoi au zonage urbain ⁴.

Il n'est donc pas surprenant que l'aménagement et le développement aient vécu au Québec dans des mondes séparés. L'aménagement des zones habitées y a toujours été une responsabilité municipale et ce depuis plus d'un siècle. En tant que palier local de l'État par excellence, depuis leur création, les municipalités ont été plus aptes à gérer les différents types de conflits liés à l'appropriation et à l'utilisation du sol que les gouvernements centraux ⁵.

Le développement régional cependant a été réservé aux gouvernements fédéral et provincial, et ce depuis qu'ils ont adopté l'approche keynésienne de gestion de l'économie et de la société. L'avènement des États nationaux, qui, on le sait, est lié à l'adoption de cette approche, a fait des gouvernements centraux les seuls capables d'intervenir pour réguler la consommation, pour orienter les investissements tout en y participant. Ainsi s'implante un modèle où l'aménagement revient aux municipalités, donc aux élites locales dont elles sont l'expression, et le développement est assumé par l'État central au profit des intérêts économiques qui le contrôlent. Ce qui permet ainsi une sorte de partage d'espaces de contrôle entre les fractions locale et nationale de la bourgeoisie. Il s'agit d'espaces de contrôle, dans la mesure où les investissements comme tels relèvent plutôt du capital privé, souvent étranger, dont la spatialité déborde celle de l'État national ⁶.

Il est cependant entendu que cette répartition de l'aménagement et du développement entre niveaux de pouvoirs différents n'a plus de raison d'être lorsque les espaces du

pouvoir économique et politique se recouvrent. En effet, si on prend l'exemple des villes de compagnie, telles Arvida au Saguenay ou Noranda en Abitibi, on voit que les entreprises, Alcan et Noranda Mines en l'occurrence, assumaient et le développement économique et l'organisation du sol urbain, se permettant même d'appliquer des plans d'occupation du sol d'inspiration européenne considérés par plusieurs et pendant longtemps comme des modèles.

Il ne faudrait pas conclure que je fais ici une apologie du rôle des grandes compagnies dans la production du territoire, bien au contraire. Je veux simplement souligner que les volets aménagement et développement des politiques territoriales ne sont pas condamnés à être séparés et que s'ils le sont c'est à cause de la spatialité des rapports entre les fractions locale et nationale de la bourgeoisie québécoise. Ainsi, il peut être soutenu que l'évolution séparée du développement et de l'aménagement relève de l'incapacité des États, central et local, et des classes sociales qui s'y expriment, d'assurer la pleine maîtrise de leur territoire, faute dans les deux cas du pouvoir économique et de la volonté politique nécessaires pour le faire.

Et cette incapacité s'explique par l'absence traditionnelle d'une bourgeoisie québécoise capable d'imposer le développement économique ou de l'orienter, absence qui n'a été qu'atténuée par la révolution tranquille. Ainsi, ne pouvant pas produire le développement, car selon le modèle en vigueur celui-ci est du ressort des grands capitaux et des multinationales, il ne restait aux différents paliers de l'État qu'à le subir, se limitant à attirer et/ou à recevoir les investissements étrangers, c'est à dire à aménager le territoire pour accommoder ces investissements.

L'AVÈNEMENT DU CORPORATISME TERRITORIAL

Le problème se révèle cependant dans toute son ampleur lorsque les méthodes keynésiennes de régulation perdent leur efficacité, surtout depuis la fin des années '70. Rappelons-le, ces méthodes postulaient que la consommation suscite des investissements, que les investissements produisent des emplois et que les emplois permettent la consommation. Or, comme on le sait, les grandes compagnies ont cherché à maximiser leur profit en élevant la productivité du travail, ce qui a écarté du champ de travail une

partie importante de la population active. Les gouvernements se tournent donc vers les milieux locaux et particulièrement vers les petites et moyennes entreprises pour pallier à ce problème. Et dès lors, les différents acteurs des sociétés locales sont interpellés pour participer à l'aménagement et au développement ⁷.

Le mode keynésien de régulation perd de son efficacité et les effets se font sentir à tous les niveaux ⁸, ce qui entraîne au Québec quatre types de conséquences:

- 1- l'État central, cherchant à se décharger, essaie de transférer à une échelle inférieure certaines de ses responsabilités. Or, dans l'opinion du gouvernement, il n'y avait pas d'échelon inférieur pouvant agir au niveau local comme interlocuteur efficace, car il considérait les municipalités comme trop nombreuses et trop petites pour jouer ce rôle. Il a donc structuré un palier intermédiaire de gouvernement et à créer les municipalités régionales de comté (MRC).
- 2- les intervenants et décideurs régionaux sont amenés à se concerter par la tenue des sommets régionaux, empruntant ainsi une dynamique corporatiste.
- 3- certaines organisations locales (groupements sociaux, corporations locales) sont interpellées pour assumer en partie le développement des territoires qu'elles desservent, ou pour y participer.
- 4- certains groupes, surtout en milieu rural, manifestent leur volonté de se prendre en main et d'assumer eux-mêmes le développement de leur territoire ⁹.

Ainsi, avec la crise du mode keynésien de gestion de la société et du territoire, se brise le traditionnel partage des espaces de développement entre les appareils nationaux et locaux de l'État, et donc entre les fractions locales et nationales de la bourgeoisie. Des acteurs nouveaux ou "rénovés" investissent, certains dans une dynamique descendante, d'autres dans une dynamique ascendante, un nouvel espace de contrôle: l'espace intermédiaire ¹⁰,

soit l'espace régional dans sa version corporatiste. BAREL n'a-t-il pas dit que:

"l'espace naturel du corporatisme est le méso-niveau, dont les acteurs sont de taille respectable mais n'ont pas et ne peuvent avoir de vocation universelle" 11.

LA RÉGION: NOUVEAU CADRE DE LA GESTION DU SOCIAL

La notion de région reprend donc son sens premier qui est politique. Le mot ne vient-il pas du latin "regere" et n'est-il pas associé à "régie"? Il est loin de mes objectifs de retracer l'histoire du mot région et de son utilisation. Je veux simplement souligner que la notion de région est avant tout politique car elle désigne un instrument politique. Je m'explique.

La région constitue un instrument de gestion locale du social, qui implique la délimitation territoriale mais qui ne s'y réduit pas. Sans vouloir en donner une définition stricte et exclusive, je conçois l'espace régional comme l'expression d'une échelle particulière de l'articulation, hiérarchisée des modes de production et de vie, et des différents rapports sociaux qui en résultent. La région apparaît donc comme l'instrument de contrôle et de gestion de cet espace régional, et son but serait soit de reproduire des hiérarchies sociales, soit d'en créer des nouvelles.

Il a été dit ci-dessus que cette question prend toute son importance dans le contexte actuel, où l'administration étatique tente de modifier les structures existantes de gestion des espaces régionaux, pour créer des nouveaux cadres de cohérence et de consensus. Pour cela elle interpelle les acteurs sociaux locaux leur demandant d'établir des "nouvelles" convergences et de minimiser leurs différences structurelles. L'objectif visé est de susciter des dynamiques d'autodéveloppement, tout en "localisant" davantage la nouvelle spatialité de l'État, qui découle des nouvelles exigences posées à celui-ci par le capital en matière de gestion des espaces régionaux.

CONCLUSION

Les pratiques dans le domaine de la production du territoire se sont ainsi renouvelées, et les rapports entre l'État central et les sociétés locales se sont vus bouleversés. Or, cette réarticulation de l'État au local ne relève pas simplement d'une modification des stratégies de développement, ou d'une simple remise en cause des concepts d'efficacité de la gestion gouvernementale. Elle est beaucoup plus importante que ça. En effet, elle s'insère dans un processus de redéfinition des modes de régulation du système économique et social dominant dans les sociétés industrialisées.

Les acteurs locaux sont ainsi soit interpellés, soit orientés, soit obligés par le retrait de l'État, qui en région périphérique se combine avec le retrait des monopoles ¹², et sont amenés à intervenir à une échelle nouvelle pour eux: une échelle supra-local. Le but de l'État dans cette opération est connu: il poursuit le renforcement de la société globale par l'implantation d'un nouveau mode de régulation basé sur la dualisation sociale, caractérisé par la participation accrue des acteurs locaux à la solution de leurs problèmes ¹³.

Le but des acteurs locaux est cependant beaucoup moins bien défini. Dans le cas des élites locales, il semble clair qu'elles n'ont pas réussi à se dissocier du mode de régulation que l'État tente d'établir. Au contraire, elles ont été les premières à s'impliquer dans la concertation corporatiste. Dans le cas des municipalités, malgré un discours autonomiste, qui dans certains cas s'est opposé à la concertation corporatiste, il est clair aussi qu'elles n'ont pas réussi à proposer un modèle différent de celui de l'État ¹⁴. Quant aux groupements sociaux, ceux-ci semblent développer un sentiment d'appartenance régionale renouvelé, tout en s'impliquant dans la solution des problèmes locaux ¹⁵. Or, pour être alternatifs, c'est-à-dire pour sortir du mode de régulation véhiculé par l'État et pour proposer un nouveau modèle, et je reprends ici le diagnostic de BAREL, les groupements sociaux se doivent de rompre avec le corporatisme et d'évoluer à l'extérieur du méso-niveau, c'est-à-dire du cadre implanté par l'État ¹⁶.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cette réflexion reprend une partie des principales conclusions d'un colloque tenu au mois de mai 1985 à l'UQAC; voir KLEIN, J.-L. (éd) *Aménagement et développement: vers des nouvelles pratiques?*, Cahiers de l'ACFAS n° 38, Montréal-Chicoutimi, ACFAS-UQAC, 1986, 197 p.
2. Voir BAREL, Y., *La société du vide*. Paris, Editions du Seuil, 1984, p. 85.
3. WEAVER, C., et GUNTON, T. établissent des liens directs entre les écrits de PROUDHOM et KROPTKIN et les idées prônées par les premiers "régionalistes" français, anglais et étatsuniens. Voir "From drought assistance to mega-projets: fifty years of regional theory and policy in Canada". *La revue canadienne des sciences régionales*. Vol. V, n° 1, 1982, p. 7.
4. Comme l'affirme TRÉPANIÉ, Marie-Odile dans "Formes traditionnelles et réforme réduite du droit de l'urbanisme au Québec: changements de fond ou changements de forme?" in, LÉVEILLÉE, (éd) *L'aménagement du territoire au Québec*. Montréal, Nouvelle optique, 1982, pp. 11-42.
5. Les origines du palier municipal au Québec remontent à 1855, année de l'adoption de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas Canada; voir à ce sujet l'intéressant article de Jane MATTHEWS GLENN; "L'aménagement du territoire en droit public québécois". *McGill Law Journal*. Vol. 23, 1977, pp. 242-261.
6. Il est possible de distinguer trois types d'espaces: les espaces de contrôle, les espaces de production et les espaces d'appartenance. Voir KLEIN, J.-L., *La place de la région dans l'analyse des rapports sociaux*, texte d'une communication présentée au colloque LES ETUDES EN DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUÉBEC, organisé par le GRIDEQ, à Rimouski, en mai 1984.

7. Pour une recherche empirique sur cette question voir KLEIN, J.-L. et LAROUCHE, R., *L'État et l'élite locale à la croisée des chemins*, Chicoutimi, GRIR UQAC, 1985, 115 p.
8. Comme le montrent MACLOUF, P. et SARBIB, J.-L., dans "Dualisation sociale et dualisation spatiale de la force de travail en période de crise: deux scénarios possibles." *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, 1983, pp. 119-146.
9. Certaines de ces conséquences sont analysées dans KLEIN, J.-L., SAVARD, F., BOUDREAU, R., et GAGNON, C., *L'ancrage territorial du mouvement associatif en région périphérique*, Chicoutimi, GRIR UQAC, Notes et documents de recherche, Vol. 5, n° 1, 1986, 53 p.
10. Voir DIONNE, H., "Le nouveau maillage géo-politique de l'État québécois: les municipalités régionales de comté. À paraître dans un numéro spécial sur le Québec de la revue *Cahiers Nantais*.
11. BAREL, Y., *op. cit.*, p. 85.
12. Comme l'illustre bien BOUDREAU, R., *Les groupes sociaux face au repli du capital en régions ressources*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Thèse de maîtrise en Études régionales, 1985, 200 p.
13. Comme le dit QUESNEL, L., dans "Ruptures et constantes dans les pratiques de l'aménagement au Québec", in KLEIN, J.-L., (éd), *op. cit.*, pp. 187-197.
14. Voir LÉVEILLÉE, J., "Un nouveau modèle des rapports centre-périphérie et ses incidences sur la dynamique des groupes locaux", in KLEIN, J.-L., *op. cit.*, pp. 157-166.

15. Comme le montrent GAGNON, C., *Pratiques écologistes et développement alternatif en Sagamie*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Thèse de maîtrise en Études régionales, 1985, 167 p. et SAVARD, F., *Le mouvement associatif à Alma: perspectives et blocages d'un regroupement régional*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Thèse de maîtrise en Études régionales, 1986, 127 p.
16. Voir BAREL, Y., *op. cit.*, p. 86.

LA TERRITORIALITÉ COMME LIEU DU DÉVELOPPEMENT

Le concept de territorialité, tel que défini par RAFFESTIN et BRESSO, s'avère éclairant pour l'étude de la vie humaine collective. En projetant au premier plan les relations de l'homme avec l'extériorité, la territorialité exprime le vécu de l'être humain dans l'espace et dans le temps. Elle nous permet donc d'aller au coeur de la relation homme-nature afin d'en comprendre l'essence et le sens. Ce voyage aux confins de la vie collective fait également ressortir l'inégalité des rapports entre l'individu et son environnement soulignant ainsi l'importance du pouvoir dans toute relation.

La géographie du développement a tout avantage à questionner la territorialité afin de fonder une réflexion critique sur les problèmes de développement inégal. Ce concept, potentiellement très riche, laisse déjà se profiler plusieurs nouvelles avenues de recherche. Nous ferons ici écho à deux d'entre elles. La première concerne une réflexion globale sur le développement et son corollaire, le sous-développement, à laquelle la territorialité apporte un éclairage nouveau. La deuxième se situe dans le prolongement de cette réflexion, c'est-à-dire dans l'analyse du travail de la terre comme médiateur de la relation homme-nature dans les sociétés paysannes du Tiers-Monde.

LA STRUCTURE RELATIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT

Tout individu, ou collectivité, entretient avec l'extériorité différents types de relation qui définissent sa territorialité. Cette territorialité constitue en quelque sorte une construction mentale qui donne forme à l'ensemble de l'expérience humaine individuelle et/ou collective. Une telle construction offre donc un cadre privilégié pour appréhender la vie collective dans sa globalité. La territorialité permet ainsi de mettre en évidence la dimension première de toute vie en société, soit la dimension relationnelle.

Malheureusement, les géographes ont longtemps négligé (et même encore aujourd'hui) l'exploration de cet aspect essentiel du vécu individuel ou collectif qu'est la territorialité. Deux exemples se rapportant à la géographie du développement permettent d'illustrer certaines lacunes dans l'analyse de problèmes reliés à ce domaine de recherche et de faire ressortir la pertinence d'y utiliser le concept de territorialité dans ce même contexte.

Le premier exemple concerne l'utilisation courante de critères servant à mesurer les différents degrés de développement et de sous-développement comme le PNB par habitant, la disponibilité en calories, etc.. Ces indicateurs font référence à l'adéquation ou non d'un phénomène par rapport à l'étalon de mesure imposé par la société occidentale. Ils ne fournissent donc pas une image objective de la situation, ils n'informent surtout pas sur les efforts ou les possibilités de développement. De plus, ces critères choisis ne proposent qu'une vision statique de la situation, une sorte de photographie du développement ou du sous-développement mondial à un moment bien déterminé. Ce serait en quelque sorte le paysage du sous-développement, c'est-à-dire une image superficielle du phénomène. Ce point de vue évacue malheureusement la dimension d'interaction qui caractérise actuellement le système mondial. Par le fait même, cela tait les relations de domination et d'exploitation qui sont en grande partie responsables du développement inégal.

Il semble qu'une analyse du sous-développement basée sur la territorialité serait beaucoup plus riche de sens. D'une part, elle permettrait, en mettant en évidence les relations existant entre pays développés et pays sous-développés, de souligner l'inégalité de ces rapports et, par le fait même, de dénoncer la domination exercée par les pays développés. Le sous-développement se définirait alors comme un déséquilibre dans les relations Nord-Sud, déséquilibre qui défavorise les pays sous-développés à qui ces relations rapportent moins que ce qu'il y ont investi. D'autre part, à la lumière d'une théorie de la territorialité, toute intervention en faveur du développement prendrait une coloration nouvelle. À la place de solutions visant à améliorer les indicateurs, sans pour autant changer le fond du problème, il serait possible de proposer des changements qui touchent à la racine même du sous-développement, c'est-à-dire des modifications dans la

structure relationnelle d'une société. De plus, si l'utilisation de critères pour définir le sous-développement s'avère indispensable, on devrait s'efforcer de privilégier des indices qui soulignent les rapports dialectiques qui unissent les sociétés en présence et qui illustrent la dynamique de ces mêmes rapports. Un tel travail reste à faire, mais nous sommes d'avis qu'il serait riche d'enseignements sur le développement mondiale.

Le deuxième exemple rejoint le premier, mais s'applique à une plus grande échelle. Depuis longtemps ceux qui étudient le développement des sociétés rurales du Tiers-Monde, entre autres les géographes, cherchent des moyens pour intervenir efficacement. Pourtant, comme nous venons de le souligner dans l'exemple précédent, la recherche de solutions ne concerne que certains aspects du problème sans vraiment permettre un changement fondamental. Ces tentatives échouent principalement parce que le développement n'est pas considéré comme un processus global au coeur duquel se situe l'homme. À imaginer des transformations formelles d'où l'être humain est absent, on peut développer l'agriculture ou l'industrie mais on ne peut développer une société et encore moins des individus.

Un article paru en novembre dernier dans *Le Monde Diplomatique* illustre bien cette tendance. Dans cet article portant sur différentes perspectives du développement intégré, un géographe de l'ORSTOM, Michel PORTAIS, propose quatre voies possibles ¹. Nous citons ici la dernière de ces propositions.

La quatrième voie, plus ambitieuse, consiste à donner aux études intégrées une dimension culturelle. On risque fort, en effet, de passer à côté des motivations fondamentales des populations si l'on ne voit pas dans le paysage "le prolongement et le reflet d'une société en même temps qu'un point d'appui offert aux individus pour se penser dans la différence avec d'autres paysages et d'autres sociétés" ². Le paysage, témoin de l'intégration des éléments d'une culture, constitue, au fond, le véritable objet des études intégrées.

(PORTAIS, 1985)

Si nous adhérons à la position de l'auteur en ce qui a trait à l'importance de donner à la dimension culturelle une place prépondérante dans le développement, nous croyons toutefois bon de signaler notre désaccord face aux moyens qu'il préconise pour le faire. Premièrement, il nous semble inutile d'ajouter aux études intégrées une dimension culturelle puisque intégrer signifie que tous les aspects sont inclus dans le processus. Ceci laisse entrevoir la position de l'auteur qui considère le culturel comme une dimension d'un autre ordre que les autres aspects du vécu qui, eux, sont intégrés d'emblée. L'être humain est donc ici considéré comme extérieur aux études intégrées, comme un élément qu'il faut inclure de force. Deuxièmement, nous sommes d'accord avec SAUTTER pour voir dans le paysage "le prolongement et le reflet d'une société" ³. En ce sens, le paysage s'avère un outil intéressant pour l'étude des sociétés. Toutefois, nous croyons que le paysage ne constitue - et ne devrait pas constituer - "le véritable objet des études intégrées" ⁴. La proposition de PORTAIS est d'étudier les sociétés concernées par le biais d'une image. Comment peut-on prétendre étudier la dimension culturelle d'une société par l'analyse du paysage? Comment peut-on espérer intégrer l'être humain dans le développement si l'on n'observe que le paysage d'où il est absent? Ces questions sont fondamentales. Les interrogations qu'elles soulèvent rendent peu convaincantes ces études intégrées à dimension culturelle.

Une recherche sur le développement intégré, centrée sur l'étude d'une collectivité par le biais de la territorialité, serait beaucoup plus féconde. En s'interrogeant sur l'être humain, sur ses relations avec l'extériorité, sur les façons dont il tisse ces relations, on pénètre au sein même du développement. Il s'avère donc possible de poser que la territorialité constitue le lieu même du développement. C'est là, en fait, que sont générées toutes les impulsions vers le développement, c'est-à-dire vers une modification des relations dans un sens que la communauté considère comme positif. RAFFESTIN propose d'ailleurs une définition de la territorialité assez semblable à notre vision du développement. Selon lui, c'est "un ensemble de relations prenant naissance dans un système tridimensionnel société-espace-temps en vue d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du milieu" ⁵.

LE TRAVAIL COMME MÉDIATEUR DE LA RELATION HOMME-NATURE

Pour comprendre l'ensemble des relations homme-nature, il faut s'interroger sur la façon dont s'organisent ces relations. L'être humain entre en contact avec son extériorité par le biais d'un médiateur, le travail ⁶. Ici, le travail désigne toute action matérielle de création d'objets concrets ou mentaux. Chaque fois que l'homme entre en relation avec ce qui est extérieur à lui, il effectue un travail, que ce soit un processus de représentation mentale à partir d'un stimulus visuel ou la création d'un outil concret dans un but précis. Le travail semble donc être la clé qui nous permette de comprendre la territorialité et ainsi, le développement.

Le travail est énergie et information ⁷. On peut définir l'énergie comme la force nécessaire pour effectuer une activité quelconque. L'information, elle, désigne "à la fois l'habileté du travailleur acquise au cours d'un apprentissage et les connaissances nécessaires pour la fabrication d'un objet" ⁸. Lorsque le travailleur détient réellement l'énergie et l'information, le travail est alors entier. Il est alors signifiant pour l'homme qui le produit. On pourrait même dire que le travail entier est "territorialisant", puisqu'il implique pour le travailleur un contrôle des relations qu'il tisse avec son environnement biosocial. En poursuivant ce raisonnement, on peut poser le postulat que le développement réside dans le travail entier, c'est-à-dire dans le contrôle de la territorialité.

LE TRAVAIL DANS LES SOCIÉTÉS RURALES DU TIERS-MONDE

Dans les sociétés rurales traditionnelles, le principal travail est celui de la terre. Il nécessite d'une part une quantité énorme d'énergie et d'autre part des techniques et des connaissances bien précises. L'énergie, dans les sociétés traditionnelles du Tiers-Monde, est principalement fournie par l'être humain. Cette source d'énergie peut être augmentée en accroissant la population. Le problème de l'énergie est donc relativement facile à résoudre dans ces sociétés. L'information nécessaire au travail de la terre est transmise à l'intérieur de la collectivité qui la contrôle entièrement. Évidemment, ces sociétés ne sont pas exemptes d'inégalités internes, ce

qui indique que le travail n'est peut-être pas aussi entier pour tous les membres.

Depuis la colonisation et surtout pendant les quarante dernières années, le travail s'est profondément modifié dans les sociétés rurales africaines. Le paysan investit toujours par son travail la totalité - ou du moins la majorité - de l'énergie nécessaire. Toutefois, l'information indispensable au travail est souvent monopolisée par le système économique mondial. En effet, de plus en plus, le paysan se voit imposer des pratiques culturelles différentes de même que des régimes fonciers et un système d'échange étrangers à son mode d'organisation interne. Le travailleur de la terre des pays du Tiers-Monde a donc perdu une partie des pratiques et des connaissances informant son travail; il a donc perdu le contrôle de son travail et, par le fait même, le contrôle de sa territorialité.

Pour instaurer un nouveau développement, tel que défini précédemment, nous sommes d'avis que l'on devrait s'attaquer au problème du travail du paysan et tenter de lui rendre l'information qu'il a perdue au profit d'agents extérieurs. Il faudrait que le travail redevienne une activité signifiante, dont l'acteur contrôlerait le maximum d'éléments. Le développement serait donc un effort de ré-information des relations homme-nature, en quelque sorte, un renforcement du contrôle de la territorialité.

L'ÉDUCATION ET LE CONTRÔLE DE LA TERRITORIALITÉ

Dans les sociétés traditionnelles, l'information appartenait à chaque individu ou, pour le moins, à la communauté. "L'information était territorialisée, elle était en correspondance avec les conditions d'un pays. La transmission de l'information était assurée d'homme à homme, de père à fils, dans le labeur commun de chaque jour" ⁹. "L'information est celle accumulée par la mémoire collective", "c'est celle qui se transmet par l'éducation formelle ou non" ¹⁰. On peut donc dire que l'éducation, sous toutes ses formes, joue un rôle prépondérant dans l'organisation du travail, dans la construction et le contrôle de la territorialité.

Depuis la colonisation, l'information est contrôlée par les métropoles. Elle n'est divulguée qu'au besoin,

c'est-à-dire pour "produire" des individus capables d'accomplir certaines tâches spécifiques d'un travail désinformé. Le travail est donc déterritorialisé dans le sens qu'il est tourné vers des besoins exogènes. La manière privilégiée de reterritorialiser l'information et le travail dans les sociétés paysannes du Tiers-Monde serait donc de transformer l'éducation.

RÉFÉRENCES

- 1 PORTAIS, M., Les leçons du paysage, *Le Monde Diplomatique*, 380, novembre 1985, p. 24.
- 2 Citation de SAUTTER, G., "Le paysage comme connivence", *Hérodote*, n° 16, Paris, 1979.
- 3 *Ibid.*
- 4 PORTAIS, M., *op. cit.*
- 5 RAFFESTIN, C., *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies techniques, 1980, p. 145.
- 6 RAFFESTIN, C. et BRESSO, M., *Travail, espace, pouvoir*, Lausanne, Éditions l'Âge d'Homme, 1979, p. 9.
- 7 *Ibid.*, p. 10.
- 8 *Ibid.*
- 9 *Ibid.*, p. 101.
- 10 *Ibid.*

MICHELINE BONNEAU
Université du Québec à Rimouski

L'INVASION DES TERRITOIRES: LOCALISME ET CORPORATISME AU SEIN DES MRC

Les manoeuvres territoriales récentes de l'État québécois peuvent-elles être pressenties comme un volet de la stratégie corporatiste du gouvernement péquiste de 1976 à 1985? Cette tactique viserait particulièrement la société rurale, cette oubliée de la Révolution tranquille des années '60 qui a maintes fois reproché au gouvernement d'alors de ne pas faire déboucher sur de l'action les diverses formes de consultation et de co-détermination des politiques. Le corporatisme territorial se nourrissant de l'idéologie du localisme culturel et du localisme corporatiste pourrait alors constituer un modèle d'aménagement socio-politique de la société dont nous pourrions vérifier l'impact véritable dans quelques années.

LA TACTIQUE TERRITORIALE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Du nouveau découpage spatial et politique

La Loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme sanctionnée fin '79, créant les Municipalités régionales de Comté (M.R.C.), a présidé à la naissance d'une nouvelle structure politique intermédiaire au Québec. Son assise territoriale constitue une micro-région dite d'appartenance, une de fédération de municipalités locales existantes. Des regroupements de ces municipalités régionales avaient été prévus, à l'époque, et devaient selon le ministre ¹ devenir à un échelle plus macro des régions plus vastes de concertation et de planification, correspondant en fait aux dix régions administratives créées depuis la fin des années '60. On ignore actuellement ce qu'il adviendra de ces macro-régions et de cette dernière tentative de les "politiser" en leur adjoignant des membres élus aux suffrages universels.

Mais c'est le nouveau découpage spatial et politique qui nous préoccupe particulièrement, soit celui des 94 nouvelles micro-régions (MRC) dont le seul mandat légalement prescrit s'avère celui de l'aménagement de leur

territoire; quoique depuis le début de leur conceptualisation gouvernementale par les péquistes ² vers 1976, on ait voulu leur confier des responsabilités politiques et administratives considérables dans de nombreux secteurs dont la santé et l'éducation et ce, dans une optique globale de **décentralisation** ³.

D'ici 1987, chacune des MRC québécoises aura terminé l'élaboration de son schéma d'aménagement. Quel avenir leur réserve-t-on par la suite? Les spéculations vont bon train à cet égard, d'autant plus que les libéraux ont été récemment reportés au pouvoir et que les concepteurs des MRC siègent dorénavant dans l'opposition, lorsqu'ils n'ont pas démissionné. Néanmoins, cette nouvelle structure politique apparaît toujours comme un prolongement logique de l'appareil étatique québécois, même dans la perspective libérale d'un désengagement poussé de l'État central.

Le premier découpage de l'espace national québécois, de nature exclusivement administrative, à l'usage des ministères et de l'Office de planification du Québec se voit ainsi doublé dorénavant d'un second découpage, à échelle réduite et de caractère éminemment politique. On y retrouve des partenaires élus localement dans leur municipalité respective, municipalités urbaines et rurales traditionnellement opposées et inégalement favorisées.

....au renouvellement de l'ancrage territorial rural

La territorialisation de l'espace, soit le découpage de l'espace en prétendus multiples territoires, doit être considérée comme une intervention de caractère politique, qu'elle soit le fait de communautés, de groupes sociaux, de gouvernements ou d'États. Elle l'est d'autant plus lorsqu'une politique étatique, tout en poursuivant des objectifs de régulation et de gestion des contradictions régionales, dit répondre à un besoin social de **concertation localiste** et d'autoprise en charge.

Or, la logique de fonctionnalisation de l'État requérant une territorialisation contredit plus souvent qu'autrement la logique d'**appropriation** qui guide les groupes sociaux dans leur production de territoires. Cette production épouse souvent des voies parallèles en vertu de la finalisation et de l'action que visent les intervenants. Qu'en est-il dans le cas de la création des MRC? À quel

territoire celles-ci correspondent-elles? Et s'agit-il bien là de territoires authentiques?

Le territoire est un espace social, c'est-à-dire socialisé par un travail de production collective, lié aux rapports sociaux de communication et d'habitabilité. Le territoire est un espace approprié et, à ce titre, objet privilégié de **représentation** ⁴. Il correspond souvent à des espaces vécus, concrets, que des populations défendent parfois de façon radicale, peu en importe l'échelle ⁵. Le territoire nous appartient et nous lui appartenons, enracinés: il est bel et bien espace d'appartenance et d'identification.

Au Québec, en milieu rural, l'ancrage territorial des populations est fort localisé ⁶; la région y demeure souvent une simple abstraction, d'autant plus qu'elle n'existe pratiquement que comme entité administrative. C'est seulement à partir de la question de l'emploi associée à celle du patrimoine ⁷, c'est-à-dire à prime abord aux ressources d'où l'on tire éventuellement les emplois, que la représentation du territoire rural semble se délocaliser quelque peu. À preuve, plusieurs luttes populaires ont été menées en région par la population dans de nombreuses collectivités locales pendant les dix dernières années.

Si l'appartenance ne se commande pas, elle peut toutefois être provoquée, incitée, encouragée: des espaces (subtilement) conçus peuvent éventuellement devenir territoires vécus, si leur définition et conception sont orientées de façon à tenir compte du processus de production de territoire initié par les populations elles-mêmes ⁸. C'est d'ailleurs dans cette perspective de renouvellement de l'ancrage territorial rural que nous parlons de tactique territoriale étatique. Selon nous, celle-ci a su fort habilement s'appuyer sur l'identification politique locale des populations rurales ainsi que sur leur traduction propre de l'idéologie localiste, devenue **endogénisme**.

La municipalité locale est le lieu politique central des territoires ruraux vécus. Investir les représentants élus de cette instance politique, devenue désuète et généralement boudée par l'État central de nouvelles responsabilités concernant au premier chef l'aménagement du territoire et donc des ressources patrimoniales collectivement

appropriées et auxquelles on s'identifie au sein du territoire (le sol, les forêts, les sites, etc.), voilà une "offre" qu'il est bien difficile de refuser! D'autant plus que par la promesse de "contrats de développement", on confirme la volonté de l'État de favoriser un entrepreneurship autochtone afin de solutionner la question si primordiale de l'emploi. Qu'il faille pour ce faire s'associer à d'autres municipalités locales rurales, pourquoi pas? Cela permettra peut-être de faire contre-poids à l'influence urbaine au sein de la MRC, d'autant plus que localement, dans l'espace réduit de cette nouvelle micro-région, les enjeux sectoriels ruraux demeurent sinon identiques, du moins congruents. On demeure ainsi dans les limites d'un "entre-nous", où les aspirations territoriales locales semblent pouvoir converger sans risques évidents de dilution ou de détournement. Dans cette région localisée, l'appartenance apparaît pouvoir s'élaborer hors les limites connues du territoire familier.

Par ailleurs, à cette reterritorialisation de la région, jadis conçue à partir de prémices purement technocratiques et fonctionnelles, correspond une délocalisation des champs d'intervention de l'instance politique municipale. Cette autorité connue et réputée proche des citoyens est responsabilisée de telle sorte qu'elle alimente le nouveau territoire de la région locale de sa propre légitimité. La politique et sa représentation sont ainsi reconstruites. En effet, sur la scène locale, en termes spécifiquement politiques, on assiste, à partir de l'énoncé d'une volonté de décentralisation via les MRC, à une revalorisation des pouvoirs locaux, notamment municipaux que l'on pourrait qualifier de "modernisation" et d'"intégration".

On comprend dès lors la panique de certains élus municipaux et l'inquiétude défensive de leurs associations; la revalorisation manifestement poursuivie risque virtuellement la dilatation sinon l'éclatement de leur pratique, d'autant plus que son assise territoriale est profondément transformée par cette dé-localisation partielle. À l'échelle de la micro-région, les élus municipaux ruraux habitués à gérer le quotidien de leur territoire doivent dorénavant planifier à moyen terme le devenir d'un ensemble beaucoup plus vaste, en concertation et à l'aide d'une multitude de nouvelles normes et contraintes. À l'évidence, les élus locaux sont progressivement poussés vers la responsabilité du développement.

La déstabilisation en profondeur amorcée par ce processus de délocalisation des mandats et compétences élargis est également provoquée par l'incertitude entourant l'éventuel cahier de charges des MRC. On semble de plus en plus indiquer à travers discours et décisions qu'il est normal que certaines régions manifestent plus de dispositions que d'autres pour se "loca-gérer" et se développer. On tente ainsi à notre avis de provoquer nombre d'ajustements et d'adaptations dont témoignent les cours de formation à l'intention des maires et conseillers municipaux, les conflits avec les secrétaires des municipalités et leur association, les participations exigeantes et soudaines de nombre de petits-bourgeois professionnels et hommes d'affaires. L'heure de l'institutionnalisation des territoires locaux a sonné!

De l'idéologie localiste... à une nouvelle citoyenneté rurale?

La transformation récente de la vie associative au Québec révèle une nouvelle version de l'individu social et du groupe social contemporains: individualistes, narcissiques, éclatés à intérêts morcellés. Sous cet éclairage de parcellarisation, on constate une prolifération de groupements et activités sectorialisés, de groupes sociaux particularisés, de micro-institutions destinées à gérer des micro-besoins ou des besoins locaux (vieux, handicapés, jeunes, déprimés, mamectomisées, etc.) et la multiplication des particularismes et des différences. On voit naître un type d'action sectorialisé et territorialisé qui privilégie le local comme lieu et comme idéologie.

L'idéologie du localisme s'est d'abord élaborée dans les centres urbains, au gré des revendications axées sur les quartiers et les ethnies. Il semble que sa diffusion ait atteint aujourd'hui le milieu rural et la région. Tout un discours axé sur la ruralité nouvelle s'en nourrit au Québec en l'adaptant toutefois; la convivialité se colore ici de teintes plus réalistes, en se frottant aux préoccupations économiques qu'impose la constat du sous-développement régional. L'amalgame de l'idéologie localiste à celle de l'endogénisme, dans le contexte politique de l'institutionnalisation des micro-régions pourrait favoriser croyons-nous le "versant" corporatisme du localisme au détriment de son volet culturel⁹. À cet égard, nous croyons que les visées politiques et économiques du

gouvernement péquiste concepteur des MRC seront atteintes. Avant d'en venir à ce point, voyons brièvement la "production" idéologique à l'oeuvre au sein des territoires ruraux et ses conséquences politiques virtuelles sur la scène locale.

Le localisme culturel se caractériserait par un certain refus de la hiérarchie, du spécialiste, de l'élu gestionnaire; la culture y serait pensée globalement comme mode de vie et serait éventuellement assimilée à une éthique. La vie quotidienne concrète, enracinée, spontanée serait alors opposée à l'abstraction de l'institution et de son ordre. Dans cette optique, le particulier, le singulier, le concret, le local s'opposeraient à l'universel, au formel, à l'État.

Ce localisme culturel serait toutefois serti d'un double qui, de façon ambivalente lui répugnerait et l'attirerait: le localisme corporatiste. Celui-ci serait connoté par l'institution et croirait à la bonne gestion technique qui permet de répondre aux besoins ainsi qu'à l'autonomisation possible du local qui se fixerait comme but de contrer l'État normatif.

Dans la conjoncture de la création de la MRC, il nous semble que plusieurs protagonistes régionaux, dont les organismes populaires de développement ou de production, essaient de juxter les deux volets de l'idéologie localiste afin de permettre certaines alliances politiques locales, jusqu'à récemment impensables. Or, il nous apparaît que confrontés à l'idéologie de l'endogénisme, idéologie propre au milieu rural régional, élaborée en vertu de ses rapports conflictuels à l'État et au Capital "extérieur" à la région, les pouvoirs locaux, populaires et institutionnels, semblent vouloir favoriser l'émergence d'un localisme plutôt corporatiste, un localisme de concertation pluriclassiste.

Sur la scène locale on assiste ainsi, comme cela semble également être le cas en France ¹⁰, à l'émergence d'une nouvelle forme de citoyenneté, et, en conséquence, d'une nouvelle légitimité: la municipalité se voit dorénavant attribuer tant localement que régionalement une substance propre qui dépasse son ancien statut de "dernière maille" du découpage territorial. La fonction de représentation politique change alors de signification à travers

l'émergence d'une spécificité politique du local, comme quelque chose à représenter en soi. Le local se constituerait ainsi comme lieu politique le plus authentique pour le citoyen. Proches de la communauté des citoyens, les élus locaux seraient dorénavant réputés être en mesure de saisir intimement tous besoins réels et désirs profonds de la société civile unifiée.

En cela, la dynamique politique provoquée par l'implantation de la MRC nous permettra justement de questionner la conception communautaire de la société locale que plusieurs chercheurs et chercheuses ont fait leur ces dernières années en analysant luttes et revendications régionales, notamment parce que l'État a fait également sienne cette conception, la récupérant au profit de ses visées nationales corporatistes.

LA STRATÉGIE CORPORATISTE DE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS DE 1976 À 1985 FACE AUX MRC

L'analyse et la définition qu'un politicologue québécois donnait récemment retiendront ici notre attention ¹¹. Celui-ci, conclut en disant qu'il a toujours existé des tendances à essence corporatiste au Québec et que les facteurs ayant entraîné une certaine cohésion sociale, puis politique, étaient fondamentalement d'inspiration corporatiste, guidant en cela la montée de la démarche nationaliste initiée par le Parti Québécois. Il conçoit le corporatisme comme un modèle d'aménagement socio-politique où la représentation politique fonctionnelle de tous les secteurs économiques et sociaux est institutionnalisée; cette représentation et institutionnalisation viseraient à obtenir une détermination conjointe des programmes et de l'action des partenaires. À l'aide de ces trois dimensions donc: **représentation/institutionnalisation/détermination conjointe**, nous tenterons d'évaluer à grands traits la "charge" corporatiste des régions locales "mercéennes" créées par le gouvernement du Parti Québécois, régions dites d'appartenance territoriale. Nous postulons qu'il s'agit là d'une réforme majeure de ce gouvernement, quoique inachevée, à l'image du type de néo-corporatisme que celui-ci s'était donné comme idéologie politique nationale.

Il s'agit pour nous d'une esquisse de problématisation que nous poursuivrons dans le cadre de notre recherche sur les MRC; ce faisant nous aimerions notamment dépasser

certaines analyses spontanées qui accolent souvent l'étiquette "corporatiste" à toutes rencontres ou actions mettant en présence quelques acteurs socialement diversifiés et aller également au-delà du discours étatique pour tenter de saisir la dynamique politique réelle en cours dans les MRC via notamment les représentations idéologiques qui s'y "actualisent".

Médiation contrôlée?

La médiation des agents sociaux et politiques devant co-agir au sein de la MRC s'avère, nous semble-t-il relativement bien contrôlée. Toutefois, l'intégration organique de ceux-ci généralement recherchée en système corporatiste pourrait éventuellement faire défaut dans l'actuelle MRC, menaçant l'équilibre désiré entre les agents et l'éventuelle limitation des antagonismes de classe. Comme le suggèrent certaines analyses ¹², les partenaires sociaux sont davantage soumis à un certain encadrement en société corporatiste qu'ils ne le sont en société pluraliste libérale, même si elles visent toutes deux à faire reconnaître et accepter la différenciation structurelle et les divers intérêts en présence.

Au sein de la MRC, l'origine des partenaires sociaux s'avère effectivement contrôlée et quantitativement limitée, bien que des pressions politiques émanant des territoires locaux pourraient éventuellement provoquer un élargissement de la représentation selon les conjonctures, forçant par exemple la MRC à se donner divers comités consultatifs ou commissions; ce risque est toutefois politiquement contrôlable. Ce qui peut toutefois considérablement limiter le processus d'intégration si cher au corporatisme émane plutôt de la stratification des partenaires et de la nature de leur lien. La stratification verticale généralement favorisée existe certainement entre municipalités rurales et municipalités urbaines, mais leurs liens d'opération sont indubitablement compétitifs même si les idéologues corporatistes nous assurent qu'il y a là interdépendance et complémentarité. Toutefois, entre les municipalités locales rurales, porteuses des territoires vécus, s'identifiant les unes aux autres dans le nouveau territoire de la région locale, on retrouve plutôt un rapport d'identité ou de réciprocité, et ce en raison de leur horizontalité évidente. À ce niveau donc, la nécessaire complémentarité corporatiste peut être questionnée et

seule une analyse ultérieure pourra nous dire si et dans quelle mesure les municipalités en présence auront versé dans un rapport de compétition entre elles, défiant les postulats corporatistes de la mutualité d'intérêts et de l'intégration.

TABLEAU 1

	SOCIÉTÉ PLURALISTE LIBÉRALE	SOCIÉTÉ CORPORATISTE
Origine des partenaires sociaux	spontanée	émergence contrôlée
Nombre idéal	illimité	limité
Stratification	horizontale	verticale
Liens d'opération	compétition	inter-dépendance/complémentarité

Source: Archibald, C., 1984.

Une coopération efficace et fonctionnelle?

Considérant le mandat actuel de la nouvelle structure politique régionale, à savoir l'aménagement du territoire, nous pouvons questionner les mécanismes effectifs qui assurent une certaine coopération entre les partenaires en présence au sein de la MRC. Dans la mesure où cette coopération embryonnaire se dévoile jusqu'à présent relativement efficace et fonctionnelle, et ce malgré (ou à cause de?) la jeunesse de l'institution "mercéenne", on doit constater que le principe corporatiste qui réclame qu'il faut assurer la coopération des partenaires plutôt que de les laisser agir s'avère fort bien respecté, s'appuyant notamment sur un autre précepte corporatiste: le rôle moteur et modérateur de l'État¹³. Nous avons déjà souligné les interventions ministérielles autoritaires lors de certains conflits ayant opposé certains partenaires lors de la formation même des MRC. Or nous constatons également que le mandat actuel des MRC se trouve balisé par une loi

qui en fixe plusieurs modalités minimales d'exécution; par ailleurs, le champ d'intervention de l'aménagement étant pour la première fois investi par les partenaires en présence, l'État a fourni nombre d'outils et expertises, "disponibilisant" même certains fonctionnaires régionaux, tout en exigeant que les priorités et normes de chacun de ses ministères soient respectées dans le schéma, au même titre que les lois antérieures régissant le territoire (protection de l'environnement et zonage du sol agricole notamment). Par ailleurs, dans la perspective d'un élargissement possible des responsabilités des régions locales, il est probable que l'État, comme il semble vouloir le faire actuellement avec les contrats de développement, s'assurera a priori que les projets sont le fruit ou l'objet d'un **consensus** général avant de les approuver et d'en catalyser l'exécution. L'État peut de cette façon baliser la participation conjointe des partenaires et agir ainsi comme élément-moteur dans l'institutionnalisation des modèles de cette participation. De ce fait, il assure l'ordre et l'efficacité de la coopération corporatiste.

Une institutionnalisation poussée?

L'institutionnalisation de la représentation et des procès de détermination conjointe constitue un troisième paramètre permettant de jauger le caractère corporatiste d'une entreprise. L'implantation des MRC devait selon leur conception initiale prévue mener à une institutionnalisation marquée de la concertation régionale, via l'établissement d'une table élargie d'intervenants qui, au niveau de la grande région administrative, devait régulièrement mettre en présence non seulement un certain nombre de préfets des régions locales, mais également la brochette habituelle des associations intermédiaires. Or, l'établissement de cette structure est actuellement mis en veilleuse vu notamment la crainte exprimée par les régions locales émergentes.

Nous sommes toutefois en mesure d'observer que localement dans plusieurs MRC, outre la concertation inter-municipale institutionnalisée relativement à certains mandats, nous assistons à la mise en oeuvre de réseaux informels d'influence et d'interaction particulièrement sensibilisés à la question du développement économique local. Le territoire et sa capacité d'intégration horizontale traditionnellement réputée se manifesterait ici. Le développement

particulier de chacune des MRC nous montrera si ces agents locaux continueront de résister à l'institutionnalisation ou si plutôt, ils ne consentiront pas, sur une base volontaire toutefois, à institutionnaliser leur coopération quand bien même cela ne serait que de façon ad hoc.

En conclusion, si nous revenons aux deux versants de l'idéologie du localisme, force est de constater que leur "compatibilité", pour reprendre un terme à la mode, n'est nullement assurée. Si à première vue le localisme culturel apparaît comme la motivation profonde du localisme corporatiste, ce dernier assurant par ailleurs la "réalisation" efficace et adaptée du premier, il semble que leurs rapports soient également conflictuels. Nous croyons de fait que l'observation des réactions diverses des maires et conseillers municipaux nous révélera qu'il s'agit finalement là de deux principes à la base de légitimités politiques actuellement concurrentielles dans les MRC. Les acteurs se réclameraient de l'un ou de l'autre, selon la conjoncture jonglant avec les principes de notabilisation/dénotabilisation de leurs fonctions et rôles ¹⁴ face aux exigences concurrentes de leur technocratisation et professionnalisation. À la légitimité technicienne s'opposerait toutefois le localisme culturel et son esprit anti-appareil: en valorisant l'expression démocratique directe, les abstractions souvent générées par la représentation (de plus en plus lointaine et hiérarchisée) des masses par divers organismes se verraient menacées et avec elles, les consensus corporatistes intégrateurs si appréciés depuis les dix dernières années au Québec.

C'est toutefois seulement dans quelques années encore que nous pourrons juger de l'impact corporatiste local de l'organisation des fameuses dix-huit conférences socio-économiques nationales par le gouvernement du Parti Québécois de 1977 à 1980 ¹⁵, en vue de "rétablir la confiance entre les groupes et de retrouver le chemin de la paix sociale..." ¹⁶. S'il est exact de qualifier d'engouement la réaction des participants à ces sommets et de croire qu'ils ont été la cause des succès électoraux du P.Q. en 1981, l'inscription locale de leur principe dans les moeurs politiques québécoises pourrait en être facilitée. L'institutionnalisation de la concertation corporatiste n'en serait cependant pas garantie. Celle-ci demeurant informelle, il faudrait alors identifier une représentation très forte et

diversifiée au sein de la MRC en plus d'une co-détermination réelle des actions et des politiques pour pouvoir sans ambages conclure à l'impact corporatiste de la territorialisation des régions.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. GENDRON, F., dans son document de consultation *Le choix des régions* soumis en 1983.
2. Soit du Parti Québécois, dit P.Q.
3. Sous la direction du ministre J.-F. LÉONARD: *La décentralisation une perspective communautaire nouvelle*, 1977.
4. BONNEAU, M., *Sociabilité, appropriation et représentation de l'espace social de résidence*, thèse de 3ième cycle, Paris X, 1980.
5. Je me réfère particulièrement à l'excellent ouvrage de G.D. SUTTLES, *The social construction of communities*, Un. of Chicago Press, 1972.
6. On fait souvent référence à "l'esprit de clocher" de ces milieux qui ont résisté des décennies durant aux nombreuses tentatives étatiques d'institutionnalisation d'une quelconque collaboration ou fusion intermunicipale.
7. Voir notamment Y. BAREL, "Modernité, code, territoire", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 10/11, 1981.
8. Ce qui suppose que nous dynamisons quelque peu l'opposition idéal-typique espace conçu/espace vécu, chère à certains sociologues et géographes.
9. Distinction introduite par F. GODARD lors d'une communication faite à Paris en 1976 intitulée "La problématique localiste des besoins".
10. ION, J., D'ARCY, F. et SAEZ, G., "Évolution des rapports entre la société civile et l'État", in *Du citoyen à la citoyenneté, quelle culture politique?*, Paris, Peuple et Culture, 1981.
11. ARCHIBALD, C., *Un Québec corporatiste?*, Hull, Les Éditions Asticou, 1984, 429 p.

12. SCHMITTER, P., "Still the century of corporatism" in PIKE and STRICH, *The new corporatism*, Notre-Dame University Press, 1974. Le Tableau I en est tiré et est reproduit dans l'ouvrage de Clinton ARCHIBALD, *op. cit.*
13. ARCHIBALD, (*op. cit.*) retient cinq caractéristiques communes aux diverses conceptions du corporatisme ayant eu cours dans plusieurs pays: 1) limiter les antagonismes; 2) rechercher l'intégration; 3) assurer la coopération; 4) limiter les conflits et 5) institutionnaliser.
14. PAUL, A., La décentralisation entre modernisation et crise de l'État, *Les temps modernes*, 463, février 1985, pp. 1429-1478.
15. Ces sommets économiques, en général sectoriels, ont mis en présence patrons, syndicats, fonctionnaires et ministres, consommateurs, coopératives, etc.
16. Message d'introduction du premier ministre René Lévesque au premier Sommet économique, *Revue OSE*, vol. 1, n° 5, 1979.

OWEN FUGÈRE
Université du Québec à Rimouski

LE PROCESSUS PARTICIPATIONNISTE ET LES MRC

VERS UNE DÉFINITION DE L'APPROCHE PARTICIPATIONNISTE TELLE QUE FORMULÉE PAR L'IDÉOLOGIE TECHNOCRATIQUE

Afin de mieux comprendre le sens et la portée de l'approche participationniste, nous nous référons à l'idéologie technocratique qui a fortement marqué le Québec depuis l'avènement de la période dite de "Révolution tranquille".

En effet, le début des années soixante sera principalement caractérisé par la modernisation de l'État québécois, voire même la société québécoise toute entière qualifiée à l'époque de traditionnelle. De nouveaux experts feront rapidement leur apparition sur la scène sociale et politique. Plusieurs d'entre eux étaient frais émoulus des Écoles des sciences sociales. Ils seront les précurseurs de la société démocratique de développement telle que Gérard FORTIN ¹ l'a définie, traçant en définitive les grands paramètres du nouvel État technocratique en devenir. Leurs perspectives d'analyses se situent principalement dans le contexte d'une société québécoise nettement en retard sur l'ensemble des sociétés occidentales qui ont pour la plupart réalisé cette nécessaire rénovation de l'État dans le contexte d'une économie fortement avancée dans la voie du monopolisme.

En ce début des années soixante, les experts seront particulièrement attirés par l'approche de la "planification globale" inspirée surtout par le modèle français et dont le C.O.E.Q. ² sera le principal organisme public à en faire l'apologie. Essentiellement, il s'agit d'une approche centralisatrice du développement. L'État est appelé à assumer le leadership du plan global dans plusieurs secteurs de la vie sociale, tant dans les domaines des affaires sociales qu'économiques.

Ce premier projet utopiste des planificateurs, de par sa nature globalisante et du caractère omniprésent d'un État qui cherchait à s'imposer dans des domaines

traditionnellement réservés au secteur privé, se trouvait confronté à un contexte global nettement réfractaire à une telle initiative. Malgré les résistances et les oppositions majeures auxquelles les technocrates devaient faire face, ils ne renonceront pas pour autant à toute velléité planificatrice. Ainsi, ils se rabatteront sur un projet beaucoup moins ambitieux certes, mais non négligeable en terme d'expérimentation de leur nouvelle rationalité avec la mise sur pied du B.A.E.Q. en 1963³. En effet, cette évolution concrétisait l'abandon d'une approche globale et centralisatrice de planification nationale et son remplacement par l'établissement d'un projet-pilote de planification régionale. L'expérience du B.A.E.Q. servira donc à la fois d'expérience-pilote pour les planificateurs et de tremplin pour plusieurs d'entre eux qui contribueront par la suite à la rénovation de l'État québécois.

De plus, alors que les planificateurs abandonnaient leur volonté de s'attaquer aux secteurs névralgiques de l'économie québécoise largement contrôlés par ailleurs par le capital étranger, l'État enclenche des réformes dans plusieurs autres secteurs de la vie sociale tels que l'éducation, la santé et les services sociaux. Ces domaines étaient réservés traditionnellement au secteur privé où dominaient les acteurs identifiés à l'élite traditionnelle (surtout le clergé et les professions libérales).

Quel que soit le domaine visé par les nouvelles réformes, celles-ci seront inspirées d'une idéologie technocratique commune qui cherchera à actualiser un nouveau projet de société s'inspirant du modèle de la "société démocratique de développement". Les réformes proposées et réalisées dégagent une régularité dans le mode conceptuel et organisationnel. C'est ainsi que l'approche scientifique des techniciens et experts se voit confirmée dans sa suprématie sur les modes traditionnels d'intervention. Les technocrates ne cacheront pas non plus leur mépris à l'égard des élites traditionnelles et des assises institutionnelles de leur pouvoir. Ainsi, au mode traditionnel de représentation et d'expression démocratique, on oppose l'établissement d'un modèle techno-bureaucratique et hiérarchisé, confirmant la suprématie du pouvoir central dans les différents secteurs de la vie sociale. Concrètement, l'État central, en vue de s'assurer l'orientation et la direction générale à la fois des réformes et de leur

gestion se réserve l'exclusivité en matière de planification, de finances, de programmation, d'évaluation et de contrôle.

Dans ce contexte, le palier inférieur de la structure organisationnelle se trouve relégué, de par sa situation de subordination, à des fonctions d'exécution des politiques et des programmes du niveau central. Partant de cette définition, le projet de la classe technocratique en quête d'hégémonie locale tel que Gilbert RENAUD⁴ l'a démontré, consiste à rechercher le consentement de l'ensemble de la population. Des résistances se manifestent dès le départ au sein des élites traditionnelles de même que chez divers segments élargis de la population. Cherchant constamment à contourner les obstacles à leur projet cybernétiste⁵, les technocrates inventent de toutes pièces la fonction dite de "participation".

Alors que le discours officiel tendait à favoriser la participation réelle des différents groupes visés par les réformes, il servira en réalité à légitimer le processus de technocratisation des réformes en court-circuitant les formes de représentations traditionnelles (notamment les élus) de même qu'à neutraliser les autres formes d'opposition susceptibles de se manifester dans la population (groupes de citoyens, syndicats, etc., organismes populaires divers...). Tous ces groupes sont conviés à s'associer au processus de participation alors que les technocrates ont bien pris soin de préciser préalablement la forme et la procédure à l'intérieur desquelles l'expression populaire devra se manifester.

À l'intérieur du processus de participation, le volet animation et éducation représente des éléments qui y sont intrinsèquement liés. De fait, la population est perçue comme une clientèle à éduquer dans le sens technocratique du terme alors qu'on veut lui insuffler les principes mêmes de la nouvelle rationalité scientifique. Les technocrates convaincus de la supériorité de leur approche se préoccupent donc de faire partager leur savoir (en partie du moins) au plus grand nombre. Poursuivant leur visée cybernétiste, cette approche leur permet en définitive de rejeter toute perspective étrangère à leur cadre de référence (qu'ils tentent sans succès d'imposer).

Maintenant que nous avons défini partiellement le sens de l'approche participationniste en référence à l'idéologie technocratique, voyons maintenant les analogies qu'il est possible de faire avec l'expérience plus récente des municipalités régionales de comté (M.R.C.). En effet, malgré un retard historique explicable, les mêmes outils semblent trouver leur utilité dans l'aménagement du territoire alors que les MRC exécutent leur premier mandat important, soit la réalisation des schémas d'aménagement.

Les enjeux de la réforme municipale

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, l'approche participationniste s'est inscrite dans les différentes réformes de l'État québécois et ce, depuis le début des années soixante. Cependant, force est de constater que les intentions des planificateurs n'ont pas été entièrement réalisées, la pénétration de l'État n'ayant pu se faire en même temps dans tous les domaines. S'il y a eu une certaine réalisation dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, d'autres domaines reliés à l'économique et au politique ont plutôt piétiné, voire même avorté. Plus particulièrement dans le monde municipal, le retard historique visant à réformer cet aspect de la vie sociale trouve son explication en bonne partie dans la résistance farouche des élus municipaux regroupés dans l'Union des Municipalités du Québec (U.M.Q.). En effet, à chaque fois que l'État démontrait sa volonté de réformer la scène municipale, les élus municipaux ripostaient et refusaient d'accepter toute modification pouvant mettre en péril ce château fort de l'élite traditionnelle.

De fait, différentes réformes proposées pendant les années '60 et '70 (Rapport LaHaye en 1968, L'avant projet de la loi du ministre Tessier en 1972, Projet de loi 12 du ministre Goldblomm en 1976) ont démontré une constance en regard de leur aspect centralisateur et technocratique. C'est ainsi que l'État, usant de prudence, a dû à plusieurs reprises reculer dans ses tentatives réformatrices ce que certains auteurs ont appelé un "recul stratégique".

La Loi 125 traduit une volonté de réconciliation avec le pouvoir local en revalorisant le rôle des élus municipaux qu'on a bien pris soin d'associer à la démarche. Il semble bien que l'approche participationniste est en train de prendre racine auprès de ces acteurs, alors qu'ils

acceptent de s'inscrire dans une démarche de réforme dont la conception relève quasi-exclusivement des planificateurs du niveau central.

Voyons maintenant à la lumière d'une expérience d'animation populaire dans la MRC de Matapédia comment s'articule concrètement les démarches d'éducation et d'animation dans le contexte d'une approche participationniste lors de l'élaboration du schéma d'aménagement.

UNE EXPÉRIENCE D'ANIMATION POPULAIRE EN REGARD DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE MATAPÉDIA

J'exprime ici une réflexion personnelle à l'égard d'une expérience que j'ai vécue en tant qu'animateur de la consultation sur le schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia. Ma démarche est surtout spontanée.

Description du mandat

La MRC de la Matapédia est constituée de vingt-deux municipalités pour une population totale de 22,000 habitants. Malgré son caractère à prédominance rurale, son territoire est polarisé par la ville d'Amqui (4,000 habitants) où sont concentrés les principaux services à vocation régionale. Deux autres centres de moindre importance exercent à leur façon un rôle de polarisation à l'égard des municipalités rurales avoisinantes à savoir Causapascal (2,000 habitants) et Sayabec (2,000 habitants).

Rappelons que la MRC de la Matapédia est considérée expérience-pilote par le gouvernement du Québec. Avec l'adoption de la version définitive de son schéma d'aménagement en mai 85, elle s'assure ainsi d'une avance sur les autres MRC du Québec qui devront réaliser ce mandat d'ici la fin de 1986. (La loi 125 adoptée en 1979 prévoit un délai de sept ans pour la réalisation des schémas).

Conformément à la loi, la MRC de la Matapédia devait réaliser une large consultation populaire en regard de la version définitive du schéma d'aménagement dont l'adoption finale était prévue en avril 1986. Soucieuse de l'assurance d'une participation significative de la population à cette étape importante du processus, le Conseil de la MRC adoptait une résolution à l'effet d'engager trois animateurs pour une période de dix semaines d'avril à juin 1985.

Afin de mener à terme cette période d'animation, un groupe de consultants fut mis sur pied: il était constitué de représentants de la Commission Scolaire Régionale (conseiller pédagogique), du C.E.G.E.P. de Matane (professeur et conseiller pédagogique) et de l'U.Q.A.R. (professeurs et étudiants en développement régional).

Les consultants précisèrent une stratégie d'intervention et d'animation en vue d'informer la population du contenu du schéma, de mieux identifier et canaliser ses réactions et ses besoins. Trois animateurs furent engagés. Nous étions deux étudiants en développement régional de l'U.Q.A.R. alors qu'un troisième candidat était un géographe connu des techniciens en aménagement du C.E.G.E.P. de Matane.

Malgré le fait que les animateurs relevaient administrativement de la MRC comme telle, les salaires versés pour l'animation ont été le résultat d'une entente bipartite entre la Commission Scolaire Régionale et la MRC. Cela favorisait notamment une distanciation nécessaire quant à l'identification des animateurs à la structure de la MRC. Il s'agissait en fait d'assurer la participation active de la population régionale à la période de consultation publique prévue à l'automne 1985.

Puisque le niveau de sensibilisation au schéma d'aménagement pouvait varier selon les individus et les groupes dans la population, une attention spéciale a été portée aux individus isolés de même qu'aux groupes-cibles moins directement touchés par les questions d'aménagement, à savoir les associations locales diverses telles que les Clubs optimistes, les Clubs de l'âge d'or, les organismes de loisir, etc.. Pour leur part, plusieurs organismes à vocation régionale tels que l'Union des producteurs agricoles, les Chambres de commerce, le Conseil économique de développement, etc. avaient fait la démonstration de leur intérêt par la production d'avis lors des étapes antérieures du processus notamment lors de la version préliminaire.

Les moyens privilégiés

Concrètement, notre tâche consistait surtout à tenir des assemblées publiques dans les municipalités du territoire de la MRC. Les citoyens étaient conviés à venir

prendre connaissance du contenu du schéma et discuter des questions spécifiques ou générales qui les préoccupaient. Par ailleurs, les médias locaux furent utilisés pour sensibiliser la population en général.

Certains groupes ont également fait appel à l'équipe d'animation afin de tenir des assemblées sur des aspects particuliers du schéma comme les normes environnementales, les services de transport, les activités agricoles et forestières, etc..

Caractéristiques du schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia

Rappelons que la Loi 125 délègue le mandat de réalisation du schéma d'aménagement aux MRC tout en accordant une marge de manoeuvre quant à la façon d'exécuter le dit mandat. Tout au plus, le ministère des Affaires Municipales (M.A.M.) a suggéré un éventail de choix possibles allant de l'engagement d'une firme privée spécialisée, de l'utilisation des aménagistes de la MRC à une approche à partir des organismes du milieu. Gérald FORTIN et Lucie PARENT ⁶ ont développé une typologie des MRC en regard des différentes formules retenues. Ils ont ainsi établi une distinction nette entre deux types opposés de MRC à savoir la MRC de type technocratique versus la MRC de type participationniste. Leur typologie se situe sur un continuum allant des MRC les plus technocratiques aux plus participationnistes. Essentiellement, la MRC technocratique privilégie une implication exclusive d'un personnel technique (interne ou externe à la MRC) sans implication du milieu. Pour sa part, la MRC participationniste privilégie dans l'élaboration de son schéma d'aménagement une approche à partir des organismes et groupes du milieu et de la consultation populaire élargie.

La MRC de la Matapédia a, quant à elle, favorisé plutôt l'approche technocratique dans l'élaboration du schéma d'aménagement en déléguant le mandat aux aménagistes de la MRC tout en limitant la participation de la population aux consultations prévues dans la loi.

Les principaux enjeux liés à l'animation

Malgré un mandat assez large basé sur l'autonomie quoique relative du groupe d'animateurs, il est devenu

rapidement évident que des tensions inévitables devaient se manifester, compte tenu de la position des animateurs plus ou moins pris entre "l'écorce et l'arbre". D'une part, il y avait une population peu réceptive et peu sensibilisée au processus d'aménagement et d'autre part, la nouvelle structure administrative de la MRC était encore mal définie bien qu'un groupe d'aménagistes s'était déjà mis à la tâche.

Une des difficultés importantes rencontrées réside essentiellement dans la perception subjective quant au rôle et à la fonction de l'animation. Pour ce faire, nous retenons certains points de vue exprimés par des acteurs-clés identifiés dans le processus.

Perception des aménagistes

La période d'animation telle que perçue par les aménagistes s'avérait une occasion privilégiée pour informer et éduquer la population à la nouvelle logique aménagiste. En ce sens, l'autocritique étant plutôt absente, tout discours ne se situant pas à l'intérieur de leur cadre de référence était mal reçu: soit qu'on cherchait à justifier le contenu du schéma, soit que les critiques formulées pouvaient être considérées hors d'ordre. C'est donc la recherche d'une cohésion logique et rationnelle qui était visée, le tout avec une référence et une préoccupation constante de conformité aux exigences du législateur. Somme toute, le processus ascendant déclenché avec la période d'animation se confrontait à leur approche strictement technique inspirée largement des politiques et programmes élaborés au niveau de l'administration centrale (processus descendant).

Perception des animateurs

L'équipe des trois animateurs était diversifiée de par les formations antérieures et les expériences professionnelles acquises. Le responsable de l'équipe était géographe alors que nous étions deux étudiants en développement régional de l'U.Q.A.R. (un urbaniste et un travailleur social). La cohésion de l'équipe au départ n'était pas acquise quant à la perception du rôle d'animation. De plus, considérant que le premier point d'ancrage ou de référence était le schéma d'aménagement, nous avons une tendance au départ à reconnaître le bien-fondé des propositions incluses, d'autant plus que l'ensemble présentait un

portrait plutôt harmonieux de la réalité Matapédienne. Cependant cette attitude ambiguë des animateurs a fait place à une définition plus claire de notre rôle lors des rencontres publiques.

Puisqu'au départ, il était entendu que l'approche d'animation se devait de partir des préoccupations locales des populations-cibles identifiées, cela nous a permis de cerner plusieurs enjeux importants confrontant la population au processus lié à l'aménagement. Ainsi, nous avons refusé de jouer le rôle d'éducateur qui aurait permis de justifier le contenu du schéma pour adopter une attitude plus libérale permettant l'expression spontanée et authentique d'une population surtout préoccupée par des éléments contraignants liés aux normes et règlements imposés soit par le contrôle intérimaire, soit la loi du zonage agricole (Loi 90), soit par les prévisions du schéma d'aménagement lui-même, à savoir le patrimoine bâti, les normes environnementales, etc..

Perception de la population

De façon générale, la population a bien accueilli la période d'animation alors que plus de 600 personnes furent directement touchées par notre démarche d'animation (assemblées publiques, réunions de groupes, assemblées de cuisine, rencontres individuelles).

Par ailleurs, c'est avec un brin de scepticisme que la population acceptait de participer au processus. En effet, celle-ci constatait le peu d'implication réelle de ses membres en regard de l'élaboration du schéma et s'interrogeait notamment sur les possibilités effectives de modifier substantiellement son contenu; la population de la MRC de la Matapédia n'en était pas à ses premières expériences de participation et le spectre du B.A.E.Q., toujours présent dans la mémoire collective, refaisait surface de temps à autre dans les assemblées.

Notre attitude en tant qu'animateur, plutôt dégagée à l'égard de la MRC et du schéma d'aménagement comme tel, a certes permis de développer un climat de confiance nécessaire à l'expression légitime et démocratique des participants, d'autant plus que nous manifestions une volonté nette de transparence.

En guise de conclusion, l'expérience d'animation a certainement favorisé l'atteinte de l'objectif, à savoir une participation accrue aux consultations publiques de l'automne 1985 sur la version définitive du schéma d'aménagement.

Cependant, malgré le fait que la Commission d'aménagement formée d'une majorité d'élus doit se pencher sur de nombreux avis qui ont été reçus visant à modifier en tout ou en partie le schéma d'aménagement, il n'en demeure pas moins que les paramètres de même que la direction quant à la question fondamentale d'une approche aménagiste du développement tant urbaine que rurale semblent rendre le processus irréversible. Par conséquent, on doit s'attendre à des modifications mineures du contenu du schéma. Il s'agira davantage de questions de forme que de questions de fond.

Si cette hypothèse s'avère vérifiée, le processus participationniste au sens technocratique aurait joué le rôle qui lui est traditionnellement dévolu, à savoir la récupération des différentes formes d'opposition de même qu'une légitimation du processus initié, contrôlé et normalisé par l'État central.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 FORTIN, G., annexe 25 du Rapport de la Commission Castonguay-Nepveu in *La Société de demain: ses impératifs, son organisation*, Gouv. du Québec, 1970.
- 2 Conseil d'Orientation Économique du Québec crée en 1961.
- 3 Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (1963 à 1966).
- 4 RENAUD, G., *À l'ombre du rationalisme*. Éditions Saint-Martin, 1984, 278 p.
- 5 SIMARD, J.-J., *La longue marche des technocrates*, Éditions Saint-Martin, 198 p.
- 6 PARENT, L. et FORTIN, G., *Les MRC et leur capacité d'extension*, INRS-Urbanisation, septembre 1983.

MICHEL LÉGARÉ
Université du Québec à Chicoutimi

**MRC: LES NOUVEAUX ENJEUX DU POUVOIR LOCAL ET DE L'IDENTITÉ
RÉGIONALE**

À L'AUBE D'UNE "GUERRE DES POUVOIRS" 1

Nous sommes à l'aube d'une "guerre des pouvoirs" typiquement québécoise où la Municipalité Régionale de Comté (M.R.C.) semble conviée à jouer un rôle crucial. Dans le présent exposé, nous postulons que cette "guerre des pouvoirs" s'insère dans le sillage d'un processus global de restructuration des rapports de l'État à la société civile, processus par lequel se réalise une forme de rééquilibrage des rapports entre les diverses forces sociales et économiques du Québec². Elle est l'expression d'un grand bouleversement susceptible de découler de la multiplication des paliers de pouvoir dont l'objet sera, avec plus ou moins d'importance, la gestion du local, voire même éventuellement la gestion du social. Plus spécifiquement, la multiplication des pouvoirs "à la mode québécoise" résulte d'une dynamique de réforme du système d'organisation territorial et de restructuration du cadre régional.

Nous allons donc, dans un premier temps, décrire brièvement quelques caractéristiques de ce vaste projet de réforme du système d'organisation territorial québécois par lequel se réalise le rééquilibrage des forces sociales et économiques et la multiplication des pouvoirs. Dans un second temps, nous allons soulever quelques réflexions sur les nouveaux enjeux de pouvoir découlant de l'implantation des Municipalités régionales de comté (MRC), en enrichissant nos propos d'une illustration concrète: l'exemple de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Toutefois, nous désirons faire une mise en garde: l'illustration utilisée résulte d'une brève étude préliminaire, ou pré-enquête, en vue d'un projet plus vaste couvrant l'ensemble des quatre MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De ces propos, nous portons notre attention plus particulièrement sur le nouveau sens de l'identité régionale dans l'éventuel contexte de la "guerre des pouvoirs" découlant des enjeux que nous aurons relevés, et sur l'incidence de ces enjeux sur le pouvoir des élites locales, sans oublier de préciser l'importance de

l'implantation de nouvelles pratiques de négociation et de concertation entre les élus urbains et ruraux.

LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ORGANISATION TERRITORIAL

Au Québec, la restructuration des rapports de l'État central à la société civile, en guise de stratégie de l'après-crise, se manifeste par le biais d'une vaste réforme de tout le système d'organisation territoriale. Dans ce contexte, nous assistons à l'émergence des dynamismes locaux comme un enjeu fondamental de ce phénomène, de sorte que la scène locale et le pouvoir local deviennent un important lieu de changement social³, voire même un lieu stratégique de recomposition sociale⁴ notamment en raison des modifications appréciables des rapports entre les acteurs sociaux et économiques que cette réforme suscite.

En raison des profondes réticences maintes fois exprimées par les élites locales devant tout projet gouvernemental visant un renforcement du cadre régional⁵, cette réforme du système d'organisation territoriale s'opère en différentes étapes successives.

La première étape prend la forme d'une refonte de la fiscalité municipale axée sur le thème de l'autonomie du pouvoir municipal, doublée d'une revalorisation de la démocratie municipale pour redorer le blason des élites notablières quelque peu défraîchi par un siècle et demi d'histoire du réseau d'institutions municipales⁶. On peut dire qu'essentiellement, cette étape avait pour objet l'adoucissement des résistances des élus locaux préalable à un éventuel renforcement du cadre régional. On a d'ailleurs souvent observé, autant dans le cadre des partis politiques ministériels que d'opposition, la nécessité d'apprendre à composer avec les forces en présence et à s'assurer l'appui des notables locaux avant d'entreprendre toute réforme ayant une incidence sur le pouvoir local⁷.

La deuxième étape consiste en l'adoption de la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979, et la création de quatre-vingt quatorze (94) instances intermédiaires de gestion du territoire que sont les municipalités régionales de comté. Contentons-nous pour l'instant de mentionner que la Loi 125 a eu pour principal effet de modifier les relations entre le gouvernement et les administrations locales et régionales: en les inscrivant dans un contexte

permanent de concertation et de négociation, le cadre de l'exercice des responsabilités en matière d'aménagement du territoire ⁸ a été modifié.

La troisième étape est caractérisée par la consultation publique sur le document intitulé "Le Choix des régions" ⁹. Pour l'essentiel, ce document propose une politique de développement régional fondée sur les dynamismes locaux en privilégiant un renouvellement du cadre régional passant par la reconnaissance de deux niveaux de régions: soit la "région d'appartenance", actuel territoire de la MRC, et la région administrative ajustée et rebaptisée maintenant "région de concertation" ¹⁰. Le nouveau cadre régional fixant les nouvelles règles du jeu politique du développement des régions périphériques du Québec serait alors constitué de deux instances permanentes de concertation et de négociation: la MRC et le Conseil régional de concertation et d'intervention (le C.R.C.I.).

Enfin, la quatrième étape (actuelle) de cette réforme concerne l'institutionnalisation de la pratique des Sommets socio-économiques régionaux par l'établissement des CRCI. Toutefois, nous devons nous interroger quant à l'évolution future de cette étape inachevée: les résultats de l'élection provinciale du 2 décembre 1985 vont-ils y changer quelque chose?

Voilà qui termine ce bref survol de la réforme du système d'organisation territorial. Passons maintenant à une première réflexion sur les nouveaux enjeux de pouvoir découlant de l'implantation des MRC.

LES NOUVEAUX ENJEUX DE POUVOIR

À l'aide d'une illustration concrète, nous avons cherché à lever le voile sur les nouveaux enjeux du pouvoir local, suite à la création des MRC. Nous avons donc procédé à la réalisation d'entrevues auprès du personnel technique, administratif et politique de la plus vaste MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais il convient de dresser au préalable un portrait sommaire de cette MRC.

La MRC du Fjord-du-Saguenay dispose d'une population de 171 000 habitants et d'un territoire de 44 000 km² approximativement, ce qui en fait la 3ième plus importante au Québec en termes de population et de territoire. Elle

est composée de trois villes regroupant 83% de la population de la MRC et de dix-sept municipalités rurales. Les territoires non-organisés forment 90% de sa superficie totale. On peut dire que la vocation du territoire de cette MRC est surtout industrielle et repose principalement sur la présence des grandes compagnies multinationales et sur l'abondance des richesses naturelles du territoire ¹¹.

Les lettres patentes de la MRC accordent quatre représentants à Chicoutimi, quatre à Jonquière et deux à la Ville de La Baie. Les municipalités urbaines disposent donc de dix représentants au sein du Conseil de la MRC. Toutefois, les municipalités rurales disposent de dix-sept représentants, et exercent de ce fait une influence déterminante sur les décisions du Conseil prises à majorité simple. Mais dans le cas des décisions fondamentales nécessitant un vote majoritaire aux 2/3 des voix, comme par exemple pour l'ajout de nouvelles compétences et responsabilités, de nouveaux pouvoirs en provenance du palier local, ni les municipalités rurales, ni les villes, ne peuvent faire pencher la balance en leur faveur sans devoir chercher à composer entre elles et à négocier des ententes satisfaisantes à la fois aux municipalités rurales et urbaines. Il faut donc retenir de ceci que la configuration des rapports de force entre les municipalités rurales et urbaines au sein du Conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay résulte d'un décret gouvernemental visant à solutionner un conflit entre ces deux groupes et qui d'ailleurs a considérablement retardé la création de cette MRC. En dépit des consultations et négociations préalables, c'est finalement le gouvernement du Québec qui a imposé les nouvelles règles d'un jeu politique devant inciter les élus locaux à réaliser une concertation entre urbains et ruraux, et instituant de ce fait une forme de régulation du pouvoir local.

Ce premier constat nous conduit à soulever certaines interrogations sur les enjeux du pouvoir local. Nous regroupons ces différents enjeux sous quatre grandes questions:

- la question du découpage territorial;
- la question de l'identité régionale;
- la question du développement économique;
- et la question du pouvoir régional.

Le découpage territorial

Depuis l'adoption de la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, le territoire québécois a fait l'objet de nombreuses convoitises qui se sont exprimées, depuis, sous diverses formes de divergences, de conflits de revendications précises. Par exemple, durant la phase de consultation précédant la création de la MRC du Fjord, trois hypothèses principales ont été retenues par les élus locaux. Dans la première hypothèse, l'espace regroupant les municipalités membres du Conseil de comté de Chicoutimi et du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay aurait été partagé pour former deux MRC distinctes: l'une strictement urbaine serait formée des trois villes et l'autre strictement rurale serait composée des dix-sept municipalités rurales. Cette hypothèse s'insère dans le prolongement des nombreuses craintes exprimées par les élus ruraux à l'égard des trois grandes villes. Cependant, dans l'esprit de la Loi 125, la MRC devait regrouper urbains et ruraux, de sorte que cette hypothèse a été rejetée. Une seconde hypothèse proposait le partage du territoire en deux autres MRC, l'une à dominance rurale serait localisée sur la rive nord du Saguenay, tandis que l'autre à dominance urbaine serait localisée sur la rive sud du Saguenay. Une autre hypothèse partageait le territoire en trois MRC distinctes dont chacune aurait eu pour foyer nodal l'une des trois villes.

Le gouvernement du Québec pris position en décrétant que cet espace ne constituerait qu'une seule grande MRC. Derrière ce débat se profilaient deux enjeux. D'une part, les municipalités rurales cherchaient à se regrouper entre elles à partir d'un discours axé sur le caractère homogène de leur territoire; elles visaient ainsi à se protéger de l'influence déterminante des villes au sein d'une MRC qui aurait ainsi pu s'accaparer le pouvoir aux dépens des municipalités rurales. D'autre part, un second enjeu était lié aux modes de financement sous-jacents: les élus ruraux s'estimaient désavantagés dans une petite MRC qui aurait disposé de peu de pouvoir de négociation pour aller chercher des subventions gouvernementales.

Par ailleurs, l'espace formé par les municipalités membres du Conseil de comté de Chicoutimi et du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay a fait l'objet de convoitises par les MRC adjacentes, convoitises qui existent encore aujourd'hui. Par exemple, la MRC Lac-Saint-Jean en aura

profité pour annexer trois municipalités membres de l'ex-Conseil métropolitain du Haut-Saguenay, de même qu'une partie des territoires non-organisés du Mont Apica. L'enjeu de ces revendications territoriales, et des prétentions de légitimité sous-jacentes, concerne les possibilités de revenus supplémentaires en termes d'installations industrielles privées importantes pouvant faire l'objet de taxes spéciales. Dans certains cas, ces conflits territoriaux font l'objet de négociations et de marchandage de parcelles de territoire entre les MRC adjacentes; dans d'autres cas, le conflit est porté devant les tribunaux, voire même la Cour Suprême.

L'identité régionale

Rappelons-le, la Loi 125 créait les MRC à partir d'un territoire et d'une composition établis sur la base du regroupement des municipalités membres selon leurs affinités et leurs préférences. Le concept fondamental de ce choix était la "région d'appartenance" ¹². Par ailleurs, lors de la création de la MRC du Fjord-du-Saguenay, certains élus voyaient différemment cette région d'appartenance. Pour les uns, le territoire de la MRC correspondait à la région d'appartenance réelle en ce sens qu'ils percevaient l'existence d'un esprit régional, la nécessité du rapprochement et de l'entraide entre les populations concernées, par exemple pour se donner certains services communs. Par contre, les autres plus craintifs, faisaient remarquer l'importance des villes en tant que "pôles politiques", d'où certaines résistances des ruraux à collaborer avec les urbains. D'autre part, une majorité d'élus ruraux déploraient le territoire trop grand de la MRC, lequel ne correspondait pas à leur région d'appartenance. Cela nous amène à soulever l'hypothèse que les élus locaux n'ont pas tous un même sentiment d'appartenance, et que celui-ci varie selon la taille et l'éloignement (par rapport aux grands centres urbains) de la municipalité à laquelle ils sont associés ¹³.

Le sentiment d'appartenance à une "communauté" régionale favorise le développement de liens psycho-sociologiques de solidarité dirigé vers l'extérieur, c'est-à-dire défensifs. Si ce sentiment d'appartenance est partagé par les membres de cette communauté, alors cet attachement marqué des citoyens-habitants pour leur cadre de vie peut devenir un puissant levier pour un système politique, d'où

l'émergence de prétentions de légitimité et de revendications de différentes formes de pouvoir ¹⁴.

Les différentes hypothèses de découpage territorial décrites précédemment correspondent à certaines perceptions de la région d'appartenance. L'enjeu consiste donc à déterminer si ce sentiment d'appartenance peut ou ne peut pas être orienté et conditionné par un intervenant plus puissant que les autres. L'État peut-il parvenir à développer un sentiment d'appartenance régionale en imposant lui-même une structure territoriale ne correspondant pas nécessairement aux véritables configurations des sentiments d'appartenance présentes au sein de la population? À première vue, il semble que cela soit possible. En effet, on peut faire l'hypothèse que la MRC contribue à développer une conscience régionale de par sa structure et les nouvelles relations qu'elle développe entre les élus urbains et ruraux, par le biais de certaines pratiques de négociation et de concertation permanentes.

D'autre part, nous avons constaté un important changement quant à la configuration des sentiments d'appartenance selon le niveau d'ancrage de celui-ci et selon le type d'intervenant. À la création de la MRC, on pouvait distinguer une configuration de représentations différenciées du sentiment d'appartenance, où le personnel administratif et technique se manifestait comme propagateurs d'un esprit et d'une vision plutôt régionale, à l'échelle des MRC, tandis que les élus locaux, et principalement les élus ruraux, avaient un sentiment d'appartenance plutôt local. Mais un certain renversement semble s'être produit: les élus locaux ont développé progressivement une vision plutôt régionale par la mise en commun de leurs efforts pour l'obtention de services qu'ils n'auraient pu obtenir autrement, et par de nombreuses séances de "sensibilisation" animées par le personnel administratif et technique. Si cette tendance se confirmait dans les autres MRC, nous pourrions induire que les élus locaux ont maintenant dépassé leur seuil de résistance au changement, et qu'ils ont donc investi pleinement cet instrument de pouvoir qu'est la MRC. Mais si ce renversement amène les élus à exiger plus de pouvoirs, il est possible qu'éventuellement l'État puisse éprouver certaines difficultés à contrôler ce mouvement.

Par ailleurs, une étude précédente nous a montré que le sentiment d'appartenance des individus tendait à se développer en sens opposé à la taille du cadre de vie, ce dernier étant plus développé au niveau local que régional et national, et ainsi de suite¹⁵. Quel est donc, dans ce contexte, l'incidence de la création d'un nouveau cadre régional à deux échelles (MRC et CRCI) sur ce sentiment d'appartenance et sur la question du pouvoir régional? N'y a-t-il pas un risque de conflit entre deux territorialités différentes?

Le développement économique

Dans l'esprit du personnel technique, administratif et politique de la MRC du Fjord-du-Saguenay, il ne fait pas de doute que la MRC est appelée à jouer un rôle direct dans le développement économique. Les opinions exprimées peuvent se visualiser dans une planification en deux temps: la phase de conception et d'adoption du schéma d'aménagement, et la phase de l'après-schéma, qui serait ainsi une étape de mise en application du schéma, via le développement économique et son contrôle.

Nous pouvons déjà prévoir l'hypothèse d'un conflit avec l'autre structure régionale, le CRCD ou CRCI¹⁶, chargée également d'intervenir dans le choix des orientations du développement économique de la région. Mais pourquoi le gouvernement a-t-il créé deux structures d'échelles différentes devant intervenir sur le même champ de bataille? Veut-il que l'un neutralise les efforts de l'autre? Quel est donc le rôle qu'il entend faire jouer à ces deux lieux concurrents de pouvoir ou d'influence?

Déjà, nous faisons l'hypothèse que l'un des enjeux sous-jacents réside dans le fait que les élus locaux se seraient trouvés une nouvelle vocation d'agents de développement économique régional et qu'ils auraient ainsi pleinement investi la MRC. Les nouvelles pratiques permanentes de concertation et de négociation auraient alors développé une conscience régionale à l'échelle supra-locale, de sorte qu'en matière de développement économique, la MRC serait devenue un instrument de pouvoir des élus locaux, tandis que la structure régionale du type CRCI serait un instrument du pouvoir de l'État central. Cette hypothèse est-elle valide dans le cas des autres MRC, qui elles, ont accepté de siéger au CRDC?

Enfin, ces différentes interrogations et hypothèse se rejoignent toutes par la question du pouvoir régional.

Le pouvoir régional

Les différents points, que nous venons de traiter, nous incitent à situer la MRC dans le contexte d'une dynamique de structuration encore indéterminée de pouvoir régional. Or, ce constat soulève tout le débat sur la question de savoir si la MRC constitue réellement un lieu de pouvoir régional caractérisé par la politisation d'enjeux spécifiquement régionaux, donc distincts des enjeux locaux ou centraux, ou bien si elle n'est au fond qu'un lieu d'expression de rationalités traditionnelles, celle des élus locaux ou celle de la technobureaucratie.

D'autre part, il semble que la vocation du palier politique régional tende à s'élargir, sans que cette extension ne soit l'objet d'un plan politique d'ensemble des différents acteurs politiques impliqués. À première vue, il apparaît nécessaire de relier le projet de décentralisation politique du gouvernement provincial, véhiculé dans le discours qui a présidé à l'adoption de la Loi 125 et à la création des MRC, à l'échec du référendum du 20 mai 1980 sur la "Souveraineté- Association". Selon cette version des faits, l'État central entendait mettre de l'avant un projet de décentralisation suffisamment important pour comparer la MRC à un "gouvernement régional", mais l'échec du référendum aura créé un contexte politique tel que la technobureaucratie québécoise n'a plus considéré pertinent ce projet de décentralisation. Il convient alors de se poser la question de l'existence ou non, encore aujourd'hui, d'une volonté politique réelle visant à renforcer le pouvoir du cadre régional sans nuire pour autant à celui des élus locaux. L'État attend-t-il un meilleur contexte politique pour poursuivre la restructuration du cadre régional?

Mentionnons aussi que la notion de pouvoir régional implique l'existence ou l'émergence éventuelle de luttes pour la conquête du leadership de la MRC. Assisterons-nous à l'émergence d'une élite politique spécifiquement régionale, c'est-à-dire dotée de sa propre rationalité, résultant des nouvelles pratiques de concertation et de négociation et de leurs incidences sur le sentiment d'appartenance?

Devons-nous entrevoir le renforcement du pouvoir régional structuré à partir de la MRC par le biais d'un nouveau mode de représentation directe (les membres du Conseil de la MRC étant élus au suffrage populaire) susceptible de favoriser l'expression de conflits? Actuellement, le mode de représentation indirecte est très "corporatif", en ce sens que les membres du Conseil ne représentent que leurs municipalités et ne doivent aucunement rendre compte de leurs actes (à la MRC) devant leurs électeurs.

D'autre part, on ne peut parler du renforcement du pouvoir régional sans soulever l'enjeu du degré d'autonomie fiscale qui sera allouée aux MRC.

CONCLUSION

En guise de conclusion, la création des municipalités régionales de comté aura produit une forme de réagencement des rapports de pouvoir entre les forces vives, en particulier les groupes populaires et les mouvements régionaux, les forces traditionnelles et les notables locaux, et des forces nouvelles constituées surtout par la technobureaucratie. Il faut donc envisager le projet de restructuration de l'espace régional dans le contexte d'une restructuration des rapports de l'État à la société civile locale. Nous pouvons observer que cette réforme a, pour le moment du moins, principalement mis l'accent sur de nouveaux modes de régulation sociale qui ont imposé de nouvelles pratiques de négociation et de concertation permanentes entre les élus locaux, et ceci en vue d'une nouvelle légitimation du pouvoir de l'État. Toutefois, cette observation n'exclut nullement que différents groupes puissent éventuellement chercher à investir le nouveau cadre régional pour conduire celui-ci à l'émergence d'un pouvoir régional autonome. L'État ne se contente plus d'occuper uniquement un rôle de régulateur des contradictions sociales, il profite du nouveau cadre régional pour dire à la société locale qu'elle est responsable de son propre développement et qu'elle doit l'assumer. Toutefois, il se réserve certains pouvoirs d'interventions pour corriger au besoin le choix des orientations de développement économique. Il est à cet égard fort révélateur de constater la force avec laquelle les interviewés ont identifié la nouvelle structure régionale, le CRCI ou CRDC, comme une créature d'exécution et de mise en oeuvre des orientations de l'O.P.D.Q.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. En utilisant l'expression "guerre des pouvoirs", l'auteur cherche à établir un certain rapprochement entre le projet de réforme du cadre régional québécois, tel que présenté dans "Le Choix des régions" (voir la référence 9, ci-dessous), et le grand chambardement provoqué par la réforme française de 1982 en matière de décentralisation. Mentionnons, en guise de rappel, que l'objectif profond de la réforme française était de modifier les règles du jeu politique régional, en l'ouvrant à de nouvelles forces et en changeant la répartition des ressources entre les différents acteurs. Cette restructuration du système politique régional comportait trois aspects essentiels: d'abord, la constitution de deux pôles de pouvoir au sein de la région, par la séparation tranchée de l'administration d'État et de l'administration régionale; ensuite, le renouvellement des élus politiques régionaux par l'élection du conseil régional au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle; enfin, et de manière plus générale, la participation plus active des habitants à la vie politique régionale, favorisée par l'octroi d'une capacité nouvelle d'intervention dans la désignation des organes dirigeants de la région, mais résultant aussi, indirectement, du renforcement progressif de l'identité régionale. Le schéma bipolaire établi à la tête de chaque région française n'est pas sans évoquer celui présenté dans "Le Choix des régions", et constitué d'un Conseil régional de concertation et d'intervention (CRCI) et de la Municipalité régionale de comté (MRC). Au sujet de la réforme française, voir: CHEVALLIER, J., "La réforme régionale"; dans CHEVALLIER, J., et al., *Le pouvoir régional*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, pp. 109-185. MARCHAL, A., "La guerre des pouvoirs a commencé", et articles suivants, *L'Express*, France 15 mars 1985, pp. 20-33. Au sujet du projet de réforme québécois, voir: JALBERT, L., "Décentralisation ou autonomie administrée: Éléments de synthèse et de réflexion sur la réforme municipale et régionale au Québec"; dans "La décentralisation pourquoi faire?", *Cahiers de recherche sociologique*, vol. III, n° 1, avril 1985, pp.

- 75-98. SOKOLOFF, B., "Le pouvoir municipal face au projet Gendron sur "Le Choix des régions"; GERMAIN, A., et HAMEL, P., (éds) "Aménagement et pouvoir local", *Cahiers de l'ACFAS*, n° 31, 1985, pp. 163-174.
2. GERMAIN, A., HAMEL, P., (Sous la direction de...), "Les ambiguïtés du pouvoir local", *Revue internationale d'action communautaire*, 13/53, printemps 1985, 208 pages. GERMAIN, A., HAMEL, P., (sous la direction de...), "Aménagement et pouvoir local", *op. cit.*, 188 pages. "Pouvoir local et crise économique", *Anthropologie et Société*, vol. IX, n° 2, 1985, 350 p.
JALBERT, L., (Sous la direction de), "La décentralisation pour quoi faire?", *Cahiers de recherche sociologique*, vol. III, n° 1, avril 1985, 144 p.
 3. GERMAIN, A., HAMEL, P., "Présentation: Les ambiguïtés du pouvoir local", *op. cit.*, p. 4.
 4. GERMAIN, A., HAMEL, P., "Aménagement et pouvoir local: Présentation", *op. cit.*, pp. 1-4.
 5. ASSIMOPOULOS, N., GODBOUT, J., HAMEL, P., (textes publiés sous la direction de...), *La transformation du Pouvoir au Québec*, Actes du colloque de 1979 de l'ACSALF, Montréal, Éd. coopératives Albert Saint-Martin, 1980. Voir aussi: BOLDUC, R., "L'avenir du pouvoir municipal au Québec", *L'analytyste*, n° 7, automne 1984, pp. 22-27. De même que DELORME, P., "Les grandes transformations urbaines au Québec", *La Revue Municipale*, 63ième année, n° 10, octobre 1985, pp. 18-23. Et enfin, SOKOLOFF, B., "Le Choix des régions: un nouvel enjeu pour le pouvoir local au Québec?", *La Revue Canadienne des Sciences régionales*, vol. VII, n° 2, automne 1984, pp. 251-264.
 6. BACCIGALUPO, A., *Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours*, Tome I: "Les municipalités", Montréal, Éd. Agence d'Arc, 1984, p. 119.

7. GAGNON, A., "Ascendance politique et dynamismes régionaux aux Québec", in Les ambiguïtés du pouvoir local, *Revue internationale d'action communautaire, op. cit.*, pp. 87-94.
8. Gouvernement du Québec, Secrétariat à l'aménagement et la décentralisation, *Aménager l'avenir: les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, Québec, 1983, p. 7.
9. Gouvernement du Québec, *Le Choix des régions: Document de consultation sur le développement des régions*, signé par le Ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, GENDRON, F., Québec, juin 1983.
10. *Ibid*, pp. 64-65.
11. GAUDREAU, R., *La Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay et ses mécanismes de fonctionnement*, Projet d'intervention présenté à l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP), mars 1983, pp. 26-27.
12. GRAVEL, R., *La création des Municipalités régionales de comté et la décentralisation gouvernementale: analyse et évaluation*, Québec, École Nationale d'Administration Publique, 1983, p. 32.
13. GAUDREAU, R., *op. cit.*, pp. 41-44.
14. PILISI, P., LÉGARÉ, M., *Le Pouvoir Régional: une étude exploratoire sur la perception du pouvoir régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Université du Québec à Chicoutimi, mai 1985, p. 2.
15. *Ibid*, pp. 128-135.
16. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de développement (C.R.D. - 02) s'est sabordé lui-même pour faciliter sa fusion avec le Comité du suivi sur le sommet sur le développement et l'économie de la région 02. Au lieu de s'appeler C.R.C.I., comme proposé dans "Le Choix des régions", le nouvel organisme porte le nom de "Conseil régional de concertation et de développement", ou C.R.C.D..

HUGUES DIONNE
Université du Québec à Rimouski

LA MANIPULATION DES TERRITOIRES COMME STRATÉGIE DOMINANTE DE L'ÉTAT-RÉGULATEUR: LE CAS DES MRC

Alors que les politiques canadienne et québécoise de développement régional des années soixante et soixante-dix misaient sur la contribution nécessaire d'une intervention systématique de l'État dans les domaines économiques et sociales, ce même État requestionne aujourd'hui sa contribution économique directe maintenant, dit-il, que l'égalité des chances d'accès aux services socio-éducatifs est établie sur tout le territoire québécois ¹ et qu'il constate son incapacité politique d'éliminer les disparités régionales ².

Devant repenser son intervention, le travail de recomposition de l'État semble se réaliser sur le **terrain local**, ce qui n'est pas sans causer certaines ambiguïtés ³. L'empressement pour la décentralisation et la régionalisation ⁴ nous oblige à une réflexion vigilante quant à la stratégie étatique actuelle de "désengagement". La société locale ne s'oppose pas ici à l'État: elle en dévoile un aspect, elle révèle cette constante stratégie étatique de pénétration civile.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS TERRITORIAUX

La restructuration de nouveaux dispositifs territoriaux nous apparaît comme une pièce-maîtresse du travail actuel de régulation de l'État. La Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme ⁵ permet de bien illustrer l'utilisation politico-administrative de l'espace comme stratégie de "sortie de crise". Deux objectifs d'interventions se dégagent de la réglementation et permettent de mieux saisir les composantes de l'action étatique: la constitution d'un nouveau palier politique intermédiaire entre la municipalité locale et l'État et la fonction majeure du processus d'aménagement comme outil constitutif des nouveaux territoires circonscrits ⁶. En fait, il s'agit de garantir une cohésion socio-culturelle et politique dans l'aire des périmètres territoriaux désignés en tentant de socialiser la population circonscrite à une conscience d'appartenance

comme forme collective identitaire. C'est ici le coeur de notre propos: démontrer cette utilisation étatique actuelle de l'espace, indiquer la fonction instrumentale des découpages et des arrangements territoriaux comme mode de régulation étatique. On oublie trop souvent les effets socio-politiques de ce travail apparemment banal de segmentation, de découpage, d'aménagement de l'espace. La manipulation des territoires est le fait de tout État, depuis toujours; l'opération n'est évidemment pas inédite. La consolidation des frontières, la conquête de nouveaux territoires, les divisions administratives servent à maintenir, voire à renforcer les pouvoirs et les dominations⁷. Certains auteurs ont déjà fait un examen attentif de la production de l'espace comme produit social⁸. Contradictions de la société et contradictions de l'espace se pénètrent, modes de production et modes de spatialisation s'imbriquent dans une même logique⁹.

Il devient nécessaire d'interroger l'actuelle reformulation du rapport État-région, de réexaminer la question régionale à la lumière des nouvelles conditions politiques. La théorisation québécoise des problèmes de développement régional est née d'une conjoncture interventionniste de l'État-Providence voulant permettre un rattrapage socio-économique des régions rurales éloignées. L'analyse des facteurs structurels de disparités régionales servait à l'élaboration de scénarios d'interventions gouvernementales en vue de promouvoir la participation de la population à son "propre" développement. Les orientations régionalistes actuelles sont plutôt centrées sur l'entrepreneuriat local et l'implication communautaire à partir d'une programmation uniforme pour l'ensemble du Québec. Les espaces régionaux officiels se déplacent, du moins se multiplient, en particulier des régions administratives aux territoires des MRC. Les unités spatiales récemment établies obligent à de nouvelles dynamiques sociales et politiques. C'est donc dire la nécessité de reformuler la question du développement régional, de réévaluer les "possibles" d'un certain mouvement rural québécois. L'étude de la région doit se poursuivre à partir d'un double point de vue¹⁰: d'une part, l'analyse des transformations qui affectent la région dans son aspect étatique et d'autre part, la recherche des "dynamismes autonomistes". Pour ce, il faut:

... saisir à la fois les liens de la région
avec un champ élargi de l'État d'un côté et

de l'autre avec le champ des mouvements socio-politiques dont certains sont tendanciellement en position d'extériorité vis-à-vis de l'État. Ce seuil à définir peut, à ce stade-ci, être conceptualisé comme suit: la région désigne un processus de formation de l'État défini par des limites spatiales, juridico-politiques, économiques et socio-culturelles, processus par rapport auquel la société, à travers les acteurs régionaux, s'articule à l'intérieur ou à l'extérieur du champ défini par l'État 11.

La région est ici susceptible d'être un bon indicateur du travail de recomposition de l'État et oblige à une analyse rigoureuse des discours politiques officiels qui utilisent abondamment des expressions comme l'endogénisme, le mouvement ascendant, l'appartenance, la prise en main, l'autonomie locale, la communauté nouvelle, l'autogestion, etc. 12. La ligne de démarcation sociale est souvent très ambiguë. Les pratiques revendicatrices et autonomistes qui se sont articulées au cours des années soixante-dix, en particulier en milieu rural de l'Est du Québec, sont aujourd'hui prises au piège du langage et compromises dans leurs structures, voire dans leurs orientations 13. Nous sommes renvoyés à l'analyse de ce processus de formation de l'État, à l'identification du champ étatique et du comportement politico-idéologique des acteurs régionaux. La manipulation et l'utilisation des limites spatiales se révèlent des outils régulateurs de premier ordre dans la conjoncture actuelle. L'expérience autonomiste rurale se voit de nouveau confrontée à la volonté étatique d'une certaine harmonisation ville-campagne sous-tendue dans la mise sur pied des municipalités régionales de comté (MRC). La restructuration des dispositifs territoriaux sert d'angle d'analyse pour illustrer ce processus de formation de l'État.

PRODUCTION DE L'ESPACE INSTITUTIONNEL

L'État tend à délimiter et à définir un espace régional comme terrain d'assise des processus institutionnels de décentralisation politique et de déconcentration administrative. Au Québec comme ailleurs, l'État produit un échelon territorial régional comme lieu politique

intermédiaire susceptible d'assurer une cohésion de développement. L'échelon varie souvent en fonction des intentions sectorielles et conséquemment des programmes (v.g. éducations, santé, voirie, foresterie, etc.). L'enfermement de l'espace qui en découle conditionne les dynamiques sociales et politiques. En fait, il s'agit là du processus de **régionalisation**, cette action de l'État en vue de consolider territorialement ses institutions et ses compétences.

Un travail de territorialisation globale avait été entrepris au début des années soixante pour doter le Québec de dispositifs territoriaux aptes à permettre un renforcement de la régionalisation québécoise ¹⁴. Cette démarche s'était amorcée à partir d'expériences comme celle du BAEQ et de la mise sur pied des régions administratives en 1966. Ce "large" espace institutionnel doit aujourd'hui être complété par un second découpage intermédiaire plus à la mesure, dit-on, des consciences territoriales et des sentiments d'appartenance, à savoir les MRC. La régionalisation provoque l'établissement d'**espaces institutionnels** susceptibles de contenir l'intervention étatique. Ce territoire de gestion (région) doit par contre devenir socialement signifiant pour acquérir un pouvoir légitime de contraintes et/ou de renforcement au sein de la société civile. Pour ce faire, l'État tente de donner une cohésion sociale à cet enfermement spatial. Ce travail de territorialisation au sein des divers espaces désignés constitue un aspect prépondérant de la stratégie actuelle de l'État-régulateur. Il importe, pour notre propos, de préciser brièvement les modes constitutifs de ces espaces institutionnels.

Que ce soit lors de l'établissement des régions administratives (1966) ou des MRC (1978), la logique d'enfermement spatial est la même. La mise sur pied des territoires "fonctionnels" (les régions administratives) peut être adéquatement illustrée par l'expérience-pilote du BAEQ (1963-1966) qui a servi de coup d'envoi à la régionalisation québécoise plus récente. La région dite "naturelle" du Bas Saint-Laurent à laquelle s'est associée politiquement la Gaspésie et les Isles-de-la-Madeleine est devenue l'espace enfermé par l'éventuel plan-directeur. Il s'agissait d'assurer une **cohésion spatiale** susceptible d'engendrer une dynamique socio-économique intrégrée et "rationnelle" (pôles de croissance, hiérarchisation

urbaine, spécialisation spatiale...). L'aménagement du territoire et la planification économique constituaient les outils principaux de cette intervention.

La mise en place des MRC constitue une nouvelle désignation de limites territoriales. L'opération continue cette production étatique d'espaces institutionnels à faire exister.

Dans une société qui se voulait plus moderne, le territoire québécois devait cesser d'être regardé à travers ce qui était considéré son folklore, son terrain. Il fallait des yeux neufs: les yeux de la science, des techniques et du calcul. Désormais, une région devait répondre à des finalités, avoir des critères et être fonctionnelle, au point d'être identifiée par des numéros ¹⁵.

La désignation des périmètres territoriaux devient l'enjeu explicite principal. Lors de la consultation sur l'établissement des MRC, les débats ont principalement porté sur le découpage de chacun des territoires des MRC, au point de rendre secondaire les discussions fondamentales sur les objectifs et les orientations mêmes des MRC. On a certes parlé d'un mandat d'aménagement, de localisation des équipements, de planification de l'espace, mais il y eut peu de discussions sur les enjeux de développement, sur les répercussions socio-culturelles engendrées par le nouveau découpage proposé. Les propos de cette nature étaient souvent marginalisés (hors d'ordre) par la dichotomie artificielle et conceptuelle entre aménagement et développement qui a été introduite dans les débats. Maintenant que le territoire à aménager est circonscrit, on amorce les discussions sur les mandats de développement. Il s'agissait de projeter un territoire à ordonner, aux frontières délimitées, dont chacun des segments spatiaux est bien intégré et complémentaire. Le travail d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire devait permettre cette appropriation mentale de la nouvelle territorialité désignée.

La **cohésion spatiale** n'est pas suffisante: elle doit être nourrie d'une **cohésion sociale**, elle doit être alimentée d'une consistance socio-culturelle adéquate

et garante du maintien et du respect de la territorialité projetée.

Il s'agit alors de provoquer la population circonscrite à un sentiment identitaire, à une conviction régionaliste. Déjà au BAEQ, on avait fait le constat de la nécessaire socialisation à une "conscience régionale" comme processus d'identification et d'appartenance à un territoire. L'animation sociale a d'ailleurs joué ce rôle de socialisation à la mentalité régionale; la région devait devenir un référent mental global et moderne auquel la population devait s'identifier pour y projeter un développement intégral et planifié. L'élargissement des consciences devait permettre l'acquisition de cet "esprit d'ensemble", guide rationnel des initiatives et des autonomies locales ¹⁶.

Autant au BAEQ, on a voulu développer une conscience régionale chez la population comme condition essentielle de son développement, autant avec les MRC, le **sentiment d'appartenance** à créer a été au coeur des motifs gouvernementaux légitimant cette intervention de découpage. Au sein du discours politique, le territoire des MRC est défini comme région d'appartenance, c'est-à-dire celle où, dit-on, "le citoyen s'identifie immédiatement, tant pour sa vie sociale (parents, amis, loisirs) que pour les services dont il a besoin (emplettes, santé, banque, école, etc.)" ¹⁷. Ce qui suppose, selon cette perspective, que la région soit plutôt petite, sans être restreinte au village ou à une seule municipalité. Elle ne doit cependant pas avoir les dimensions de la région administrative, car sur cette base, les interactions sont plus diluées et plus occasionnelles ¹⁸. Ainsi, la région d'appartenance est perçue comme une région communautaire, lieu d'expression de la diversité sociale et de la coopération intermunicipale. Le discours communautariste sert d'appui au consentement territorial à maintenir. Est-il nécessaire de rappeler le titre même de la série des fascicules préparatoires à l'établissement des MRC: "la décentralisation: une perspective **communautaire** nouvelle" ¹⁹. Il faut y voir l'expression idéologique nécessaire à la consistance socio-culturelle à assurer pour le maintien du territoire désigné. Conscience régionale du BAEQ et sentiment d'appartenance des MRC sont les expressions d'un même processus régulateur de cohésion sociale des espaces institutionnels.

Outre la cohésion spatiale et sociale à maintenir, l'enfermement de l'espace doit être assuré par une **cohésion politique**. On connaît la place prépondérante, lors de la consultation de 1980 sur les MRC, qu'ont prise les discussions sur les modes de représentation des municipalités locales et le rôle respectif des différents acteurs régionaux. La légitimité politique est construite sur les élus des corporations municipales. Contrairement au BAEQ où l'insistance de légitimation s'était faite sur la promotion d'un nouveau leadership moderne d'aménagement, les maires élus étant en général identifiés aux leaders plus traditionnels, il faut noter comment, dans le cas des MRC, toute l'organisation des pouvoirs s'est défini à partir des représentants élus des municipalités ²⁰. Ces derniers constituent théoriquement le nouveau personnel politique d'accueil en place pour la régionalisation et la décentralisation de l'État québécois ²¹. La "scène" politique recouvre ici tout le "champ" politique. Les agents socio-économiques non-élus oeuvrant sur le territoire doivent composer avec le "conseil des maires": ceux-ci acquièrent un pouvoir normatif renforcé à l'égard des entreprises de développement et dans la mise sur pied des futures structures de développement économique (v.g. sociétés-clés, commissariats industriels).

LES ESPACES SOCIAUX D'IDENTITÉ

La stratégie interventionniste actuelle de l'État fait donc largement appel à ce processus d'enfermement de l'espace par maillage institutionnel. Il ne faut pas croire pour autant que l'espace institué recouvre toutes les dynamiques de développement. La question des marges d'autonomies, l'action des acteurs régionaux extérieurs au champ défini par l'État, la recherche de modèles alternatifs "possibles", voilà autant d'interrogations à porter dans la conjoncture actuelle. Le discours décentralisateur tente d'occulter la pénétration renforcée de l'État-disciplinaire et normatif. Le risque est d'oublier l'existence des espaces vécus par les groupes sociaux. En deçà de la régionalisation, il existe des régionalismes, des espaces socio-culturels délimités par divers groupes à la mesure de leurs intentions, de leurs projets. Par exemple, est-il nécessaire de rappeler ici encore une expérience comme le JAL qui, bien que "particulière", démontre un certain processus non-institutionnelle de territoires. D'autres exemples pourraient révéler cette quête autonomiste. Il

s'agit précisément d'un mouvement de résistance territoriale et d'association volontaire de trois municipalités (St-Juste, Auclair, Lejeune) pour s'assurer divers outils de promotion collective. Les "jallois" se sont donnés une territorialité à la mesure de leurs intentions, de leur projet. La saisie du territoire comme espace **finalisé** ²² permet de voir le travail social de spatialisation comme reflet des aspirations et des luttes de groupes sociaux engagés dans des mouvements d'autonomie et de développement. Nous parlons ici d'**espaces d'identités** en ce que les groupes sociaux tentent de délimiter et de modeler les espaces à la mesure de leurs projets. En voulant assurer une consistance socio-culturelle à un espace vécu, les "habitants" du territoire veulent s'aménager une autonomie et circonscrire une frontière spatiale à leur projet. Ce travail de "cimentation sociale" du territoire circonscrit se définit à partir d'un **régionalisme** comme effet de consolidation de l'espace vécu ²³. La cohésion spatio-socio-politique s'articule au rythme du projet. Les limites territoriales sont fonction des alliances voulues et réalisées; la conscience commune du projet fournit ce sentiment identitaire d'appartenance; une structure politique, en occurrence une coopérative de développement pour le JAL, assure la cohésion politique souhaitée.

Nous avons voulu indiquer comment la dynamique de production de l'espace s'établit par un double processus: la constitution d'**espaces institutionnels** désignés par l'État en vue d'établir des assises à son processus de **régionalisation** et la définition d'**espaces d'identités** à la mesure des intentions et des projets de divers groupes sociaux décidés de maintenir et de renforcer un **régionalisme** garant de consistance sociale au sein du territoire défini. Il semble que la conjoncture actuelle de recomposition étatique laisse une place prépondérante aux espaces institutionnels, à la régionalisation et aux acteurs régionaux se situant à l'intérieur du champ défini par l'État (nous pensons ici aux cercles affairistes des petites et moyennes villes), ce qui manifeste le caractère structurant des espaces institutionnels aux dépens des espaces d'identités. Il faut rappeler immédiatement qu'il ne peut exister de territorialités uniques et univoques comme tend à le faire croire l'État dans son processus de régionalisation. Est-il nécessaire de démontrer l'existence de la multiplicité et de la diversité des territoires qui sont la manifestation spatiale des réseaux sociaux et

des projets sociaux? L'espace institutionnel veut recouvrir et contrôler les dynamiques sociales diverses de développement et ainsi imposer son propre modèle de développement. L'exemple du JAL est ici encore intéressant. La coopérative de développement, pour maintenir et consolider son territoire, s'était engagée dans un imaginaire social (mise sur pied d'entreprises spécifiques, structures de gestion participative, réflexions collectives de développement) susceptible de maintenir et d'innover diverses formes originales de développement rural. La résistance s'est construite dans un rapport direct à l'État, avec une certaine passivité des maires-élus des diverses municipalités du JAL. Aujourd'hui, l'existence des organismes comme le JAL est compromise. Son action est médiatisée par les structures de développement économique de la MRC, sa territorialité est intégrée à celle de la MRC. Le pouvoir aux mains des élus rend dérisoire la mobilisation politique de certains leaders. Les spécificités d'un développement rural autonome sont requestionnées par le nouvel enfermement spatial des MRC qui insère la relation ville-campagne dans de nouvelles territorialités. Les propositions d'aménagement des MRC tentent de réduire le développement rural à une dynamique complémentaire et secondarisée par rapport à la vitalité des milieux micro-urbains de la MRC.

Évidemment, il serait faux de croire que la dévitalisation actuelle des expériences comme le JAL serait uniquement due à l'établissement d'une nouvelle territorialité institutionnelle. Nous nous sommes plutôt inspirés de ce projet de développement rural pour indiquer le caractère conflictuel des espaces, en particulier la dichotomie possible des territoires institutionnels de l'État et des territoires sociaux porteurs de projets. Une telle démarche permet de mieux faire voir la force contraignante et directive des dispositifs territoriaux de l'État, d'autant plus qu'ils sont alimentés par des procédures et des techniques d'aménagement beaucoup plus sophistiquées. L'élaboration de contre-propositions d'aménagement définies et articulées par les groupes sociaux exigerait des ressources humaines et financières hors-de-portée. Un aménagement démocratique serait à ce prix. On ne peut pour le moment que poser la question des enjeux de ces espaces de développement en conflit. Dans cet article, nous avons surtout voulu illustrer comment l'utilisation de l'espace est susceptible de constituer de plus en plus en outil politique majeur pour l'État-régulateur.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 GENDRON, F., ministre délégué à l'Aménagement et au Développement Régional, *Le Choix des Régions*, Québec, 1983.
- 2 Gouvernement du Québec, *Le virage technologique* (Bâtir le Québec - Phase 2), Programme d'action économique, 1982-1986, Québec 1982, pp. 185-204.
- 3 Voir, par exemple, "les ambiguïtés du pouvoir local", dans *Revue Internationale d'action communautaire*, n° 13, printemps 1985; "le local sans influences", *Autogestion*, n° 19, 1985, (Éd. PRIVAT), Paris; "Pouvoir local et crise économique" *Anthropologie et Société*, U. Laval, vol. 9, n° 2, 1985.
- 4 Voir, par exemple, "La décentralisation, pour quoi faire?" dans *Les Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, n° 1, 1985.
- 5 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L.Q. 1979, C. 51 (sanctionnée en novembre 1979 et mise en vigueur le 15 avril; 1980).
- 6 Une recherche subventionnée est actuellement en cours sur le MRC comme constitution d'un nouveau champ politique intermédiaire et régional. Une équipe de l'Université du Québec à Rimouski (dirigée par Micheline BONNEAU et Hugues DIONNE) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (dirigée par Juan-Luis KLEIN) collaborent à cette recherche.
- 7 RAFFESTIN, C., *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 1980.
- 8 LEFEBVRE, H., *La production de l'espace*, Éd. Anthropos, Paris, 1974.
- 9 LEDRUT, R., *La révolution cachée*, Éd. Casterman, Paris, 1979.
- 10 Voir LÉGARÉ, A., "Quelques courants dominant l'analyse de la région en France et propos sur la définition de la région", dans *La décentralisation pour quoi*

faire?, *Les Cahiers de recherche sociologique*, vol. 3, n° 1, avril 1985, pp. 55-73. L'auteur trace un bref inventaire des divers courants français d'analyse du rapport État-région (F. D'ARCY, P. GREMOIN, J.A. MAZÈRES, A. TOURAINE, J. CHEVALLIER, R. DULONG) et insiste sur le rôle structurant du régime comme mode de différenciation dynamique. La comparaison France-Québec lui sert d'illustration générale.

- 11 LÉGARÉ, A., *op. cit.*, p. 68.
- 12 BONNEAU, M. et DIONNE, H., "Projets alternatifs ou infiltration: la stratégie spatiale de l'État", dans KLEIN, J.-L. (éd), *Aménagement et développement vers de nouvelles pratiques*, Cahiers de l'ACFAS n° 8, 1986, pp. 105-112.
- 13 Nous pensons ici à certaines expériences populaires de développement comme le J.A.L., la C.A.R.T., les Organismes de Gestion en Commun qui tentaient de définir un développement spécifique rural.
- 14 Voir, par exemple, CHABOT, L. et GROU, A., "La régionalisation au Québec en dehors du secteur de l'éducation" dans *Prospectives*, 8, 5, décembre 1972, pp. 325-335.
- 15 Secrétariat de l'Aménagement et à la Décentralisation. *La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle*. (Fascicule 6: le territoire des comtés municipaux renouvelés), Ministère du Conseil Exécutif, 1977, p. 7.
- 16 Voir à cet égard mon travail de thèse sur l'expérience-pilote du BAEQ, DIONNE, H., *Animation sociale, participation populaire et développement régional: l'expérience du BAEQ (1963-1966)*. Université Laval, thèse de doctorat en sociologie, Faculté des Sciences Sociales, 1985.
- 17 Secrétariat à l'Aménagement et à la décentralisation, *L'aménagement du territoire au Québec: un projet collectif*, Groupe de consultation, Conseil Exécutif, Gouvernement du Québec, p. 23.

- 18 Secrétariat à l'aménagement et à la Décentralisation, *La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle*, *op. cit.*, fascicule n° 6, p. 13.
- 19 *Ibid.*
- 20 *Op. cit.*, fascicule 4.
- 21 Le processus d'intrégration des élus municipaux ne va pas de soi. En fait foi le travail d'évaluation du monde municipal réalisé actuellement: la Commission d'Étude sur les Municipalités créée par l'Union des Municipalités du Québec (U.M.Q.) en octobre 1985 et le comité de travail de l'Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec (U.M.R.C.Q.) qui doit examiner, par le biais de colloques régionaux, les "effets" de la décentralisation sur la gestion municipale.
- 22 RAFFESTIN, C., "Espace, temps et frontières", *Cahiers de Géographie du Québec*, n° 18, 1975.
- 23 Voir à ce sujet MAZÈRES, J.A., "Le dialectique entre l'un et le multiple", dans la décentralisation, *Les Cahiers Français*, n° 204, janvier-février 1982, p. 8 (cité par Anne Légaré, *op. cit.*, p. 62).

ÉPILOGUE...

JEAN DÉSY
Université du Québec à Chicoutimi

PAYS, CULTURE ET TERRITORIALITÉ

Le rôle d'animateur, que la discipline et la ponctualité des intervenant-e-s ont rendu si facile au cours de la journée de réflexion qui s'achève, devient beaucoup plus angoissant à l'étape de la synthèse des débats. A vrai dire, plutôt que d'attaquer la montagne de front, je la contournerai, espérant en bout de piste, arriver sinon plus haut, du moins un peu plus loin.

Attaquons le morceau en empruntant un défilé proposé par Micheline BONNEAU dans son exposé. Elle pose essentiellement la question suivante: "localisme culturel" et "localisme corporatiste" sont-ils compatibles ou conciliables? Rappelons que le premier s'identifie grossièrement au refus de la hiérarchie, à une approche conviviale, volontariste à la limite; le second habille le premier comme un double: c'est l'institutionnel, le formel, le procédurier, à la fois attirant et répulsif.

Cette question m'interpelle à la fois comme travailleur intellectuel, séduit par les perspectives théoriques du culturel à l'état pur, et comme militant d'organismes régionaux à vocation environnementale, soumis aux désarmantes réalités du terrain et des concertations institutionnelles.

Mais la réponse que je tenterai de fournir à cette question servira surtout à introduire une autre facette de la territorialité, celle du "pays", à laquelle j'essaierai de raccrocher quelques-unes des idées émises tout au long de la journée.

LE CULTUREL: UNE PISTE TOUTES DIRECTIONS...

Dans "Le développement régional et identité" ¹ les auteurs citent T. PARSONS "qui s'est attaché à démontrer que si ce sont l'énergie et les ressources matérielles qui conditionnent l'action, c'est la culture qui l'oriente et la contrôle. Le fonctionnement des sociétés est contrôlé et orienté par leur culture" ².

Un peu plus haut, ces mêmes auteurs citent la définition de la culture de Guy ROCHER: "un ensemble lié de manières de **penser**, de **sentir** et d'**agir** plus ou moins **formalisées** (codes esthétiques, religieux, moraux, linguistiques, techniques, scientifiques...) qui étant apprises et partagées par une pluralité de personnes servent d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte" 3.

Mais tentons de faire atterrir ces concepts sur un espace horizontal, sur un territoire. Ce pourra être, selon l'échelle retenue et le degré de cohésion appréhendé, un hémisphère de la planète (l'occidental et l'oriental, le Nord et le Sud), un continent, une nation, une région, une micro-région, un "pays".

Retenons cette dernière échelle, cette territorialité nouvelle née il y a quelque quinze ans, des "no man's lands" du système capitaliste, de ces marges agroforestières, ponctuées d'établissements humains. Ce pays, dit Marie-Élizabeth CHASSAGNE, c'est un "cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part", c'est-à-dire "un territoire dont il est impossible de dresser une carte, de figer les limites" 4. Car le pays se vit dans les **jambes**, la **tête**, les **tripes**, explique-t-elles rejoignant en cela avec une rare adéquation, l'**agir**, le **penser** et le **sentir** proposés par Guy ROCHER dans sa définition de la culture.

Le **pays dans les jambes**, c'est le pays-territoire vécu, celui du quotidien, évoqué, plus tôt par Christine RISI dans ses quatre volets de la territorialité et par Christiane GAGNON à propos du mouvement associatif dont le penser global s'appuie sur un agir local, sur un territoire "que laborieusement on parcourt, on sillonne, dans le déroulement de la vie courante," 3. C'est une réalité empirique, sensorielle, telle que perçue et vécue notamment par les paysans dont l'aliénation quotidienne et millénaire nous fut brillamment illustrée par Rodolphe DE KONINCK.

Le **pays dans la tête**, c'est le pays tel qu'on le pense, partiellement redevable au régionalisme, mais qui ne peut lui être identifié. C'est le pays qui résiste à la destruction économique et à la banalisation culturelle. C'est le projet d'un territoire d'appartenance fondé sur

l'identité culturelle et le développement global, d'origine endogène, à dynamique ascendante. Paul VILLENEUVE nous en soulignait toutes les difficultés ne serait-ce qu'au plan terminologique, où "spatialisation" des activités renvoie davantage à un concept de développement polarisé, alors que la "territorialisation" (quel jargon!) s'identifie davantage à un modèle endogène. Yves CAREAU s'inscrivait pleinement, aussi, dans cette problématique du pays à la recherche d'une solide articulation de la territorialité comme concept, à la territorialité comme pratique d'un lieu à transformer.

Par ailleurs, ce "pays dans la tête" se confronte souvent au "pays dans leur tête, c'est-à-dire à la raison d'État, de l'État-régulateur qui après quinze ans d'un siège soutenu des régions du Québec, a réussi à introduire son cheval de Troie, la MRC, et à imposer aux chefs locaux sa stratégie territoriale, son espace institutionnel, sa régionalisation (Huges DIONNE). Et c'est ainsi que bon gré mal gré, on "participe" au façonnement d'un espace de développement (Owen FUGÈRE), qu'on adhère à la stratégie corporatiste du gouvernement (Micheline BONNEAU) et que de toutes manières, le pouvoir local et régional se soumet à une nouvelle donnée qui mêle les cartes, tant les cartes-atouts que les cartes mentales des territoires. (Michel LÉGARE).

Dans cet écheveau de plus en plus embrouillé, les nouveaux acteurs du développement, (Juan-Luis KLEIN) le mouvement associatif entre autres (Christiane GAGNON), tentent de réaliser l'impossible rêve (?...): arriver à "croiser la verticalité des filières et les fils transversaux des solidarités territoriales, à obtenir plus d'autonomie sans autarcie, plus d'efficacité dans la composition d'un tissu économique et social" ⁶. C'est la problématique même de la territorialité, qui appelle à dégager les mécanismes de la revitalisation des interstices du système délaissées par les sociétés industrielles.

Le pays dans les tripes. Un pays c'est un mélange explosif de réalité vécue, de rationalité et d'émotions... Le pays a une âme et s'il a une âme, c'est parce qu'il est aimé, chargé d'espoirs, de joies, d'élan et aussi de peur. C'est aussi du plaisir, quelque chose d'hédoniste. Plus que de savoir-faire, ce sont des savoir-faire, c'est le bien-manger, la fête, la rencontre, l'échange, bref, le

développement... érogène, greffé au développement endogène!⁷

Triste constat: presque personne d'entre nous n'a sérieusement abordé ce thème joyeux entre tous. Christine RISI a effleuré le sujet, à peine. Cacherions-nous quelque pudeur à développer une recherche en ce sens, ou bien jugeons-nous le phénomène inexistant ou non-pertinent chez nous, trop difficile à saisir ou encore réservé aux anthropologues? Points de suspension...

LE CORPORATISME ET LA RÉPONSE

Ce tour de pays culturel ou si l'on veut ce détour par le pays et la culture éclairé peut-être d'un angle différent, la question du début sur la compatibilité du localisme culturel et du localisme corporatiste. Comme dans toute dynamique sociale, les pôles de la contradiction doivent pouvoir se déplacer, par un dépassement et pour un dénouement temporaire du conflit. Si d'un côté, le localisme culturel doit s'affirmer comme un ferment essentiel pour l'épanouissement d'un espace identitaire, il doit à mon avis puiser largement son inspiration dans le développement de solidarités extérieures, régionales, nationales, voire internationales. Et ce pour éviter les replis, les chauvinismes, les blocages, pour favoriser l'élargissement du champ de conscience et de connaissance des populations locales.

D'autre part, si la conjoncture socio-politique impose, pour **maintenant**, l'adhésion des nouveaux acteurs à des stratégies corporatistes qui artificialisent des concertations régionales multipartites, alors, ils doivent plonger malgré tout. Mais, bien sûr, en maintenant une vigilance sans trêve sur le processus, en réajustant périodiquement moyens et objectifs de l'organisme, processus et conjoncture de l'heure.

Mais convenons-en le risque est grand de l'anesthésie totale ou partielle des collectivités, astreintes à de constants efforts de réajustement et souvent avec des moyens de fortune et des énergies chancelantes.

Mais quoi d'autre, **maintenant**, pour éviter la marginalisation croissante, l'anémie, voire l'entropie des systèmes émergents? Quoi d'autre?...

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. BASSANO, M., et GUINDANI, S., *Mal développement régional et identité*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1982, 200 p.
2. *Ibid*, p. 21.
3. *Ibid*, p. 19.
4. CHASSAGNE, M.E., "Du refus de la mort à l'auto-création", in *Le Local dans tous ses États. (Décentralisation et développement). Autrement, Série Mutations*, n° 47, 1983, p. 29-35.
5. *Ibid*, p. 30.
6. *Ibid*, p. 31.
7. Adaptation des propos de M.E. CHASSAGNE, *op. cit.*, p. 31.

